

FKS CSSP CSP

Manuel Conduite Événements Majeurs

Élaboration

Le manuel Conduite d'événements majeurs a été élaboré par un groupe de travail composé des instances des sapeurs-pompiers, avec la participation des organisations partenaires.

Les membres suivants ont fait partie du groupe de travail:

Vinzenz Graf, LU	ZFIK (chef de projet)
Rolf Karlen, ZH	CSSP (chef de projet adjoint)
Hansueli Roth, GR	OSFIK
Werner Dietz, BS	MINOWE
Francesco Guerini, TI	LATIN
Hans-Peter Schmid, TG	ASSPP (jusqu'en 2016)
Peter Wullschleger, ZH	ASSPP (à partir de 2016)
Claudio Mignot, FR	FSSP
Jürg Bissegger, BE	KAPO Berne (police)
Dr. med. Frank Neff, BE	SANPO Berne (service de sauvetage)
Daniel Rebetez, BE	OFPP (protection civile)

Équipe de traduction pour la version française:

Guy Wicki, FR	
Daniel Rebetez, BE	OFPP
alma translations, BE	alma-translations.com

Traduction vers l'italien:

Francesco Guerini, TI	FCTCP Pompieri Ticino
-----------------------	-----------------------

Version 08.2017
Copyright © by
Coordination suisse des sapeurs-pompiers CSSP
Christoffelgasse 7
CH-3011 Berne
Tél. +41 31 50 51 118
www.feukos.ch

Conception et prépresse:
weiss communication+design ag
Landstrasse 5
CH-2501 Biel-Bienne
Tél. +41 32 328 11 11
www.wcd.ch



01 Généralités	01.01 – 01.20	
02 Rythme de conduite	02.01 – 02.18	
03 Travail d'état-major	03.01 – 03.14	
04 Aide à la conduite	04.01 – 04.12	
05 Services spécialisés	05.01 – 05.40	
06 Types d'événement	06.01 – 06.20	
07 Formation	07.01 – 07.18	
08 Moyens auxiliaires	08.01 – 08.36	
09 Glossaire		
10 Compléments cantonaux		

Sommaire

Élaboration	2
Préambule	6
Principes directeurs	6
Remarques	6
Adoption et entrée en vigueur	7
Copyright®	7
Points importants/informations	7

1	Généralités	1
1.1	Événements	2
1.2	Conduite	6
1.3	Accord	16

2	Rythme de conduite	1
2.1	Rythme de conduite	2
2.2	Appréhension du problème	3
2.3	Mesures d'urgence	7
2.4	Plan horaire	8
2.5	Appréciation de la situation	9
2.6	La décision	11
2.7	Le plan d'engagement	12
2.8	La donnée d'ordres	15
2.9	Contrôles/pilotage	16

3	Travail d'état-major	1
3.1	Définition du travail d'état-major	2

4	Aide à la conduite	1
4.1	Définition	2
4.2	Poste de commandement	2
4.3	Supports de conduite	4
4.4	Tableau de conduite	4
4.5	Visualiser/photographies	5
4.6	Aperçu de la situation et tenue des cartes	6
4.7	Télécommunications	9

5	Services spécialisés	1
5.1	Sapeurs-pompiers	2
5.2	Police	7
5.3	Service sanitaire	19
5.4	Protection civile	24
5.5	Armée suisse	29
5.6	Services techniques/Spécialistes	36



6	Types d'événement	1
6.1	Introduction	3
6.2	Accident dans des infrastructures souterraines de circulation (ISC)	4
6.3	Accident ferroviaire	6
6.4	Accident d'aviation	8
6.5	Accident de bateau	10
6.6	Feux de végétaux	12
6.7	Événement ABC	14
6.8	Événement naturel	16
6.9	Grand incendie	18
7	Formation	1
7.1	Principes de base	2
7.2	Un état-major efficace	3
7.3	Réussite de la formation	4
7.4	Niveaux de formation	5
7.5	Formes d'exercices	6
7.6	Méthodologie	7
7.7	Direction d'exercice	10
7.8	Préparation de l'exercice	14
7.9	Discussion de l'exercice	17
8	Moyens auxiliaires	1
8.1	Appréhension du problème	2
8.2	Première Conduite	9
8.3	Mesures d'urgence	10
8.4	Points en suspens	11
8.5	Mesures	12
8.6	Moyens	13
8.7	Journal d'intervention	14
8.8	Plan des liaisons	15
8.9	Concept	16
8.10	Plan horaire	17
8.11	Rapport	18
8.12	Conférence de presse	19
8.13	Demande d'aide	20
8.14	Signes conventionnels	21
8.15	Concept de l'exercice	23
8.16	Scénario	29
8.17	Message	31
8.18	Feuille de contrôle	33
8.19	Discussion de l'exercice REVUE APRÈS ACTION	34
8.20	Organisation de la place sinistrée 6 points d'accord	35
9	Glossaire	1
10	Compléments cantonaux	1

Préambule

Les événements majeurs représentent généralement un défi bien particulier en matière de conduite et de coordination du personnel et du matériel. De tels événements ne pourront être surmontés qu'en coopération avec les organisations partenaires impliquées. Il faut donc une structure commune et un langage universel. Les sapeurs-pompiers, en tant qu'organisation partenaire dans le système de protection de la population, sont en mesure de mobiliser et d'impliquer rapidement un grand nombre de forces d'intervention et de conduite lors d'événements majeurs.

La Coordination Suisse des Sapeurs-Pompiers (CSSP) propose le présent manuel pour la gestion d'événements majeurs. Il a été rédigé sur la base des connaissances les plus récentes et sert de base pour la formation et l'intervention. Le plus grand soin a été apporté pour que le manuel soit conforme aux ouvrages de référence de la protection de la population et des organisations partenaires. Il a été conçu pour servir à la formation dans la conduite d'événements majeurs dans toute la Suisse et aussi pour son application par les organisations partenaires.

Le groupe de projet est très éclectique et rassemble des représentants des inspectoriats des sapeurs-pompiers, de la Fédération Suisse des Sapeurs-Pompiers, de l'Association Suisse des Sapeurs-Pompiers Professionnels, de la police, des services de sauvetage, de la protection civile et de l'Office fédéral de la protection de la population.

Le manuel Conduite Événements Majeurs sert de base pour la formation des chefs d'intervention et des membres de l'état-major dans les cantons, les régions, les entreprises, ainsi que pour les cours de la Coordination Suisse des Sapeurs-Pompiers. Il pourra être complété avec les directives des instances et autorités cantonales compétentes.

Principes directeurs

- La pratique est notre référence
- Le moins possible mais autant que nécessaire pour une conduite conforme
- La simplicité et la clarté sont nos points forts
- Mettre en ordre le chaos, de l'action individuelle à la coopération
- L'organisation de la conduite varie en fonction du type et de l'ampleur de l'événement
- Investir son expertise, penser globalement et en variantes
- Les plans d'intervention ne sont pas des modes d'emploi
- Base de la formation

Remarques

- Le présent texte utilise les termes techniques courants dans la protection de la population.
- Le terme «canton» englobe également la Principauté du Liechtenstein.
- Les fonctions mentionnées dans le manuel englobent aussi bien les femmes que les hommes. Pour une meilleure lisibilité, nous avons préféré éviter les doubles désignations.
- Le présent document est disponible en allemand, en français, en italien et sous forme électronique.
- Le manuel est basé sur le règlement «Conduite d'intervention». Il est complété par d'autres documents de formation de la Coordination Suisse des Sapeurs-Pompiers et des organisations partenaires.

Adoption et entrée en vigueur

La Conférence suisse des inspecteurs des sapeurs-pompiers CSIP, organe de conduite opérationnelle de la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP) a adopté le présent manuel le 1.8.2017. La Conférence des instances de la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CI CSSP), organe de conduite stratégique, a adopté le manuel «Conduite d'événements majeurs» à la demande du comité de la CSSP le 5.9.2017.

Le présent manuel est valable dans toute la Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein, et il est conseillé de le mettre en pratique dans les cantons. L'aide-mémoire «Conduite d'événements majeurs» (FSSP 2002) devient caduc, en concertation avec la FSSP, avec l'entrée en vigueur du présent manuel.

Copyright ©

Il est strictement interdit de reproduire et réimprimer sous quelque forme que ce soit le présent document et de l'enregistrer sur un support électronique à des fins commerciales, ne serait-ce qu'en partie. Les membres des sapeurs-pompiers et des organisations partenaires sont autorisés à copier des pages individuelles.

Points importants/ informations



■ Facteurs importants qui influencent la réussite de l'engagement



■ Informations complémentaires



1 | Généralités

1.1 | Événements

1.1.1 | Niveau d'événement

■ **Événement non exceptionnel**
(situation normale)



■ **Événement majeur**
(situation particulière)



■ **Catastrophe**
(situation extraordinaire)



Extension modulaire du partenariat parallèle à la complexification de la situation



Pour classer les menaces et dangers ainsi que les moyens et procédés appropriés, les dénominations suivantes ...

- situation normale
- situation particulière
- situation extraordinaire

sont utilisées.

Les structures en fonction pour la situation ordinaire (c'est-à-dire pour l'événement non exceptionnel) restent inchangées aussi longtemps que possible. C'est l'événement qui détermine la structure de conduite et le renforcement avec des partenaires.

1.1.2 | Caractéristiques

	Événement non exceptionnel	Événement majeur	Catastrophe
Moyens	■ Premièrement, engagement des moyens propres ■ Automatismes éprouvés tous les jours	■ Plusieurs éléments d'intervention nécessaires ■ Renforcement modulaire	■ Les moyens locaux sont durement impactés, de sorte qu'ils ne peuvent plus suffire pour l'engagement.
Espace / temps	■ Limité dans l'espace et le temps	■ Vue d'ensemble difficile dans la première phase d'intervention ■ Longue durée et/ou grande échelle ■ Intensité exceptionnelle	■ Vue d'ensemble dans la durée toujours difficile ■ Longue durée et/ou grande échelle
Intervention	■ Police, sapeurs-pompiers et services de sauvetage sont alertés de manière standard ■ Le quotidien/soutien n'est pas touché	■ Les formations d'intervention sont réparties en secteurs dans le but de garder la vue d'ensemble ■ Le quotidien/soutien doit être assuré par des ressources supplémentaires	■ Les formations d'intervention sont réparties en secteurs dans le but de garder la vue d'ensemble ■ Le quotidien/soutien ne peut plus être assuré
Conduite	■ Conduite par un chef d'intervention ■ Mise au point avec les partenaires	■ Conduite par une direction d'intervention générale disposant de cellules spécialisées et d'aides à la conduite	■ Responsabilité politique ■ Direction par un organe de conduite (communal, régional et/ou cantonal) ■ Souvent, relations civil-armée
Chef d'intervention	■ Chef d'intervention sapeurs-pompiers ■ Chef d'intervention Police ■ Ambulancier leader	■ Chef d'intervention générale (CIG)	■ Éléments de conduite désignés par les autorités (chef de l'organe communal de conduite ORCOC, organe régional de conduite, OCC, CIG) ■ Instance de conduite désignée par la Confédération

1.1.3 | Limites entre l'événement non exceptionnel, l'événement majeur et la catastrophe

- Lors d'un événement non exceptionnel, la conduite par le chef d'intervention sapeurs-pompiers est généralement celle offrant les capacités de réagir rapidement avec les moyens les plus adéquats. Grâce à une consultation précoce avec la police et le service de sauvetage, on peut minimiser le risque d'aggravation. Dans un tel cas, la conduite, la place sinistrée et les dispositions peuvent être adaptées rapidement.
- Si une aggravation de la situation débouche sur un événement majeur, les sapeurs-pompiers installent généralement un poste de commandement au front. Avec la police et le service sanitaire – lesquels disposent également de moyens de conduite (véhicule de commandement) – on exploite ensemble un poste de commandement (îlot de véhicules). Appréhension des problèmes, conduite et coordination sont les tâches de la direction d'intervention générale.
- Si des décisions de grande importance pour la sécurité de la population doivent être prises, si de l'aide extérieure doit être demandée et si la complexité et la coordination se justifient ou si les autorités perdent leur liberté de manœuvre, alors la responsabilité de l'engagement est reprise par un organe de conduite.

1.1.4 | Définition de l'événement majeur



■ Caractéristiques d'un événement majeur

Complexité ■ Nombreux acteurs ■ Nombreux variables ■ Vaste appréhension du problème	Interdépendance ■ Effet «Mikado» ■ Effets externes et indirects	Opacité ■ Déficit d'informations ■ Présentation inappropriée de la situation
Stress ■ Pression du temps ■ Contrainte d'agir ■ Recherche de décision	Dynamisme ■ «... un accident arrive rarement seul!» ■ Loi de Murphy¹⁾	Dimensions ■ Vaste espace ■ Moment indéterminé ■ Durée

Un événement majeur est un événement dommageable dont la maîtrise requiert l'intervention de plusieurs organisations partenaires et une aide extérieure, mais qui reste gérable.



Effet «Mikado» / Murphys Law

- Effet «Mikado»: Des actions dans un domaine peuvent avoir des répercussions non prévisibles sur d'autres domaines.
- Loi de Murphy¹⁾: «Tout ce qui peut aller mal, ira mal.»

1.1.5 | Types d'événements



Événement ponctuel

- Lors d'un événement majeur ponctuel, le poste de commandement est installé aussi proche que possible pour faciliter les liaisons et l'échange d'informations, mais à une distance aussi grande que nécessaire afin de ne pas perturber les secteurs.



Événement étendu

- Lors d'un événement étendu, le poste de commandement s'installe avec ses infrastructures dans un bâtiment.
- Le service sapeurs-pompiers se tient prêt, le cas échéant, à diriger les opérations de secours depuis sa caserne, lors d'événements naturels.



Événement planifié

- Les événements planifiés tels que grande manifestation, entreprise industrielle à risques ou bien intervention dans des lieux particuliers devraient aussi être planifiés ou préparés en appliquant le rythme de conduite.



Événement soudain

- Nécessite d'agir immédiatement
- Parallèlement aux premières mesures d'urgence, il faut avoir une vue d'ensemble aussi vite que possible.
- La direction d'intervention doit se structurer rapidement de manière à pouvoir permettre une appréhension du problème permettant des mises au point.
- Dans une phase ultérieure, la direction d'intervention, sur la base de rapports de situation, doit obtenir une vue d'ensemble et peut établir une planification de l'engagement avec un plan horaire.



1.2 | Conduite

1.2.1 | Développement du quotidien à l'événement majeur

Événement de tous les jours

- Les chefs d'intervention, sapeurs-pompiers, police et l'ambulancier leader conduisent leurs propres éléments d'intervention. Ils savent ce qu'ils ont à faire.

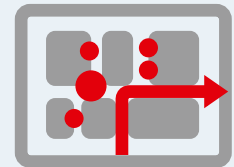


Première concertation

- Les chefs d'intervention, sapeurs-pompiers, police, service de sauvetage (ambulancier leader ou ambulancier chef des secours) s'entendent entre eux afin de coordonner l'action.



Nid de blessés
Poste médical avancé
Axes
Emplacement du PC
Poste de rassemblement des personnes impliquées
Secteur d'attente



Compter avec le pire!

- Les chefs d'intervention développent des conditions favorables afin de pouvoir réagir sans tarder en cas d'aggravation de la situation.
- Anticiper l'événement.

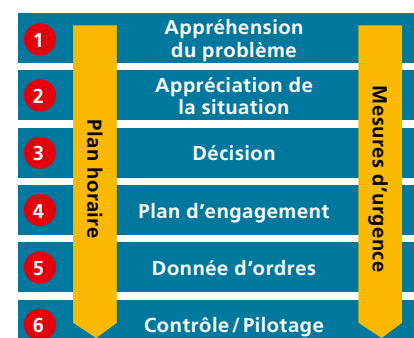


Développement conduisant à l'événement majeur

- Les chefs d'intervention, sapeurs-pompiers, police, service de sauvetage sont dirigés par un chef d'intervention général (CIG).
- Le chef d'intervention général (CIG) assume la responsabilité de la conduite de l'ensemble des services impliqués.



Les activités de commandement des services impliqués sont synchronisées pour un rythme de conduite commun.



Du chef d'intervention au chef d'intervention général

- Remplaçant: il ordonne les premières mesures
- Le chef d'intervention appréhende le problème et met au point les aspects communs avec les partenaires
- Aggravation de la situation: le chef d'intervention délimite des secteurs, passe la responsabilité de son secteur à son remplaçant, lequel devient alors chef de secteur
- Le chef d'intervention se rend au PC du front



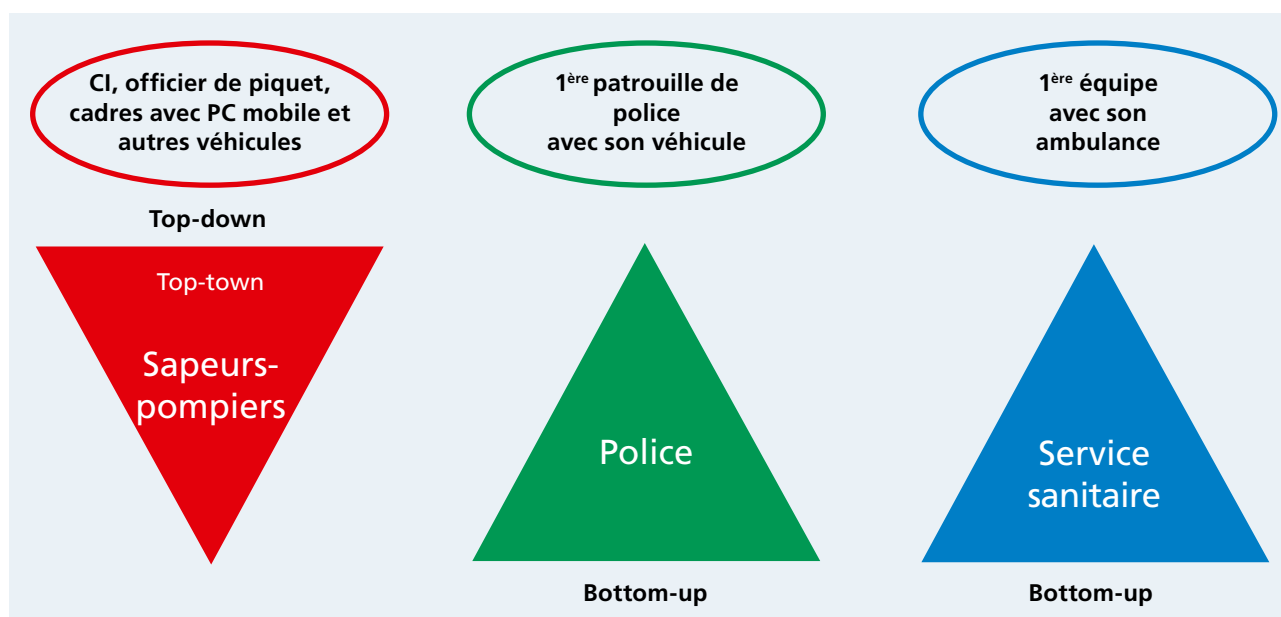
Conduite en fonction de la situation

- Le chef d'intervention est dans tous les cas celui qui prend les décisions finales.
- Selon la situation, il donne des ordres avec autorité ou bien intègre des conseillers et des subordonnés dans sa prise de décision.
- Avec une conduite participative, néanmoins adaptée à la situation du moment, la qualité des décisions est meilleure.
- La conduite des opérations de secours est un travail d'équipe.



La conduite initiale sur les lieux

- Le service sapeurs-pompiers est l'élément qui engage des cadres dès le début de l'intervention. Ainsi, il a les moyens – parallèlement à l'action – de déclencher des mesures d'urgence permettant d'installer les structures d'un PC performant pendant la phase initiale d'un événement majeur.



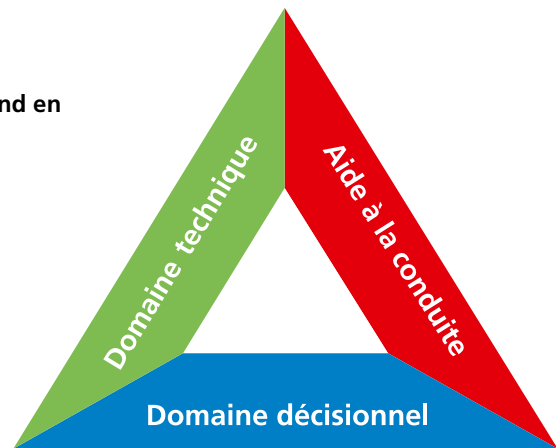
- Le service sapeurs-pompiers peut d'une part agir avec ses moyens pour remplir sa mission permanente et d'autre part s'impliquer pour assurer la coordination avec le service de sauvetage et la police.

1.2.2 | Structure

La direction d'intervention lors d'un événement majeur comprend en principe les éléments suivants:

- Domaine décisionnel
- Domaine technique
- Aide à la conduite

Les effectifs de l'état-major de conduite, sa structure et l'importance des moyens de conduite doivent correspondre à l'ampleur de l'événement ainsi qu'aux conditions géographiques.



Dans les préparatifs et planifications, tout comme lors d'un événement:

- Aussi peu que possible, mais autant que nécessaire pour assurer une conduite appropriée et efficace.

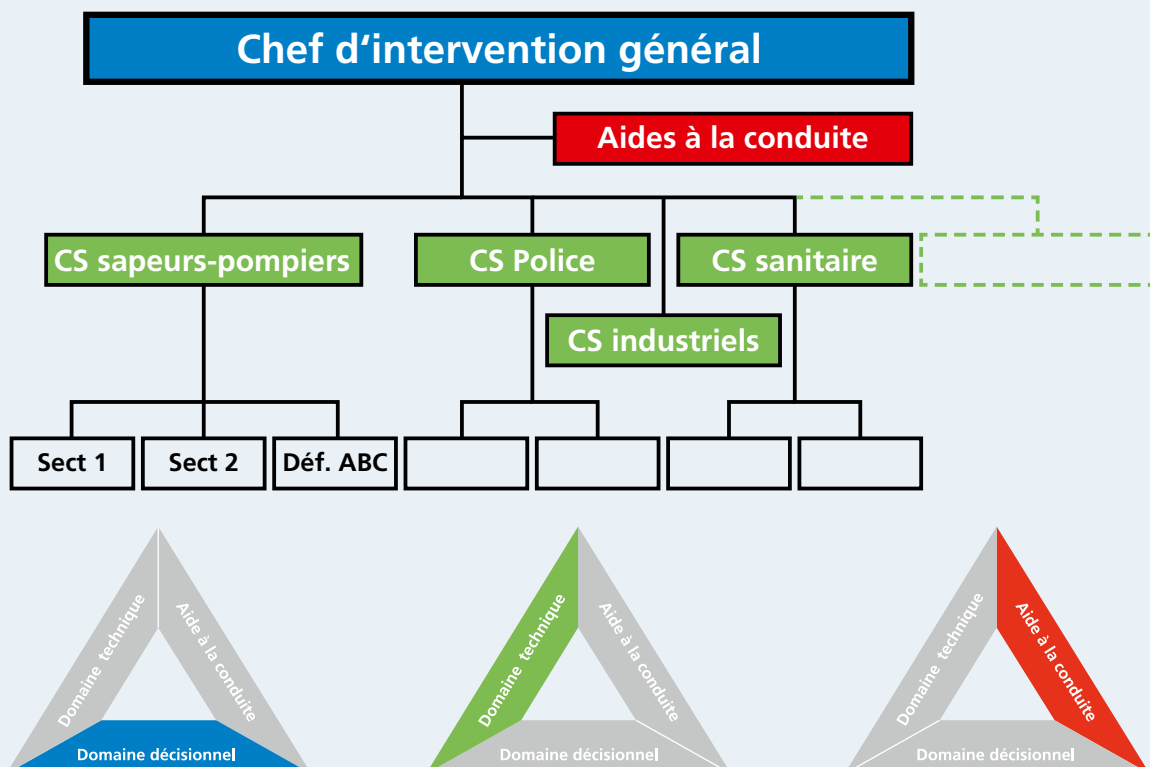
1.2.3 | Organisation

La direction d'intervention lors d'un événement majeur s'organise hiérarchiquement comme suit:

- Direction d'intervention
- Conduite par service
- Conduite par secteur

À chaque niveau de la conduite, les moyens subordonnés doivent être coordonnés et conduits.

- Les effectifs de l'état-major de conduite et l'importance des moyens de conduite doivent correspondre à l'ampleur de l'événement ainsi qu'aux conditions géographiques.
- Les redondances dans les planifications et les préparatifs à l'intervention doivent être évitées.



Le chef d'intervention général

- Fixe les efforts principaux et les priorités.
- Coordonne les services de police, services de sauvetage et sapeurs-pompiers. D'autres services tels que celui des ponts et chaussées, protection civile pourraient être impliqués.
- Dirige l'état-major.
- Suit le rythme de conduite et dirige les processus de conduite et de décision.
- Assume la responsabilité des mesures prises.
- Coordonne les moyens engagés, prend des décisions et donne des missions.
- Peut remettre la responsabilité de chef d'intervention général à d'autres personnes pendant l'action, en fonction de la phase d'engagement et de l'effort principal (remise en état, reconstruction).
- Assure la liaison avec les autorités.
- Assure une bonne communication et information.

Le chef de service

- Est membre de la direction d'intervention (état-major).
- Conduit les formations subordonnées.
- Conseille le chef d'intervention général sur les questions spécifiques à son service.
- Raisonne et agit dans l'esprit du chef d'intervention général et prépare les bases utiles à la prise de décision.
- Participe aux rapports de la direction d'intervention (état-major) et rédige des rapports au sein de son service.



Le chef de secteur sapeurs-pompiers

- Conduit les moyens qui lui sont attribués conformément à la mission reçue du chef de service sapeurs-pompiers.
- Intervient avec ses propres moyens ou ceux qui lui sont attribués en respectant l'intention de la direction d'intervention.
- Délègue éventuellement certaines responsabilités.
- Participe aux rapports de situation du chef de service.
- Demande suffisamment tôt des moyens supplémentaires, des relèves et du soutien logistique.

L'expert / le spécialiste

- Remplit ses tâches, résout des problèmes partiels, s'intègre dans des groupes de travail et fait des propositions.

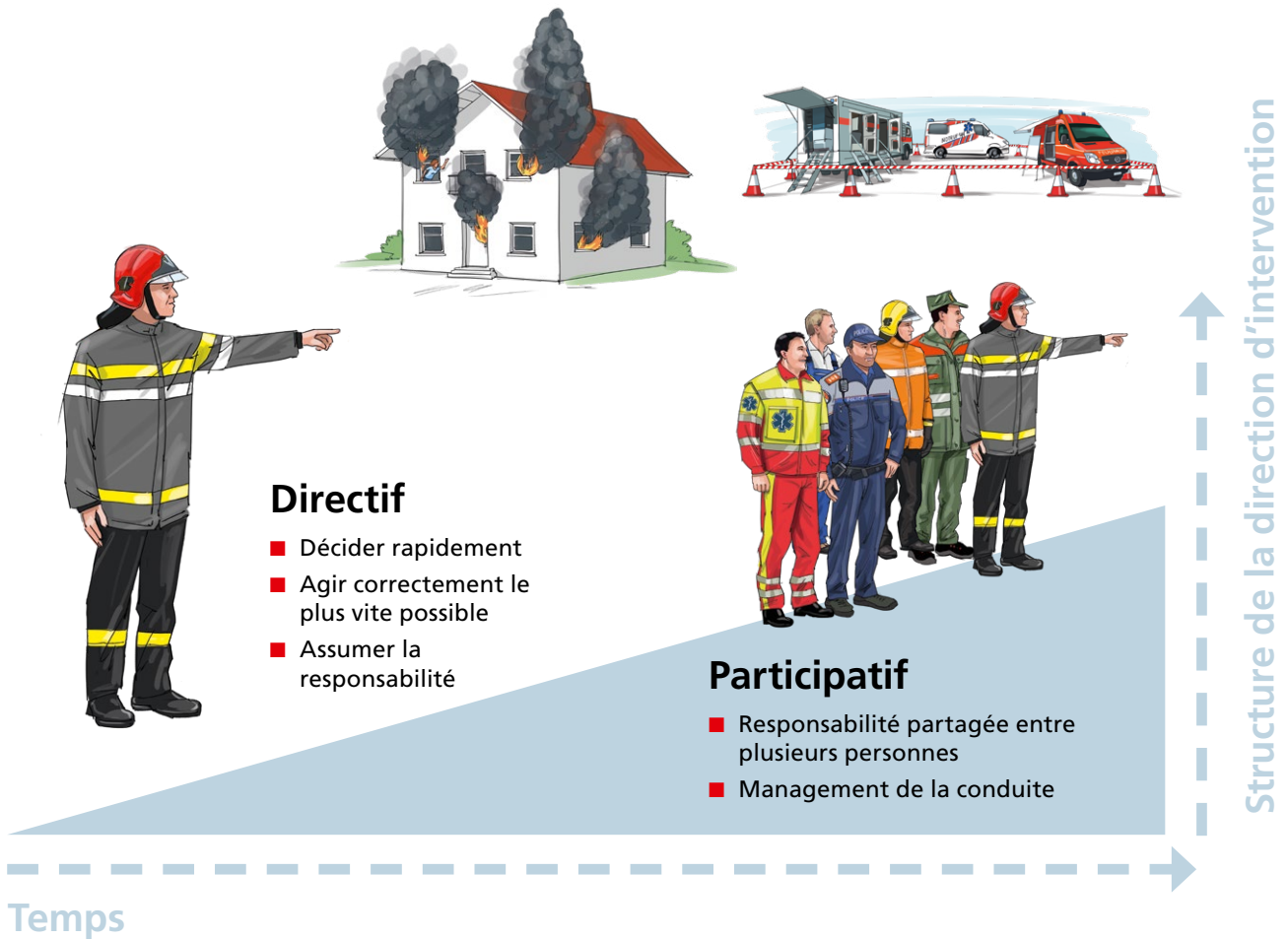
L'aide à la conduite

- Fonction assurée par un adjudant ou un chef d'état-major.
- Tient les documents d'engagement et de conduite à jour et les visualise.
- Garantit le flux des messages et assure les liaisons avec les subordonnés, les partenaires et la centrale d'engagement.



- Le chef d'intervention général détermine l'importance, la structure, la composition de son état-major.

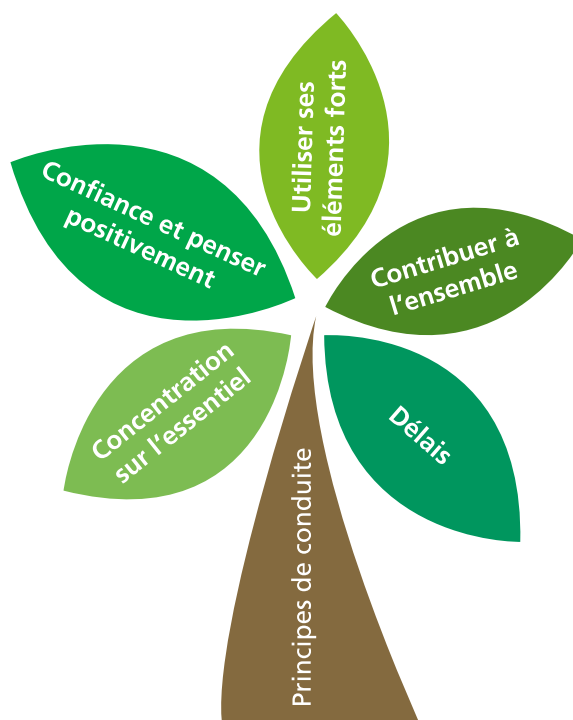
1.2.4 | Principes



- En intervention, il faut agir à temps et juste.
- Il y a seulement quelques décisions de principes à prendre. C'est la tâche de la direction d'intervention qui, de fait, assume la responsabilité de la conduite.
- Dans certains cas particuliers (notamment lors de catastrophe), il faut au contraire, agir après que les décisions du niveau supérieur soient prises.
- C'est la tâche de l'organe de conduite, qui assume alors la responsabilité de l'engagement.



- L'organisation de la conduite s'adapte à la typologie et à l'ampleur de l'événement.
- «Aussi normal que possible et aussi extraordinaire que nécessaire.»
- 1 chef – 1 secteur



Du chaos à l'organisation!

- Un état-major de conduite doit transformer progressivement mais assez rapidement la gestion initiale de l'événement, sans vue d'ensemble et chaotique, en une action coordonnée.



De l'action individuelle à la coopération!

- Interaction coordonnée de toutes les organisations disponibles (personnel et matériel).

1.2.5 | Principes fondamentaux de la conduite



- C'est une course contre le temps!



- Malgré les inconnues, il faut agir!



- Anticiper – planifier à l'avance – prendre des mesures préventives!



- Ne jamais rester à rien faire!



- Phase de démarrage aussi brève que possible (vulnérabilité)!



- Peu immédiatement!
- Une partie plus tard!
- Le reste beaucoup plus tard!

1.2.6 | Responsabilité de la conduite

La responsabilité de la conduite dépend du type et de l'importance de l'événement. Elle concerne toutes les actions des forces d'intervention ayant une interdépendance entre elles. Cette responsabilité est assumée par la direction d'intervention.

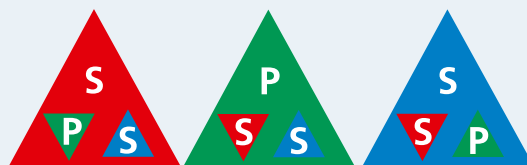
Accord

Lors d'un événement de tous les jours, le chef d'intervention (CI) de la police, des sapeurs-pompiers et l'ambulancier leader dirigent leurs unités d'intervention en concertation les uns avec les autres.



Coordination

Si le besoin de coordination augmente, alors l'un des chefs d'intervention s'en charge.



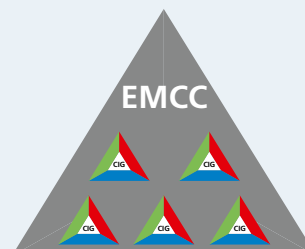
Direction d'intervention

Une direction d'intervention et son chef (CIG) sont mis en place lors d'événements majeurs. Elle coordonne les forces d'intervention et prend les mesures nécessaires.



Conduite désignée par l'échelon supérieur

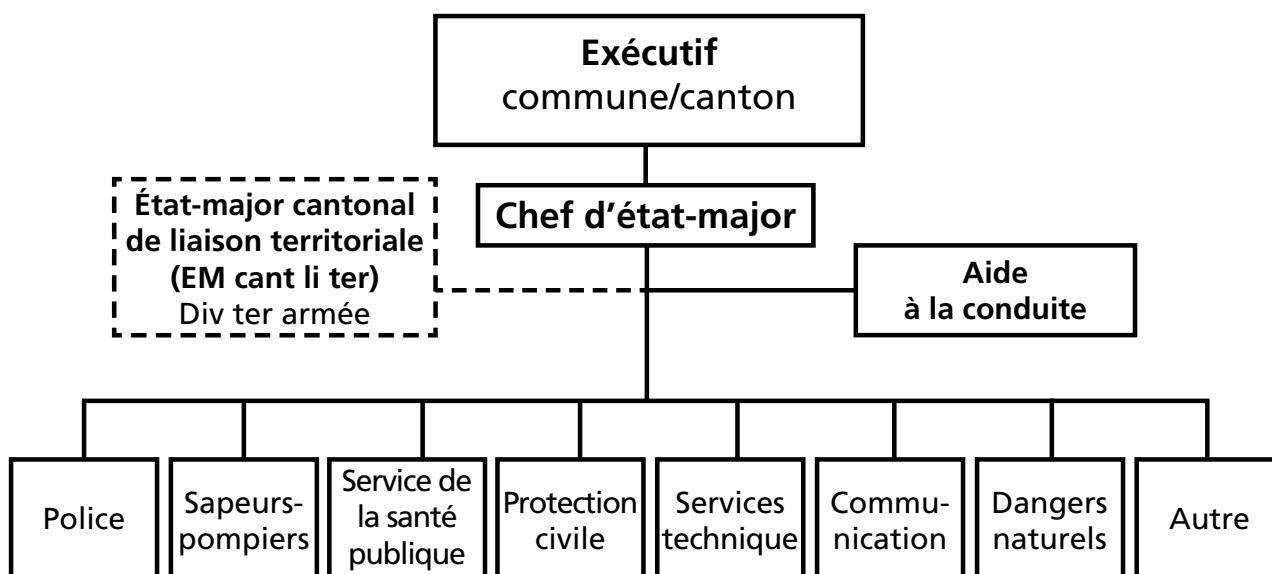
En cas de catastrophe ou de situation extraordinaire, l'organe cantonal de conduite désigne l'autorité politique qui assure la direction d'intervention.



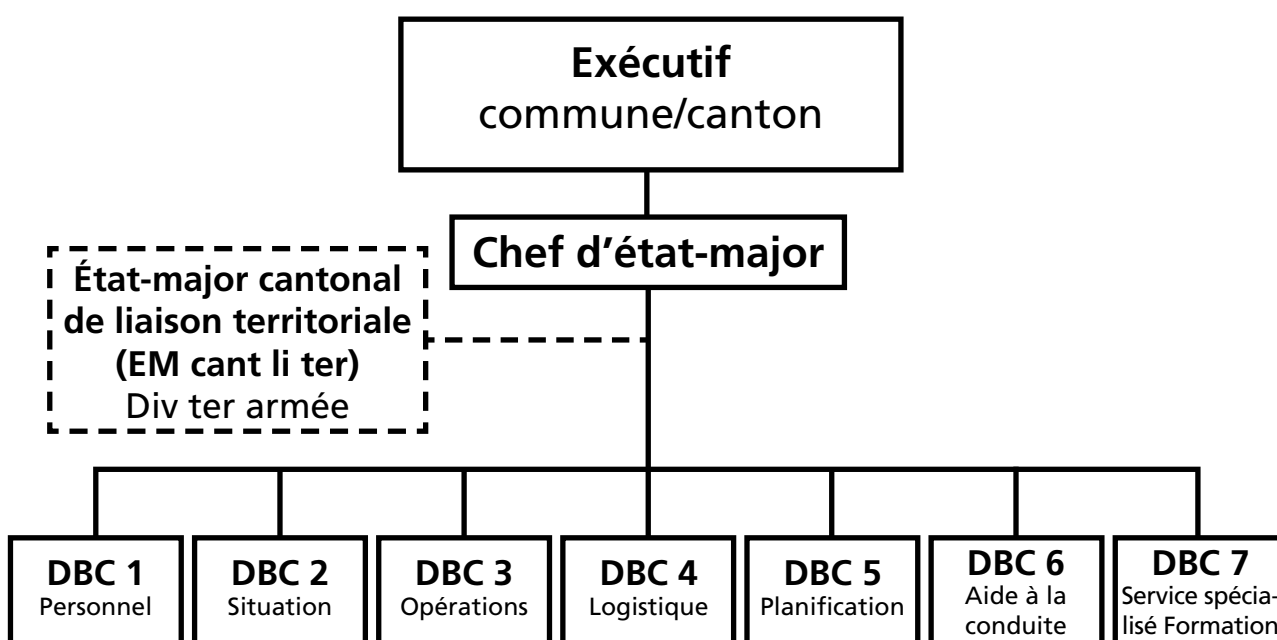
1.2.7 | Organes de conduite / états-majors de conduite

- Les cantons assument la responsabilité de l'instruction de base et de la formation continue.
- La Confédération fournit son assistance avec des offres de formation et des formateurs.
- Les organes de conduite peuvent être constitués au niveau cantonal (OrCtC/EMCC), régional (OrCoR/EMCR) ou communal (OrCoC/EMC).
- Les autorités constituent des organes de conduite entre autres pour l'information de la population sur les risques et menaces, l'alerte et l'alarme, la conduite, la coordination des préparatifs et des engagements des organisations partenaires et, le cas échéant, la disponibilité opérationnelle en cas d'un conflit armé.

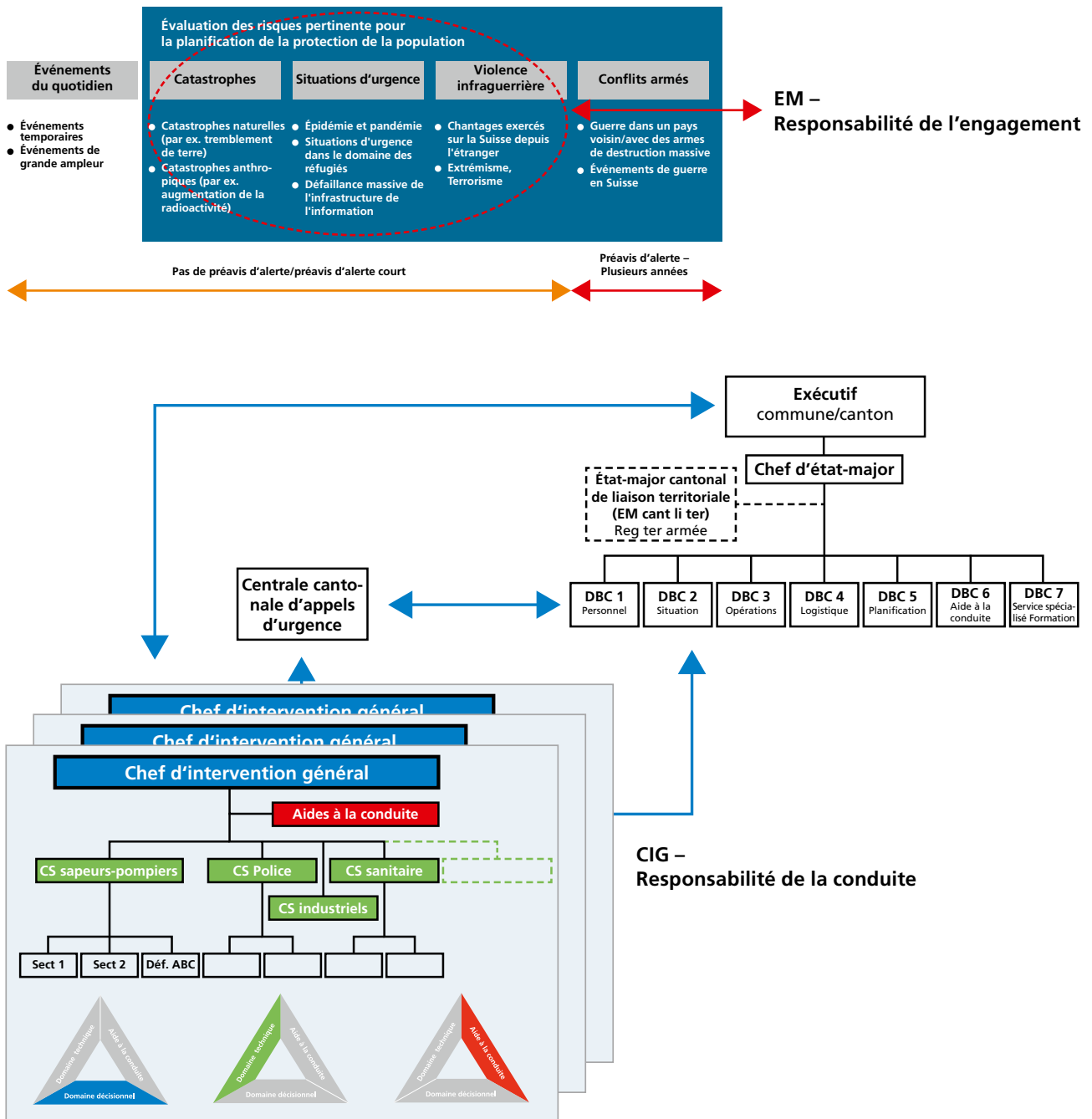
Modèle relatif au chef de service (selon la protection de la population)



Modèle relatif au domaines de base de conduite (DBC)



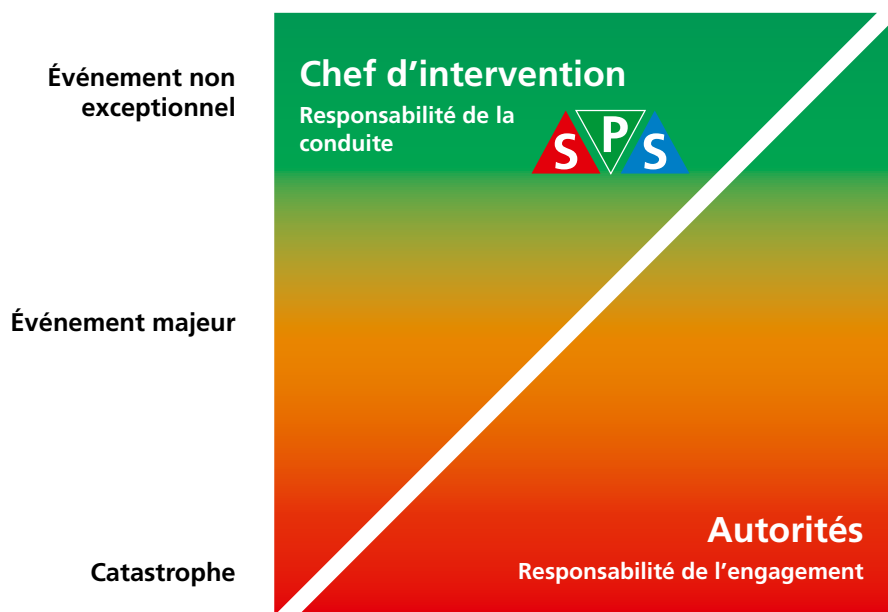
- Les états-majors de conduite assument la responsabilité de l'engagement, les directions d'intervention générales, la responsabilité de la conduite (voir chapitre Généralités, 1.2.8)
- Les états-majors de conduite interviennent lorsque plusieurs directions d'intervention et/ou états-majors subordonnés participent à l'engagement et demandent des moyens supplémentaires ou que des décisions des autorités, dont la préparation doit s'effectuer sous la pression du temps, s'imposent ou encore en cas de nécessité d'éventuelles planifications.
- Les processus des états-majors nécessitent davantage de temps que celui des directions d'intervention générales, mais sont toutefois nettement plus rapides que les processus réguliers d'une administration.



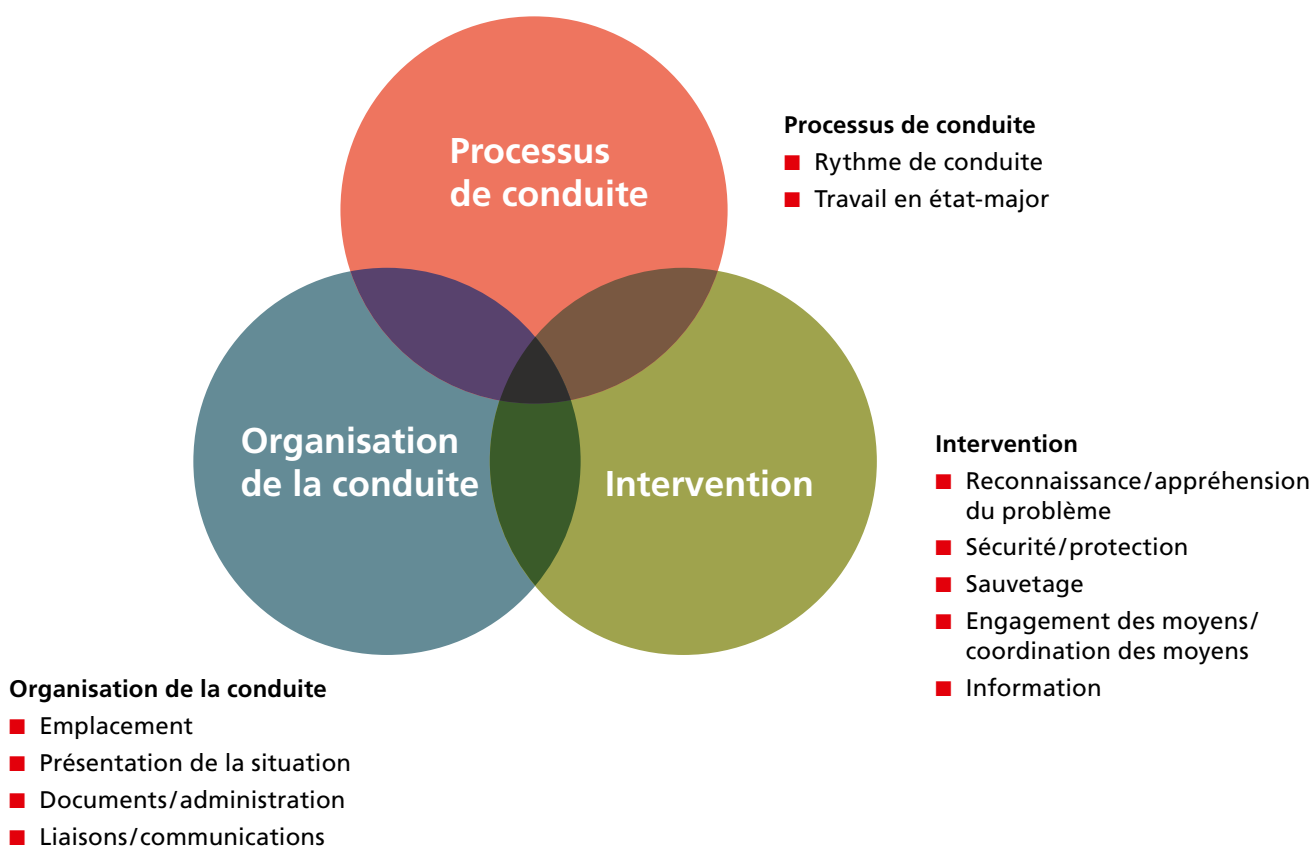
- L'État-major fédéral ABCN (EMF ABCN) intervient en cas d'événement de portée nationale.
- L'aide militaire en cas de catastrophe est fournie par l'entremise de l'état-major cantonal de liaison territoriale.

1.2.8 | Responsabilité de l'engagement

- La responsabilité de l'engagement concerne les mesures visant les objectifs globaux tels que la sécurité de la population et la sauvegarde des conditions d'existence.
- Elle nécessite que les autorités prennent des décisions. L'état-major de conduite les prépare et les fait appliquer.
- La responsabilité de l'engagement peut être assumée par l'état-major de conduite communal, régional ou cantonal.



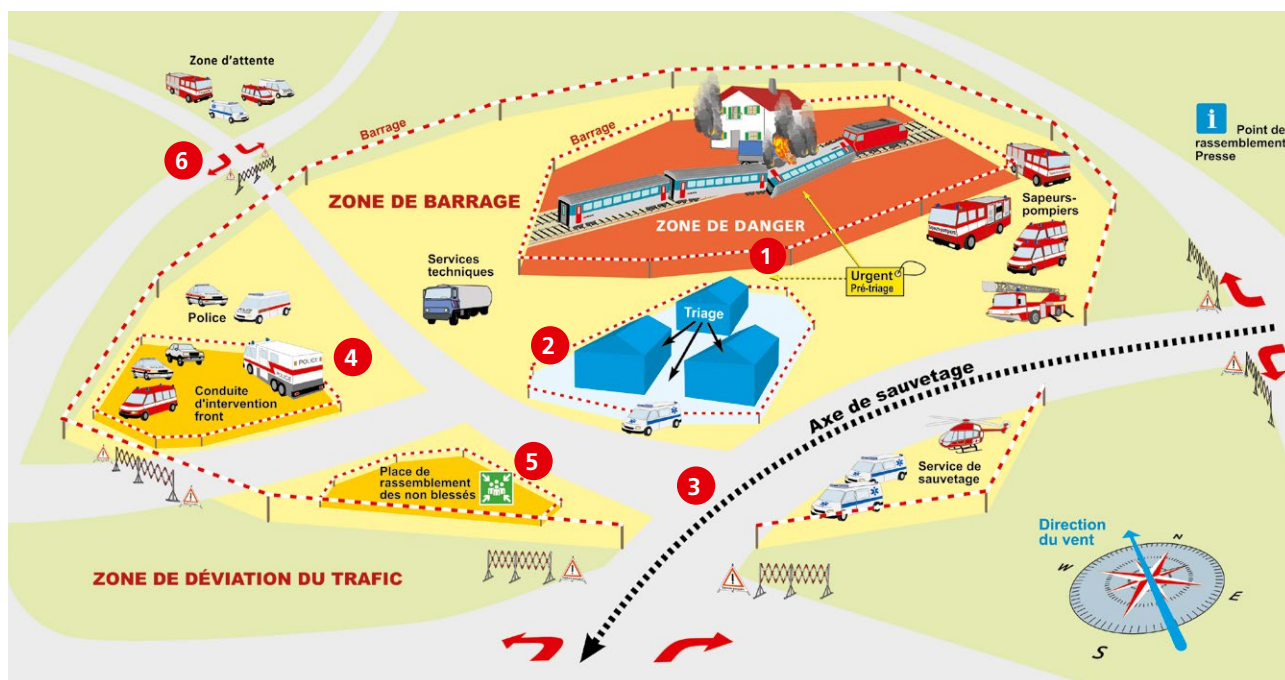
1.2.9 | Tâches essentielles de conduite



1.3 | Accord

En accordant les éléments suivants, on peut structurer la place sinistrée lors d'un événement majeur.

En fonction de la situation ou de manière standardisée, des éléments supplémentaires peuvent faire l'objet d'un accord: protection individuelle, barrages, zones, postes collecteurs, médias, préservation des traces et indices, etc.



- La **zone de danger** est délimitée par les sapeurs-pompiers ou la police. Accès aux seules forces d'intervention disposant de l'équipement de protection adéquat.
- La **zone de barrage** est délimitée par la police. C'est dans cette zone que s'organisent la conduite et les moyens d'intervention.
- La **zone de déviation du trafic** est en règle générale délimitée par la police là où la circulation est déviée. Cette zone comprend les zones d'attente, des centres de renfort et d'autres organisations.



- Police, service sapeurs-pompiers et service de sauvetage doivent se mettre d'accord et communiquer leurs décisions aux forces d'intervention.
- L'élément **1** «point de rassemblement de patients» doit être déterminé immédiatement afin de définir une éventuelle zone de danger et assurer la sécurité des forces d'intervention.

1 Poste collecteur de patients



- Il se trouve juste en dehors de la zone de danger, laquelle est généralement délimitée par le chef d'intervention des sapeurs-pompiers.
- Il doit être choisi en fonction du flux de patients à venir.
- Les sapeurs-pompiers transportent les patients hors de la zone de danger jusqu'au poste collecteur de patients. Ensuite, le prétriage est effectué par le service de sauvetage, lequel n'a ainsi pas besoin d'équipement de protection.

2 Poste médical avancé (PMA)



- Il se trouve dans la zone de barrage. Lors de choix de l'emplacement, on tiendra compte des risques évolutifs.
- La surface nécessaire est d'env. 1 500 m² (¼ de terrain de football).
- Le PMA est un élément du service de secours. Il a sa propre structure de conduite.

3 Axe de sauvetage (accès et sortie)



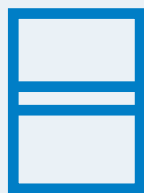
- Ils permettent l'entrée et la sortie de la zone de barrage.
- Les axes de sauvetage doivent être déterminés en fonction de l'emplacement du PMA.
- Les axes de sauvetage sont maintenus praticables par la police. C'est une priorité absolue pour l'arrivée des renforts.

4 Poste de commandement avancé



- PC police, sapeurs-pompiers, service de sauvetage sanitaire placés au même emplacement dans la zone de barrage.
- L'emplacement ne doit pas être trop proche du chemin empruntés par les patients ni du poste collecteur de personnes non blessées.
- Il doit être à l'abri du regard des médias. L'entrée est contrôlée.

5 Poste collecteur de personnes non blessées



- Les personnes non blessées nécessitent néanmoins de l'assistance. Certaines d'entre elles peuvent donner des informations précieuses.
- L'emplacement est en général déterminé par la police bien que des soins médicaux doivent pouvoir y être donnés.
- Ultérieurement, l'assistance peut être assurée par la protection civile.

6 Zone d'attente



- Il se situe dans la zone de déviation du trafic. Il dépend des axes de sauvetage.
- La direction d'intervention définit la zone d'attente. Il est peut-être nécessaire de guider les forces d'intervention dans le/depuis le secteur d'attente.
- La centrale d'intervention propose aux forces d'intervention impliquées une base de départ.
- La gestion de la zone d'attente doit être effectuée avec un minimum d'effectif.

7 ...

■ ...

8 ...

■ ...

Accord

- Sapeurs-pompiers
- Police
- Service de sauvetage

Contenu

- Orientation
- Événement, sauvetages, ampleur de l'événement, mesures ordonnées
- 6 éléments à mettre au point

Accord		
Sapeurs-pompiers – police – secours		
Signature		Lieu
	Poste collecteur de patients	
	Poste médical avancé	
	Axe de sauvetage	
	Poste de commandement	
	Poste collecteur de personnes non blessées	
	Zone d'attente	

Documents de conduite

- Appréhension du problème
- Croquis de la situation
- Premières mesures
- Moyens sur place/moyens demandés
- Liaisons
- Accord

Première conduite


Saisie du problème			Carte de situation				
Front	Ordre						
Service sanitaire	Problèmes spéciaux						

Mesures			Moyens				
Quel/Où	Qui	Quand	Formation	Pers./Moyens	Mission/Où	Quand	

Liaisons				Accord		
Fonction/Site/Nom	Canal	Nom d'appel/N° de tél.	Quand	Sapeurs-pompiers – police – secours		
				Signature		Lieu
					Poste collecteur de patients	
					Poste médical avancé	
					Axe de sauvetage	
					Poste de commandement	
					Poste collecteur de personnes non blessées	
					Zone d'attente	

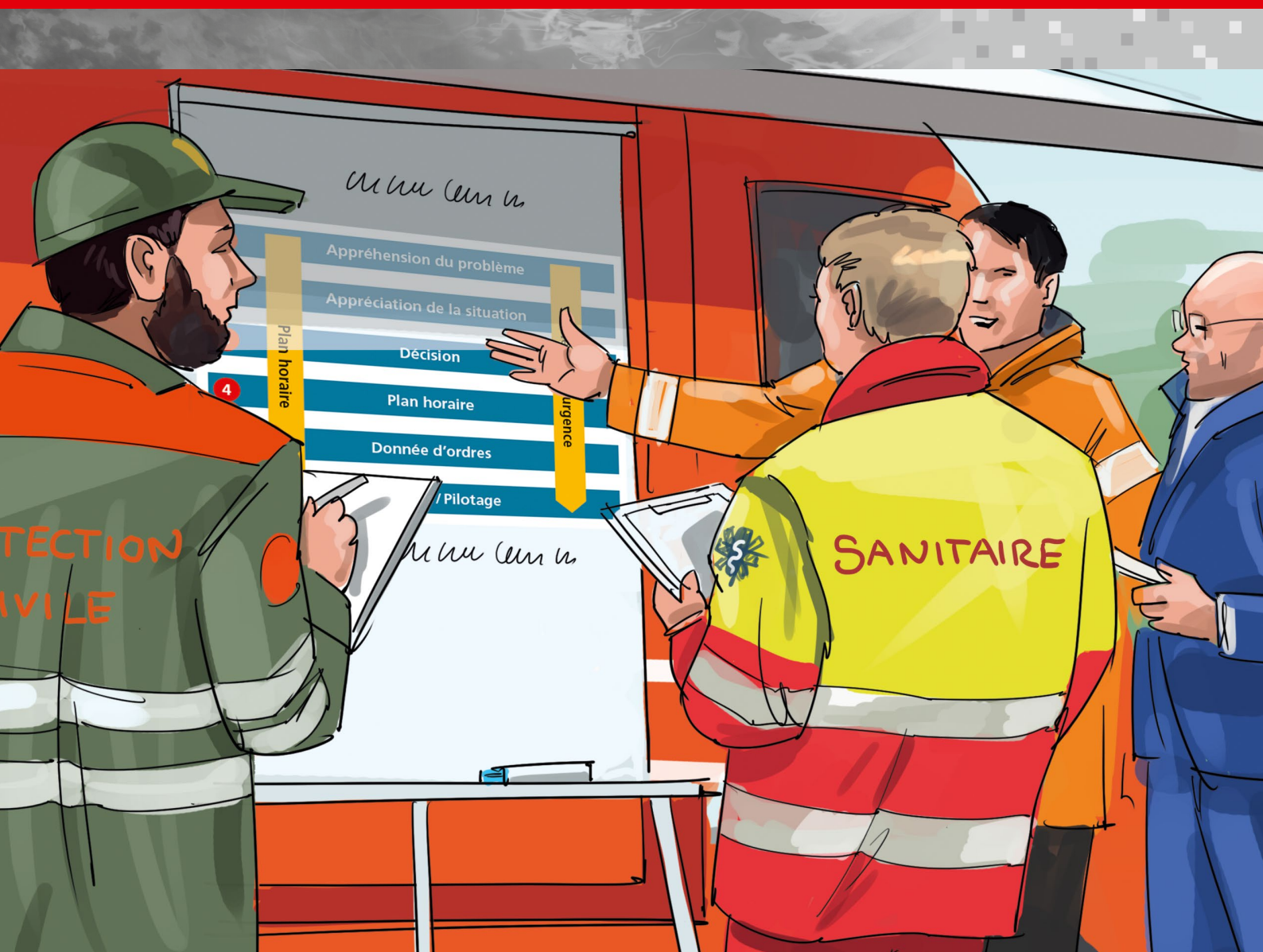


■ Voir chapitre «Moyens auxiliaires» 08.09.

[illegible]

Notes

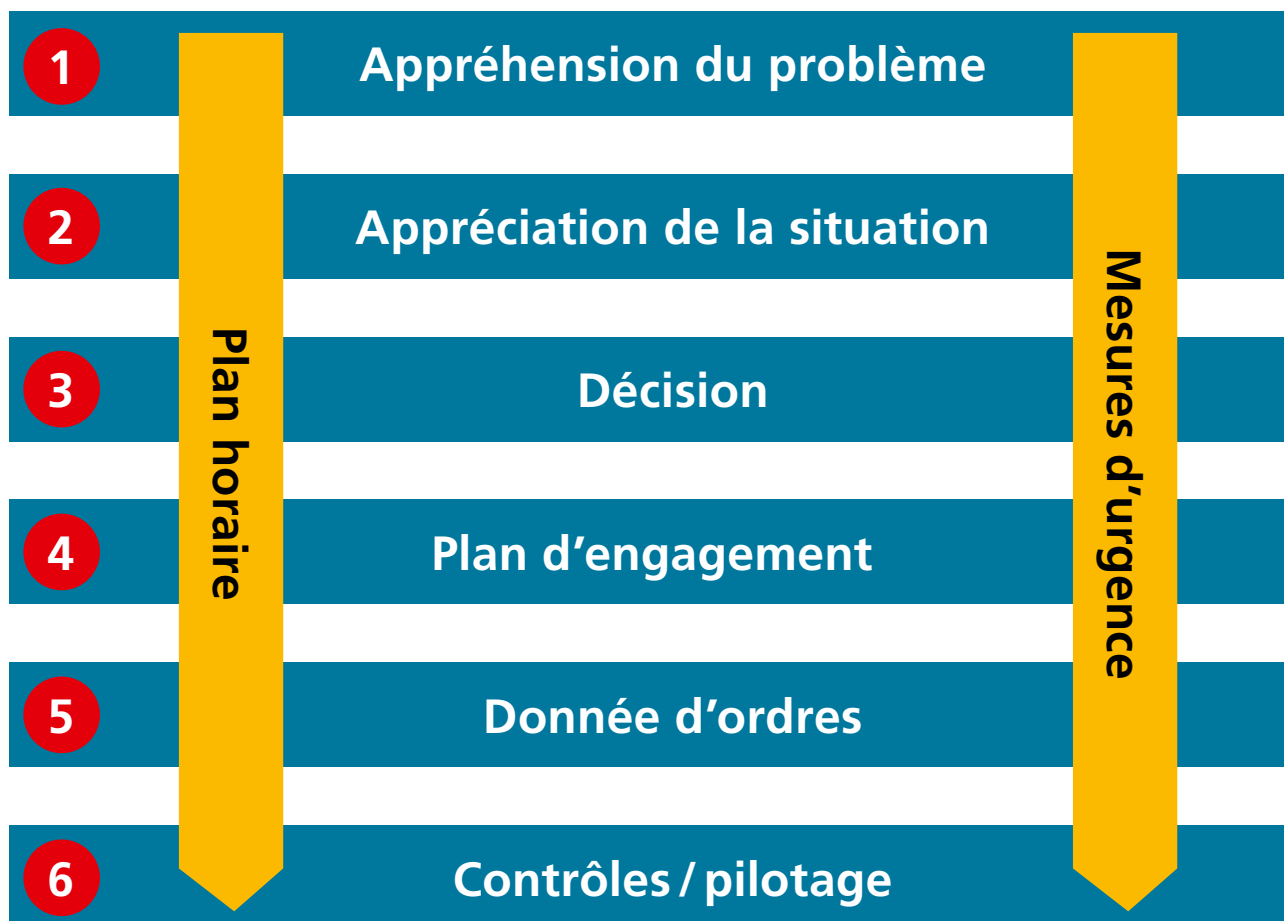
This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.



2 | Rythme de conduite

2.1 | Rythme de conduite

La conduite se caractérise par le déroulement d'un processus clair. Le rythme de conduite (activités de conduite) ci-dessous est utilisé avec succès par la police, le service de sauvetage, la protection civile et l'armée. Il est employé par le service sapeurs-pompiers lors d'un événement majeur.

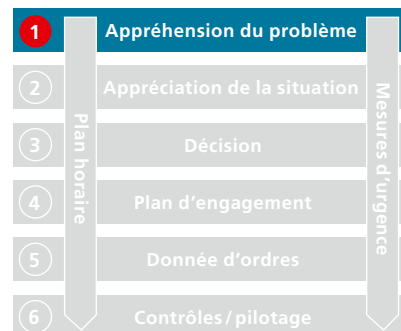


L'ordre toujours constant des activités de conduite donne à la direction d'intervention la sécurité nécessaire dans les situations complexes ainsi que sous la pression du temps.

Lors d'événements majeurs, la situation change en permanence et, par conséquent, elle doit être réévaluée constamment. Un changement de situation nécessite de redémarrer les activités de conduite à zéro.

2.2 | Appréhension du problème

- L'appréhension du problème se situe au début du processus de conduite ou avoir lieu lorsqu'un changement de situation impose une action.
- Une appréhension rapide et complète du problème est une condition fondamentale lors de situations confuses.
- L'appréhension du problème est une confrontation avec les problèmes présents ou à venir.
- Un éclairage correct des problèmes et une division judicieuse en problèmes partiels sont fondamentaux pour la poursuite des activités de conduite.

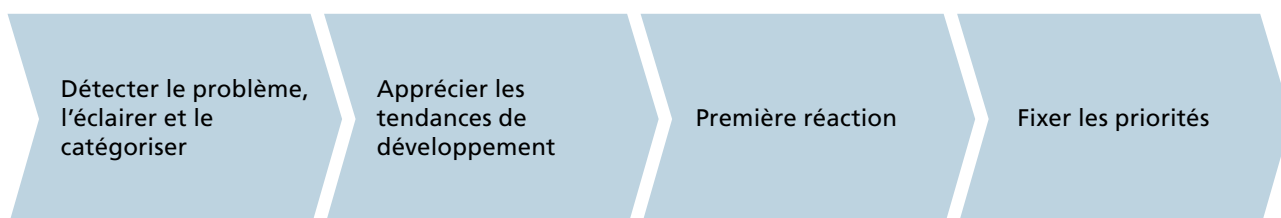


Principe

- D'abord l'appréhension du problème, ensuite l'action!

Structure

Une appréhension globale du problème résulte d'une structuration claire:



Les questions importantes

- De quoi s'agit-il?
- Quel est mon problème?
- Comment pourrait évoluer la situation?
- Quelles sont les mesures les plus urgentes ou les plus importantes?
- Comment les prioriser?



- Recueillir les faits auprès des personnes spécialisées!

Recherches d'informations et reconnaissances

Par des moyens humains	Par des moyens techniques	Par la consultation	Informations
■ Observer ■ Interroger les personnes impliquées ■ Prendre des photos, filmer des vidéos ■ Photos de traces ■ ... 	■ Hélicoptère ■ Drone ■ Webcam ■ Appareils de mesure ■ ... 	■ Plans d'intervention ■ Analyses de risques ■ ... 	■ Données mesurées ■ Pronostics ■ Rapports ■ Médias ■ Réseaux sociaux ■ Centres d'engagement et d'alarme ■ ... 

Donnée d'ordres et éventuelles reconnaissances sur le terrain

- Donner des missions et des secteurs clairement définis
- Fixer heure, délai, liaisons (radio, téléphone mobile) et point de contact
- Répartir les moyens auxiliaires (moyens de transport, instruments de mesures, appareils pour prises de vue, drones)
- Préciser la forme du rendu (rapport, prises de vues, carte de la situation, protocole de mesures, etc.)
- Indiquer l'effort principal et l'urgence

Ordre pour la reconnaissance

- Orientation:
- Mission:
- Dispositions particulières:

Résultats des reconnaissances

- Situation des patients, décédés, disparus, sans abris
- Ampleur des dégâts, risques évolutifs, possibilités d'aggravation
- Menaces pour les personnes et les animaux
- Risques et chances pour les forces d'intervention
- Menaces pour l'environnement, pour les infrastructures et les biens
- Accessibilité, emplacements-clés, axes de circulation
- État de l'approvisionnement de base (eau potable, infrastructure médicale, communications, courant électrique, etc.)
- Développements (prévisions météorologiques, estimations des débits des cours d'eau, explosions, effondrements, mouvements géologiques, flux de personnes, rassemblement de personnes, etc.)
- Des contrôles sur les lieux et l'actualisation des renseignements sont nécessaires pour une appréciation permanente de la situation.



Percevoir au-delà de son propre horizon!

- Un événement majeur peut atteindre une ampleur allant au-delà de la première image qu'on s'en fait ou qui dépasse la zone sinistrée.
- Des effets collatéraux peuvent concerner des voisins (communes, cantons, pays voisins); aussi, l'information de ceux-ci revêt une grande importance!

Objectifs de l'appréhension du problème

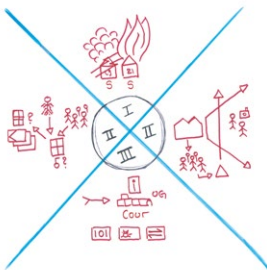
- Obtenir une vue aussi claire que possible de la situation dans son ensemble
- Reconnaître la tendance du développement
- Division en problèmes partiels
- Reconnaître les priorités



Appréhension du problème et sa visualisation

- Pour visualiser l'appréhension du problème, différentes approches sont possibles.

	FKS CSSP CSP	Appréhension du problème																								
<table><tr><th>Front</th><th>Ordon</th></tr><tr><td>Sauvetage maison</td><td>19</td></tr><tr><td>Sauvetage maison</td><td>21</td></tr><tr><td>Incendie maison</td><td>21</td></tr><tr><td>Risque de propagation</td><td>19</td></tr><tr><td>Fumée</td><td></td></tr><tr><td>Transport eau</td><td></td></tr></table>	Front	Ordon	Sauvetage maison	19	Sauvetage maison	21	Incendie maison	21	Risque de propagation	19	Fumée		Transport eau		<table><tr><td colspan="2">Dégager l'axe de sauvetage</td></tr><tr><td colspan="2">Badouins</td></tr><tr><td colspan="2">Barraques</td></tr><tr><td colspan="2">Assistance</td></tr><tr><td colspan="2">Relève des indices</td></tr></table>		Dégager l'axe de sauvetage		Badouins		Barraques		Assistance		Relève des indices	
Front	Ordon																									
Sauvetage maison	19																									
Sauvetage maison	21																									
Incendie maison	21																									
Risque de propagation	19																									
Fumée																										
Transport eau																										
Dégager l'axe de sauvetage																										
Badouins																										
Barraques																										
Assistance																										
Relève des indices																										
Service sanitaire	Problèmes opérationnels																									
Blessés 55 patients Point de rassemblement de patients longue attente Morion Poste médical avancé	Médias Entrapés - Sous-sol - Cour Vent d'ouest Obscurité 1830 Ravitaillement																									

	FKS CSSP CSP	Saisie du problème
		

	FKS CSSP CSP	Appréhension du problème			
Problème / événement	Accident de la route avec des blessés et personnes coincées, fuite d'essence, circulation bloquée				
Principaux aspects	Risque d'incendie - Danger pour l'environnement - Vapeurs dangereuses	Bouchon - Prévenir les accidents en cascade - Installer l'une de sauvetage	Blessés - Personnes coincées	Traitement du cas - Cause - Interroger témoins + personnes impliquées - Sécuriser les indices	
Problèmes partiels	Prévenir les dangers	Circulation	Sauvetage Dépannage	Analyses des événements	
Tâches	Stopper la fuite - Obtenir l'existence - Bloquer les déviation - Rythme d'incendie - Ne pas respirer les vapeurs	Sécuriser l'accident - Dévier la circulation - Installer l'une de sauvetage	Blessés - Personnes coincées - Interroger témoins + personnes impliquées - Sécuriser les indices	Interroger - Personnes impliquées - Témoins - Diffusion de la conduite - Préservation des traces - Faire appel à des spécialistes	
Responsable	sapeurs-pompiers / lutte contre incendies / hydrarabes	sapeurs-pompiers / Police / contrôle d'urgence	sapeurs-pompiers / services sanitaires	Cas pour le chef d'intervention police	
Mesures d'urgence	Circulation	Circulation Info trafic	Circulation	Circulation	



La visualisation permet de communiquer!

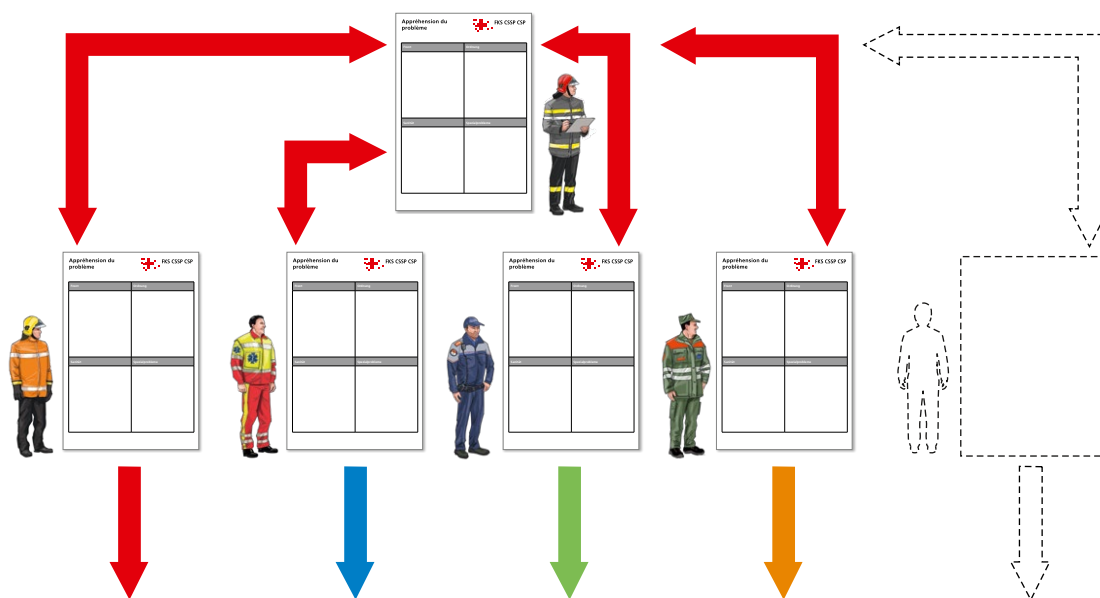
- Celui qui n'est pas capable de formuler le problème sur le papier, démontre qu'il ne le comprend pas.
- L'appréhension du problème s'inscrit dans un processus dynamique. La visualisation doit pouvoir être corrigée ou adaptée.

Vue commune de l'événement

- Pour permettre une large interprétation de la situation, chaque membre de l'état-major fournit sa contribution à l'appréhension du problème en apportant ses **connaissances particulières et en pensant globalement**.
- Les interfaces entre les problèmes partiels sont la responsabilité du chef d'intervention général.



Apporter son expertise tout en pensant globalement!

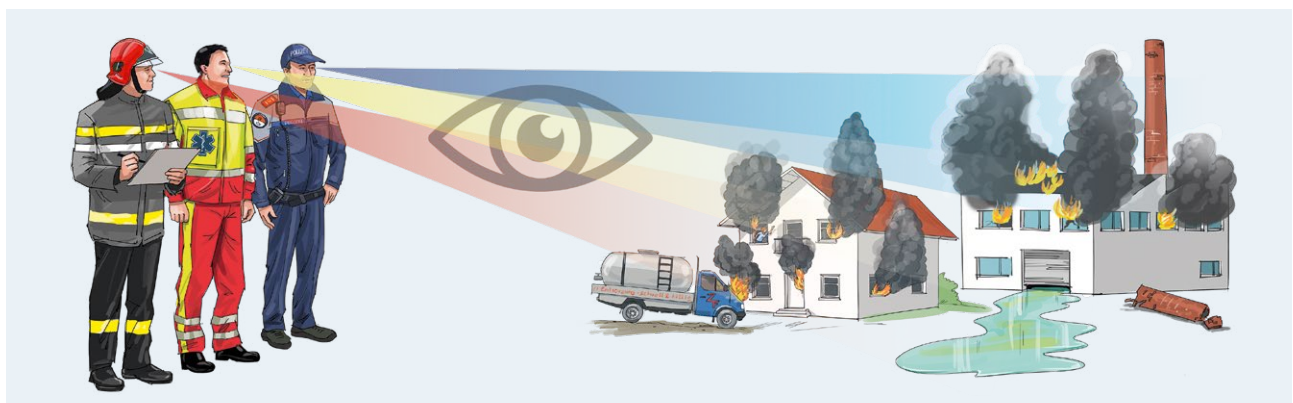


Les problèmes partiels sont délégués à l'échelon inférieur.

Claire répartition des tâches

- But/objectif
- Tâche
- Priorités
- Lignes directrices

Tous les membres de la direction d'intervention doivent avoir une vue commune de l'événement.



Ne pas perdre de temps

Eviter d'autres dommages

Obtenir la vue d'ensemble

Organiser la conduite

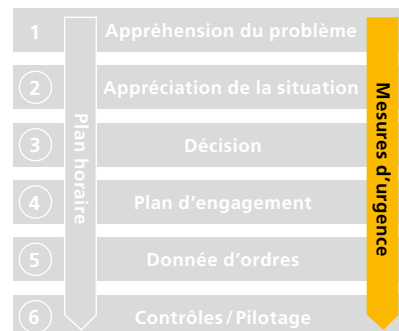
- Optimiser l'état de préparation
- Donner des ordres préalables
- Informer les supérieurs/
subordonnés
- Mises sur pied supplémentaires

- Optimiser l'état de préparation
- Donner des ordres préalables
- Informer les supérieurs/
subordonnés
- Mises sur pied supplémentaires

- Prendre des dispositions pour le sauvetage
- Libérer les accès
- Bloquer les accès
- Fixer le niveau de protection

- Reconnaître/explore
- Rechercher des informations
- Exploiter les plans
- Esquisser des croquis de situation

- Accord
- Définir les secteurs d'attente
- Assurer les liaisons
- Guider les renforts

[illegible]

- Les mesures d'urgence ne doivent ni préjuger de la décision ni limiter la liberté de décision.
- Les mesures d'urgence ne servent pas à conduire les opérations!



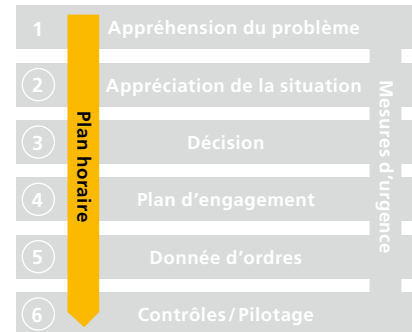
- Des mesures d'urgence peuvent être déclenchées à tout moment.
- Lors des travaux de planification en vue d'un événement prévu, il n'est généralement pas nécessaire de déclencher des mesures d'urgence car il y a suffisamment de temps à disposition pour apprécier la situation.

2.4 | Plan horaire

- Lors d'un événement majeur, des réflexions quant aux rapports de temps doivent commencer très tôt.
- Un plan horaire met en évidence le moment opportun et la durée des tâches.
- Il détermine l'heure à laquelle les activités doivent être achevées.
- L'objectif consiste à donner les ordres à temps.
- Le plan horaire doit être adapté en fonction des circonstances en cours d'événement.

Les échéances suivantes peuvent prendre place dans le plan horaire

- Rapport de situation
- Heure estimée de l'arrivée des renforts
- Formation de réserves
- Information aux médias
- Approvisionnement en matériel
- Relèves
- Éclairage de la place sinistrée
- Subsistance

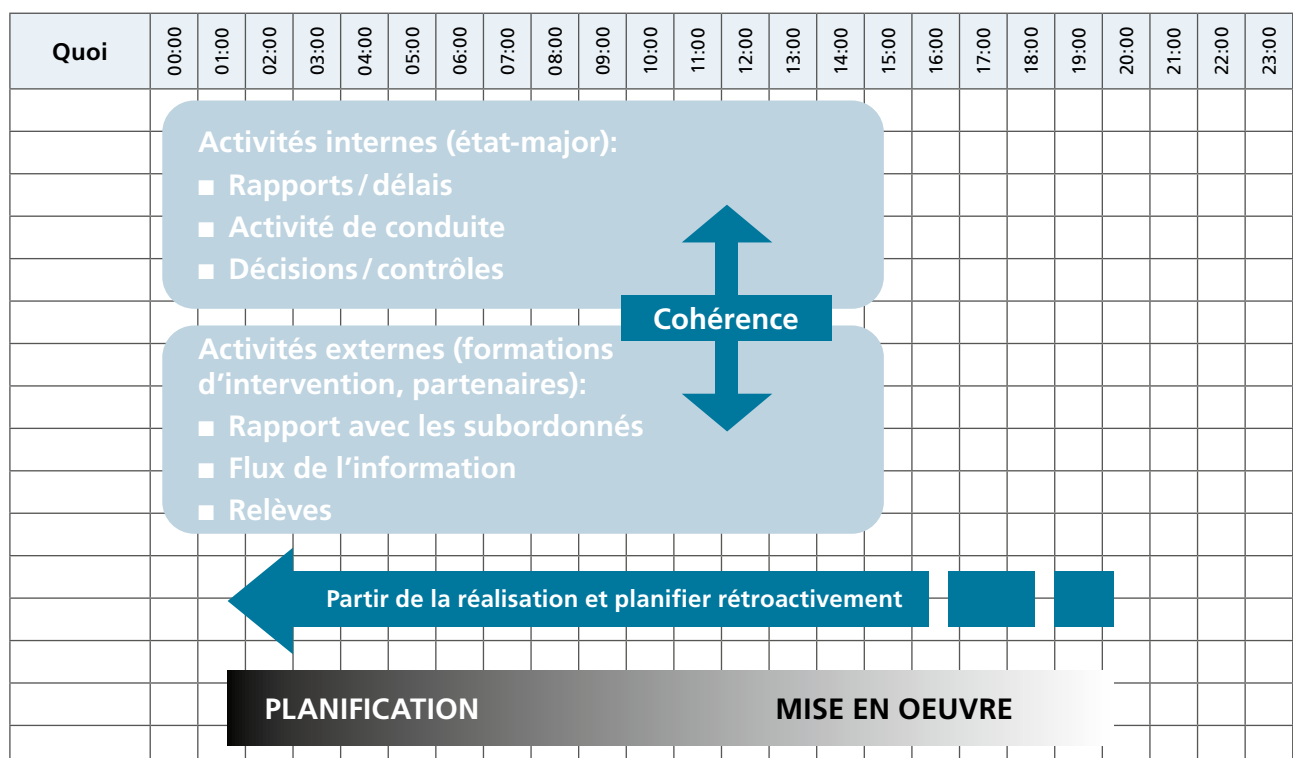


- Le plan horaire comprend une partie consacrée aux activités de l'état-major et une autre partie consacrée à la réalisation de la mission par les forces d'intervention.



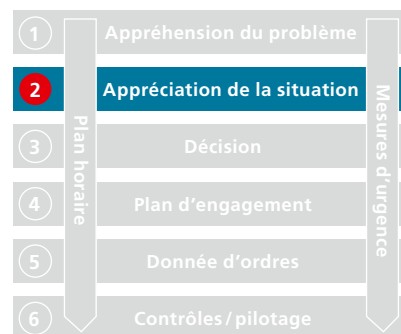
FKS CSSP CSP

Plan horaire



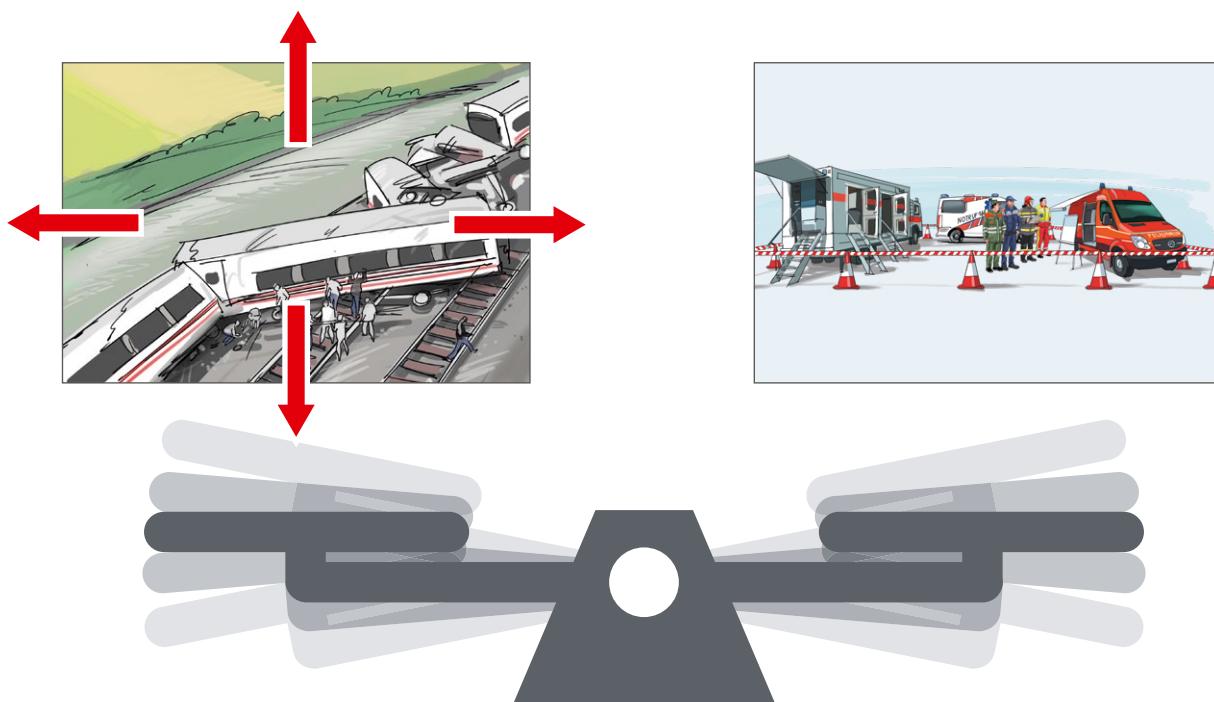
2.5 | Appréciation de la situation

- Pour l'appréciation de la situation, il faut se baser sur l'appréhension du problème.
- Lors de l'appréciation de la situation, on cherche à déterminer la liberté de manoeuvre et à découvrir les facteurs importants pour la décision.
- Lors de l'appréciation de la situation, on cherche les solutions possibles et on développe des variantes.
- L'objectif consiste à coordonner rapidement les opérations de secours.



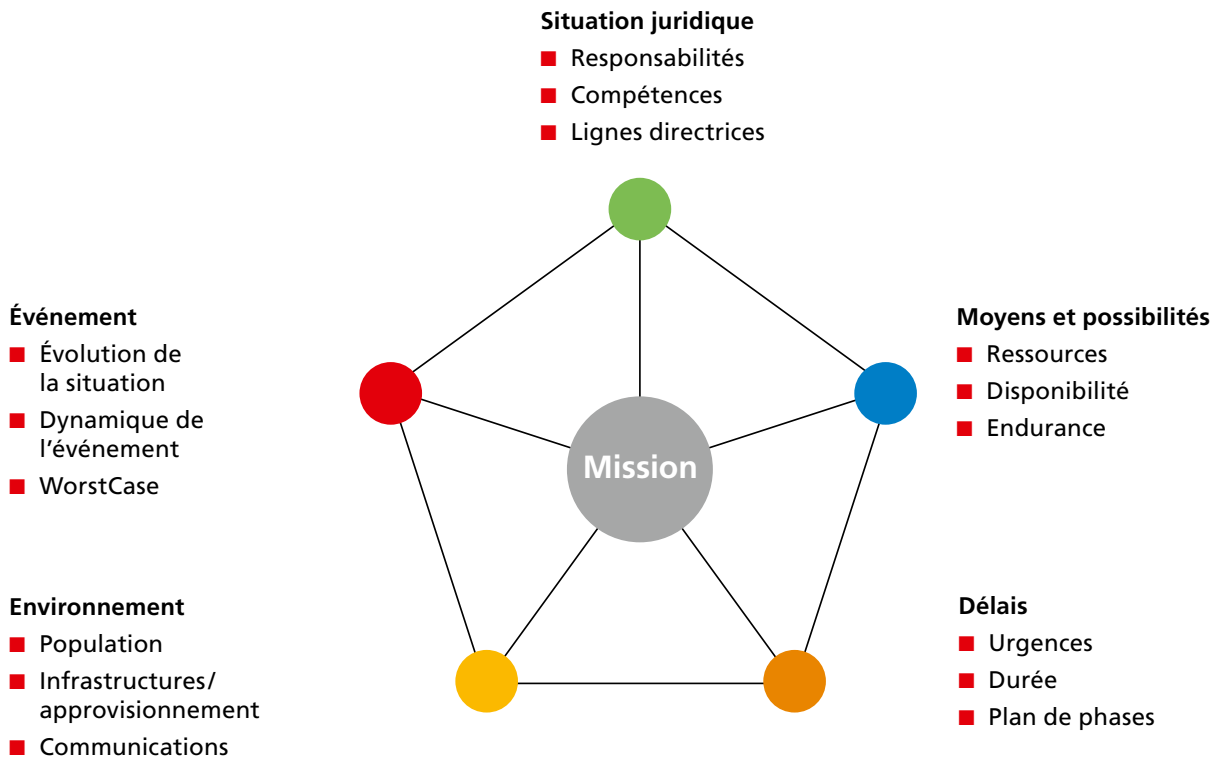
Temps

- Déductions sur les lieux, le facteur temps, la disponibilité et les besoins en personnel ainsi qu'en moyens matériels.



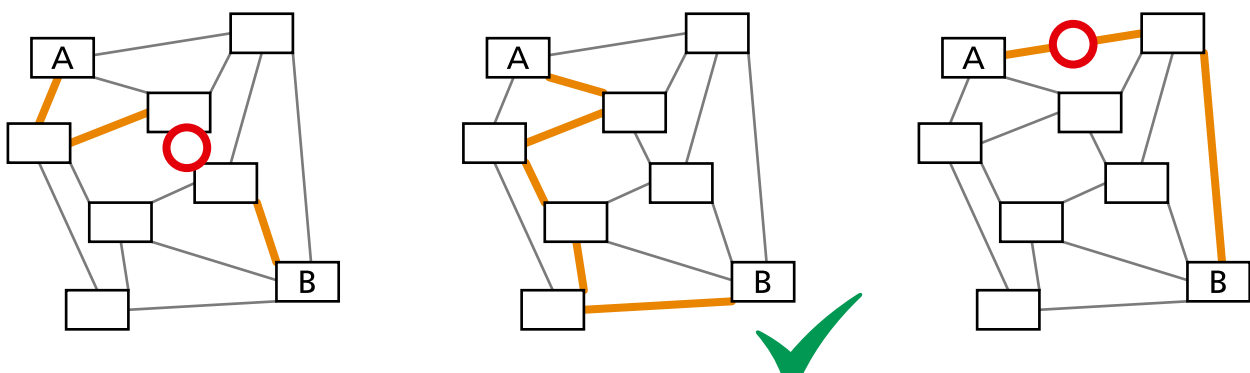
Grâce à une appréciation globale de la situation, on obtient une base pour trouver des solutions et déterminer la liberté de manoeuvre.

Les facteurs suivants sont à prendre en compte:



Penser en variantes

- Chercher les solutions possibles implique de penser en variantes
- Les contraintes propres à l'événement et celles provoquées par le facteur temps peuvent limiter la liberté de manoeuvre
- Peser les avantages et inconvénients des variantes (établir des concepts)
- Choisir la variante qui présente le plus d'avantages et le moins d'inconvénients



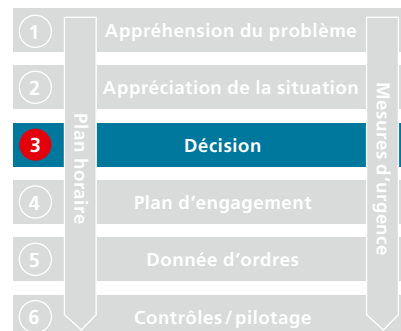
Principe

- Le résultat logique de l'appréciation de la situation est la prise de décision.

2.6 | La décision

La décision sert de base à l'accomplissement de la mission. Sur la base des variantes évaluées, la décision consiste à choisir celle qui offre les plus grandes chances de succès.

La décision est prise en fonction de l'évolution de la situation la plus probable.



La décision

- fixe l'objectif de l'action,
- décrit la manière dont on veut atteindre l'objectif,
- donne le déroulement de l'action dans le temps et l'espace ,
- décrit la collaboration entre partenaires,
- définit la communication



Principe

- Peu immédiatement
- Une partie plus tard
- Le reste beaucoup plus tard



Exemple d'intention:

- Je veux dans la prochaine heure
 - ➔ sauver les personnes dans le secteur Matte
 - ➔ bloquer un large secteur
 - ➔ mettre en oeuvre la chaîne de sauvetage
- Pour ce faire, j'engage
 - ➔ les sapeurs-pompiers pour les sauvetages
 - ➔ la police pour les barrages et les déviations
 - ➔ le service de sauvetage pour la prise en charge sanitaire



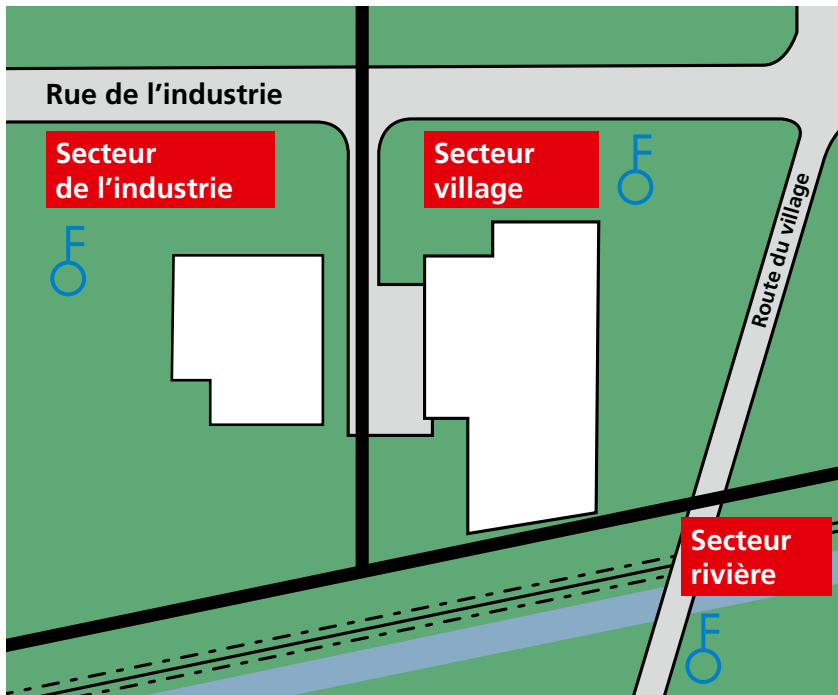
Important!

- On se tient à la décision à moins que des faits sensibles nouveaux contraignent à renouveler l'appréciation de la situation.

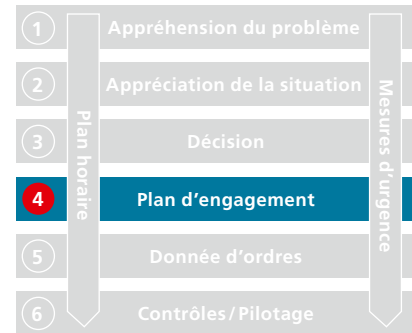
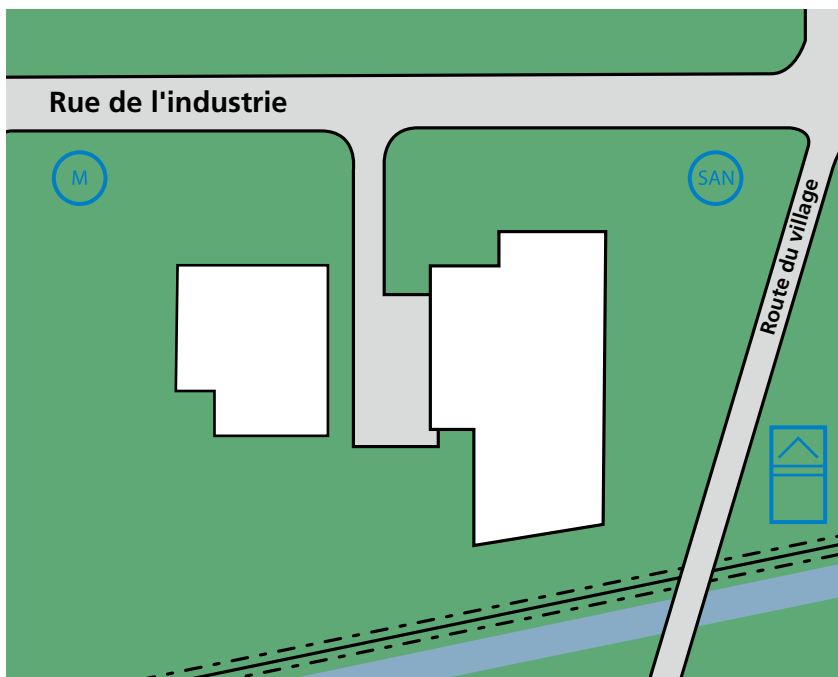
2.7 | Le plan d'engagement

Création de secteurs

- Le chef d'intervention général crée des secteurs si cela est rendu nécessaire par l'étendue ou la complexité de l'événement.
- Les secteurs doivent être clairement définis par la direction d'intervention si possible dans la première demi-heure.
- La délimitation de secteurs est effectuée sur la base de considérations géographiques ou tactiques:



- Les domaines de spécialistes sont attribués, en règle générale, en relation avec la mission et sont assumés par des organisations partenaires:



Limites géographiques possibles d'un secteur:

- ➔ bâtiments
- ➔ routes
- ➔ ligne ferroviaire
- ➔ rivière
- ➔ etc.

Secteurs tactiques:

- ➔ défense chimique
- ➔ transport d'eau
- ➔ etc.

Secteurs tactiques envisageables:

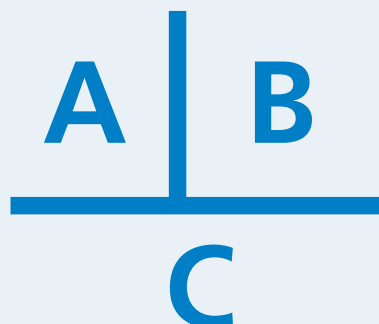
- ➔ sauvetage sanitaire
- ➔ assistance
- ➔ environnement
- ➔ information
- ➔ logistique
- ➔ etc.

Caractéristiques d'un secteur

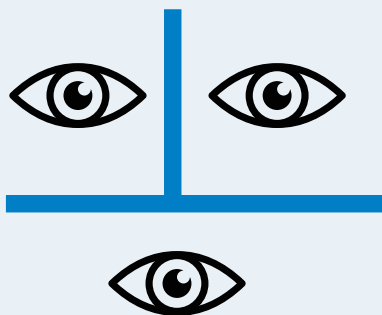
- Les secteurs doivent être clairement délimités.



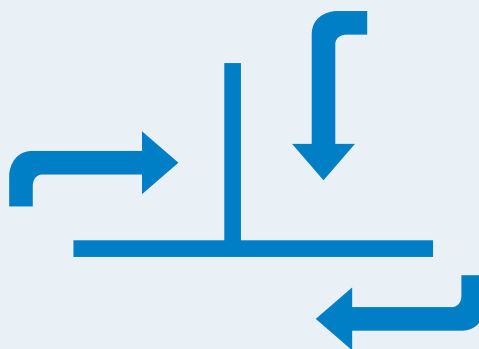
- En principe, on ne prévoit pas plus de 3 à 4 secteurs.



- On doit pouvoir garder la vue d'ensemble dans un secteur.



- Pour chaque secteur, on détermine un accès

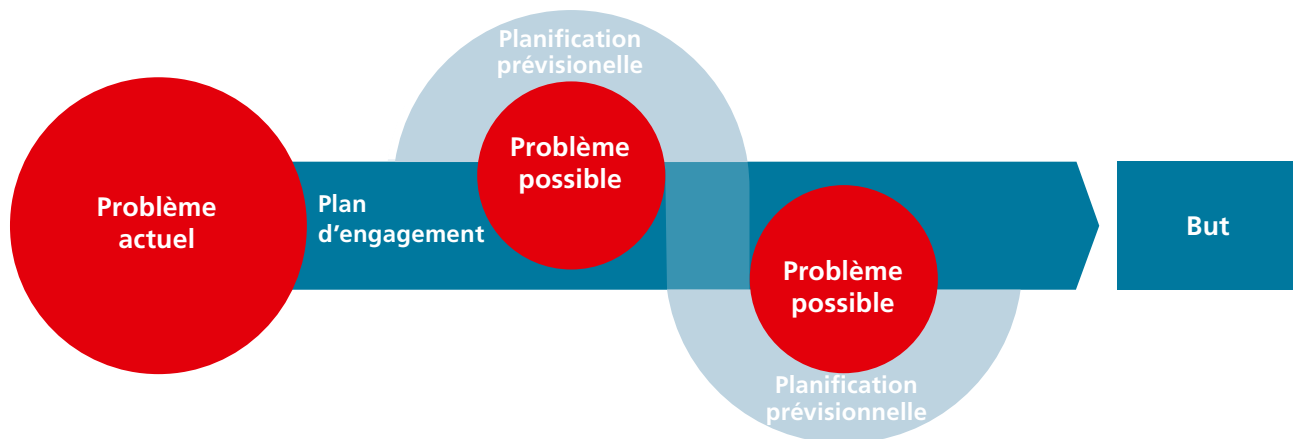


Principe

- Les moyens principaux sont à engager pour marquer les efforts principaux
- Chaque secteur se voit attribuer une mission et des moyens

Planification prévisionnelle / décisions réservées

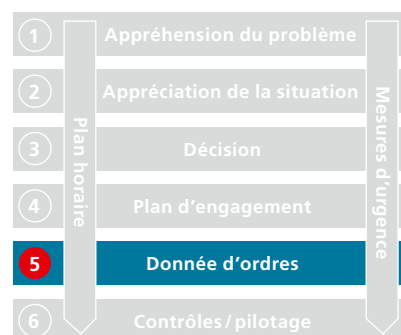
- L'appréhension globale du problème résulte d'une structuration claire. Tout plan d'action comprend des faiblesses et des risques. Pendant une action, la situation peut évoluer de manière favorable ou défavorable et ainsi exiger des modifications et des compléments.
- Sur la base de scénarios «que se passerait-il si», il est possible de définir et préparer des décisions réservées. Ceci permet, lorsqu'une telle situation se développe, d'adapter ou de compléter l'intervention sans perte de temps.



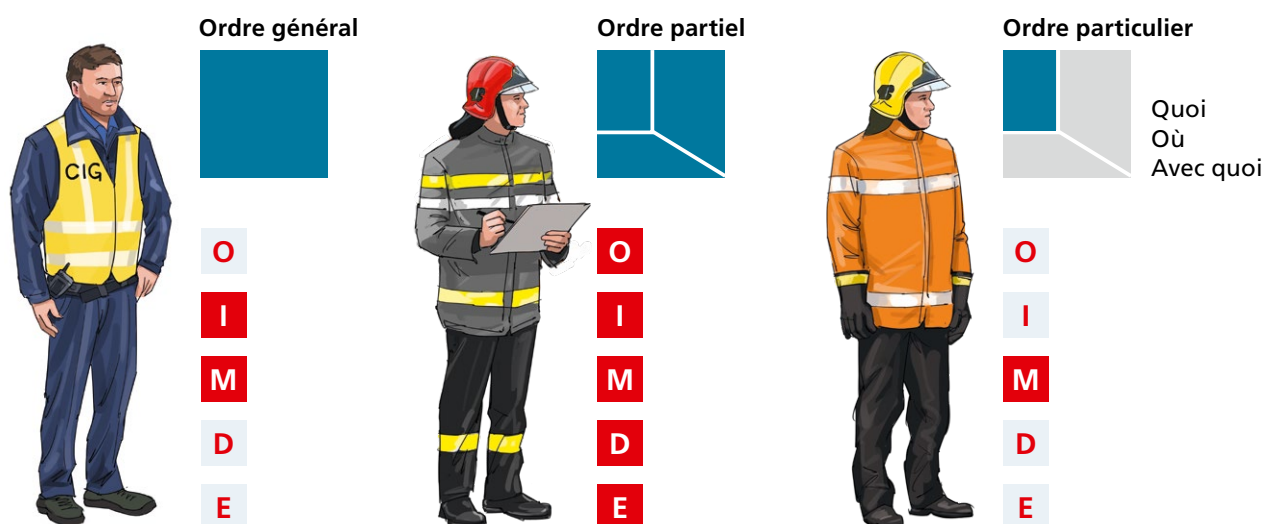
2.8 | La donnée d'ordres

■ La donnée d'ordres suit le schéma OIMDE:

- O** Orientation
- I** Intention
- M** Mission
- D** Dispositions particulières
- E** Emplacements



■ Toutes les personnes concernées connaissent l'intention, les objectifs et le délai pour les atteindre. On donne l'ordre en fonction de la mission en précisant seulement ce qui est nécessaire.



- Le chef d'intervention général crée des secteurs si cela est rendu nécessaire par l'étendue ou la complexité de l'événement.
- Le chef de service planifie l'engagement et coordonne les moyens ou demande des moyens supplémentaires.
- En principe, l'officier chef de secteur reçoit une mission globale. Il intervient de manière autonome avec ses propres moyens et ceux qui lui sont attribués, tout en agissant dans l'esprit de la direction d'intervention.



■ La donnée d'ordres suit les principes édictés dans le règlement «Conduite d'intervention» de la CSSP 3.6

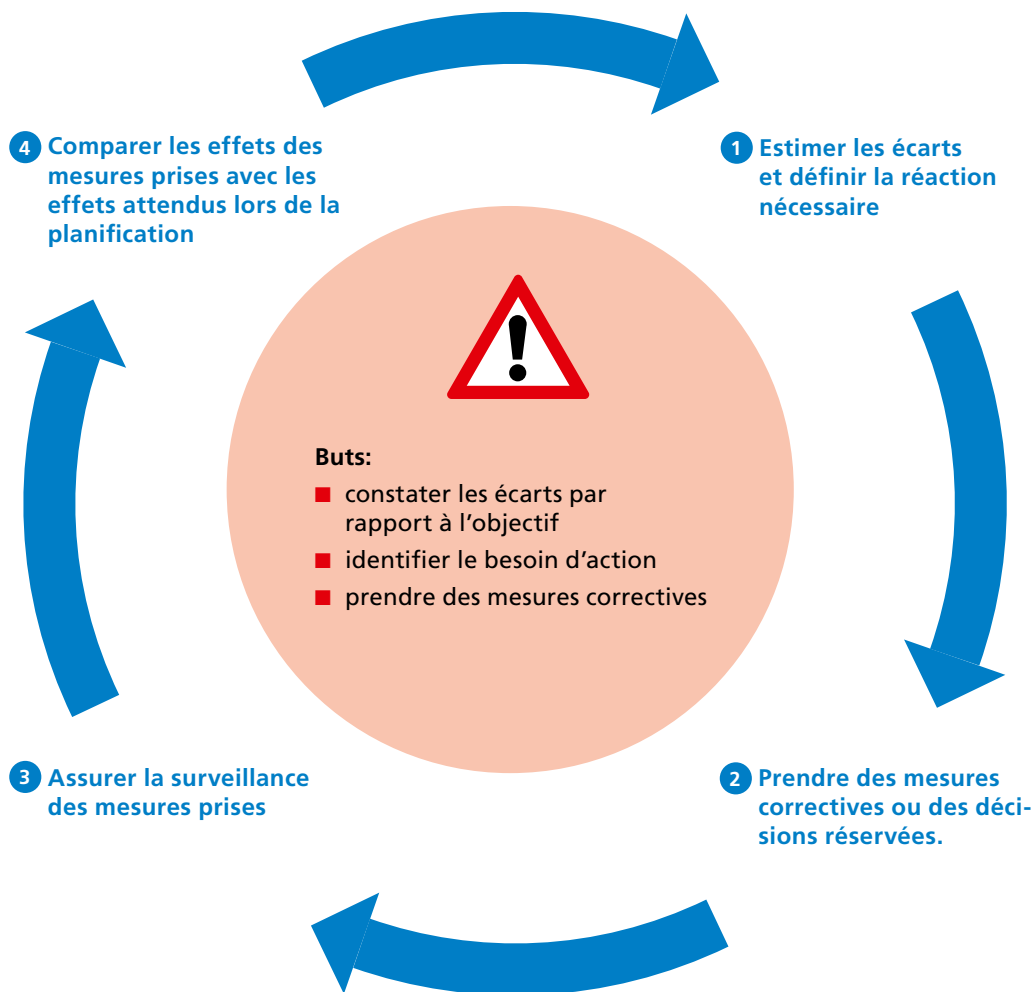
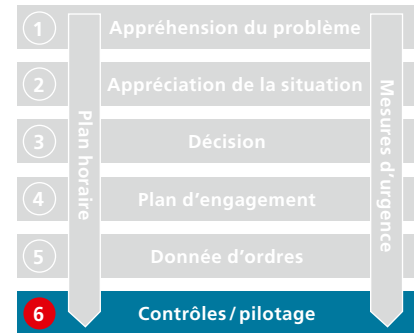


Un ordre est:

- sans équivoque, en rapport avec la mission, réalisable et court
- pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'un ordre, il y a liberté d'action

2.9 | Contrôles / pilotage

- Il s'agit de constater les écarts entre l'objectif recherché et l'effet des opérations, ainsi que les changements de situation.

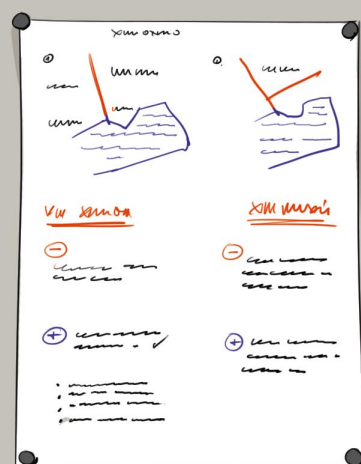
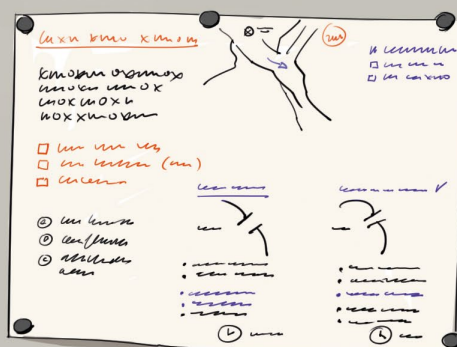
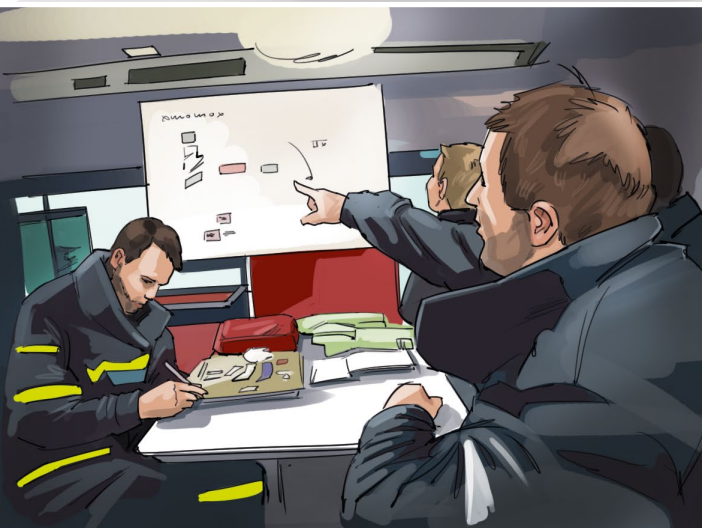


- Instruments de contrôle possibles:
 - ➔ Quittances
 - ➔ Rapports
 - ➔ Carte de situation, photos
 - ➔ Check-lists, résultats mesurés
 - ➔ Observations de la direction d'intervention
- Élaborer un concept de contrôle: qui effectue les contrôles? Quand? Quoi? Où?
- Constater la situation et l'état des forces d'intervention

[illegible]

Notes

This image shows a full page of blank, lined paper. It features approximately 20 horizontal blue or grey lines spaced evenly apart, typical of notebook paper. The lines extend across the entire width of the page, leaving small margins at the top and bottom. There are no vertical lines, text, or other markings on the page.



3 | Travail d'état-major

3.1 | Définition du travail d'état-major

- Le travail d'état-major suit, en équipe, un processus permettant de planifier et diriger les opérations de secours.
- La direction d'intervention (état-major) se compose des responsables des organisations partenaires concernées par l'événement et d'experts.
- Les aides au commandement collaborent avec la direction d'intervention notamment pour la documentation, la communication et l'administration.
- Le chef d'état-major est responsable des résultats et a un rôle prépondérant.

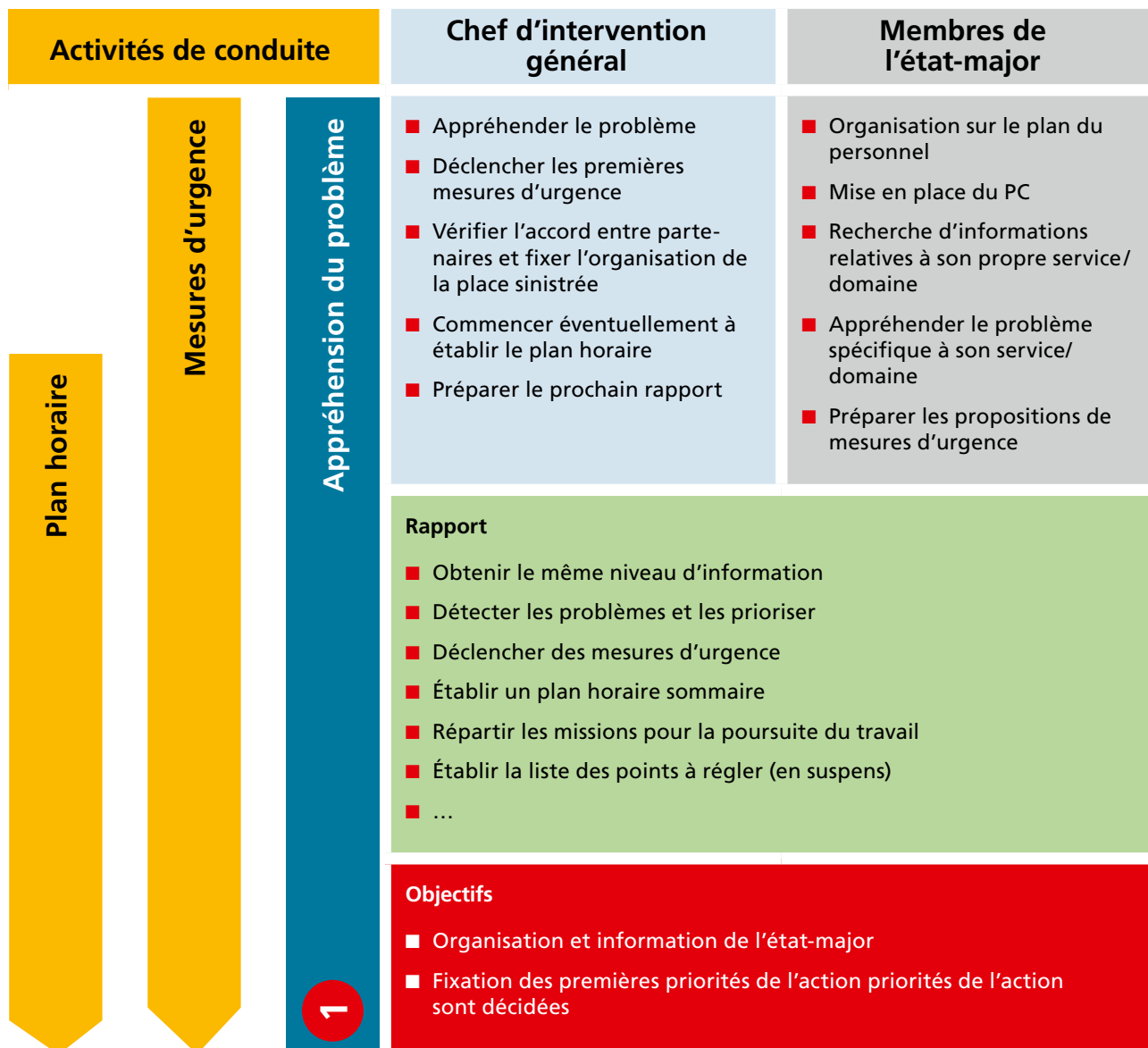
3.1.1 | Développement de l'événement majeur



- Lors d'un événement non exceptionnel, la conduite est assurée par un chef d'intervention qui utilise des moyens simples, tels que radio, croquis, journal. Celui-ci coopère avec les partenaires.
- C'est l'engagement au front qui dicte le facteur temps et la nécessité d'étoffer la conduite.
- Lorsque le développement de la situation conduit à l'événement majeur ou lorsque l'événement est complexe, il est nécessaire de mettre en place une direction d'intervention. Elle est constituée d'un état-major (composé de chefs de service, de spécialistes et d'experts). Du personnel assume les fonctions d'aide à la conduite.
- Lors d'un événement majeur, le rythme de conduite ne peut être assuré que si le processus de travail d'état-major est respecté.

3.1.2 | Processus du travail d'état-major

Un déroulement possible du processus de travail d'état-major est présenté ci-dessous.



Activités de conduite		Chef d'intervention général	Membres de l'état-major
Plan horaire	Mesures d'urgence	Appréciation de la situation	■ Déclencher les mesures d'urgence ■ Apprécier la situation dans son domaine de compétence ■ Développer des possibilités ■ Se concerter avec les partenaires ■ Préparer des propositions
Appréciation de la situation		Rapport	
2		■ Obtenir le même niveau d'information, notamment à propos de l'avancement des travaux ■ Adapter et compléter l'appréhension du problème ■ Prendre des décisions et fixer le déroulement des opérations (urgences) ■ Prendre connaissance des propositions et les traiter ■ Régler la suite des travaux et répartir les missions ■ Tenir compte de la planification prévisionnelle ■ ...	
Décision		Objectifs	
3		■ Les problèmes principaux sont connus ■ L'intention et les priorités du chef d'intervention général sont claires pour tous ■ La décision est prise dans le cadre général	

Activités de conduite		Chef d'intervention général	Membres de l'état-major		
Plan horaire	Mesures d'urgence	Plan d'engagement	■ Imposer le processus de conduite et de travail d'état-major ■ Organiser les activités de contrôle ■ Planifier les prochaines étapes ■ Préparer le prochain rapport ■ ...	■ Concrétiser la planification prévisionnelle ■ Poursuivre l'élaboration des concepts adoptés ■ Engager les moyens dans les secteurs, coordonner et contrôler ■ Compléter le plan horaire et établir la planification des ressources ■ ...	
			4	Rapport	■ Obtenir le même niveau d'information, notamment à propos de l'avancement des travaux ■ Adapter et compléter l'appréhension du problème ■ Contrôler la liste des points en suspens ■ Traiter les concepts qui ont des effets globaux ■ Répartir les missions ■ Régler la suite des travaux ■ ...
			5	Donnée d'ordres	Objectifs
		6	Contrôle / pilotage		

3.1.3 | Technique du travail d'état-major

- Les exigences de performance et les contraintes temporelles nous imposent d'engager l'état-major de manière efficace.
- L'état-major est organisé en fonction des critères suivants, avec les informations et compétences nécessaires.

Tâches			
	régler / étudier	régler / étudier	préparer
	Travail individuel	Travail en groupe	Rapport
Critères	■ Problèmes techniques ■ Questions spécialisées ■ Tâches simples	■ Tâches/problèmes qui touchent plusieurs services ou domaines ■ Questions complexes ■ Concertations entre partenaires nécessaires	■ Tâches/problèmes vastes ■ Déficiences dans l'information ■ Besoins de coordination ■ Décisions à prendre
Informations	■ Objectifs ■ Délais ■ Moyens auxiliaires ■ Liberté de manoeuvre	■ Responsables ■ Objectifs ■ Délais ■ Moyens auxiliaires/ressources ■ Liberté de manoeuvre	■ But(s) du rapport ■ Ordre du jour ■ Participants ■ Documents ■ Préparations
Compétences	■ Définir/déclencher ■ Étudier/faire des propositions ■ Directives	■ Définir ■ Étudier/faire des propositions ■ Directives	■ Le chef d'intervention général décide ■ Répartition des tâches entre services et spécialistes

3.1.4 | Rapports

Préparation des rapports

- Le chef d'intervention général planifie les rapports et définit le rythme des rapports en tenant compte des conditions cadres externes (clôture de rédaction des médias, arrivée de moyens subsidiaires, coordination avec d'autres rapports, etc.).
- Il dispose, pour la préparation et l'organisation, d'un membre de l'état-major (adjudant / chef d'état-major).
- L'ordre du jour standardisé doit être adapté et complété selon l'événement. Il sera transmis au préalable aux participants.
- Le rapport est pris en charge par un membre de l'état-major (adjudant/chef d'état-major). Le chef d'intervention général doit pouvoir se concentrer sur l'appréciation et les décisions à prendre.
- Les participants se préparent à l'ordre du jour.

Objectifs possibles

- Obtenir le même niveau d'information
- Déterminer l'état d'avancement des travaux
- Engager les mesures d'urgence
- Présenter les concepts et décider
- Prendre des décisions
- Répartir les missions
- Coordonner les moyens et les mesures
- Définir la suite des travaux



- Pendant le rapport, les points de l'ordre du jour sont visibles pour tous les participants.
- Les rôles ont été définis pour l'établissement du rapport.
- Les exposés sont, dans la mesure du possible, visualisés.

FKS CSSP CSP		Rapport	
Points de l'ordre du jour		Qui	
1	Ouverture du rapport et objectif du rapport		
2	Information situation générale		
3	Information des différents secteurs		
4	Information des différents services		
5	Adapter l'appréhension du problème		
6	Propositions et décisions		
7	Questions		
8	Rapport suivant		

Date:

Heure:

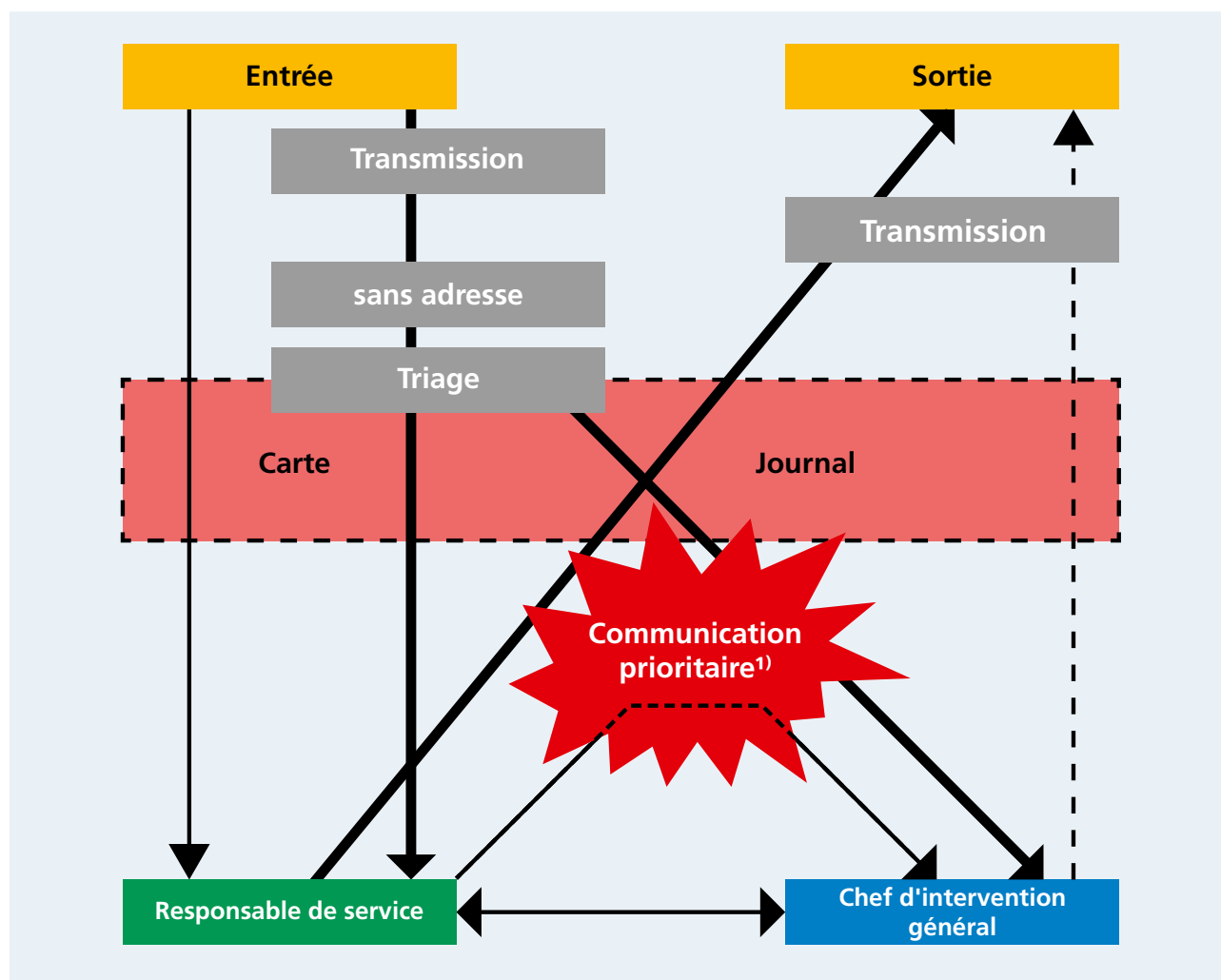


- Lors du lancement du rapport, la situation actuelle (saisie du problème, cartes, tableaux, liste des moyens, etc.) doit être mise à jour.
- Il faut s'en tenir au temps imparti.
- Un procès-verbal est rédigé pour chaque rapport

3.1.6 | Flux d'informations

- En général, les informations sont transmises par différents moyens de communication à la direction d'intervention.
- La direction d'intervention définit et met en place une centrale de communication (radio, téléphone, mail, fax).
- Le flux d'informations doit être défini pour tous les membres de l'état-major.
- La carte de situation et le journal font partie du flux d'informations.

Possibles flux d'information

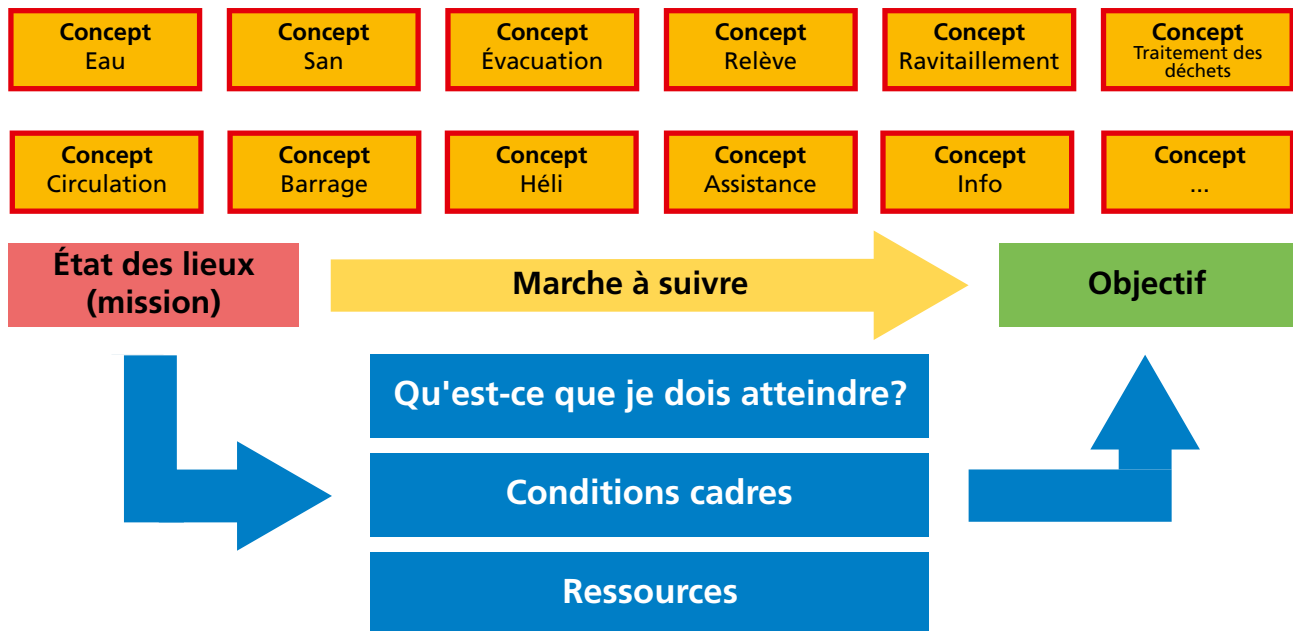


¹⁾ Les communications prioritaires (informations sur des situations critiques telles que des explosions, effondrements, blessés, aggravation, etc.) sont transmises directement au chef d'intervention général et doivent être communiquées à l'ensemble de l'état-major.

3.1.7 | Travail de concept

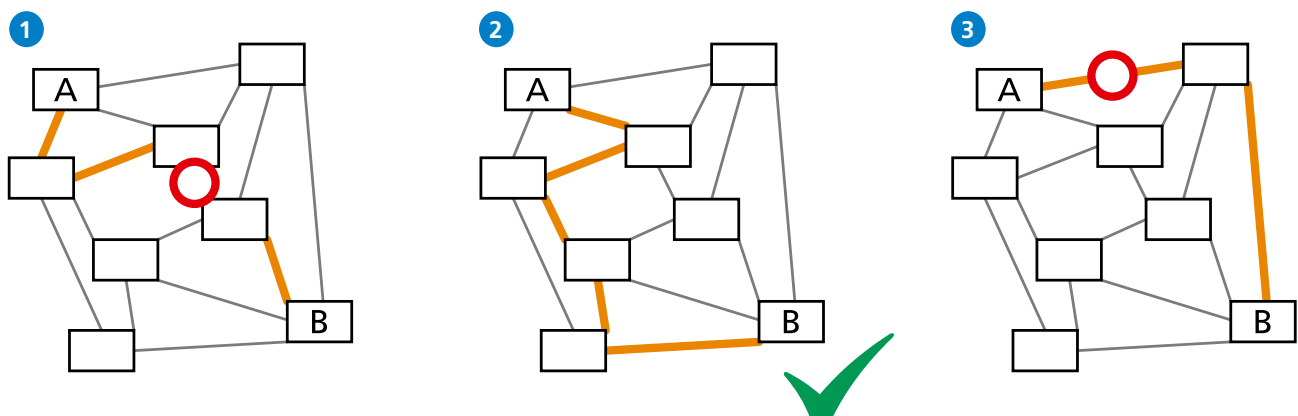
Mission relative au concept

- Les concepts permettent, au moyen d'une procédure structurée, de mettre en place des solutions pour un aspect partiel du problème.
- Le niveau de détail est adapté en fonction de la problématique.



Variantes du concept

- Les concepts sont développés par les membres de l'état-major et doivent permettre au chef d'intervention de prendre des décisions.
- Dans la mesure du possible, il convient de proposer, comme base de décision, des variantes permettant de choisir différentes solutions.



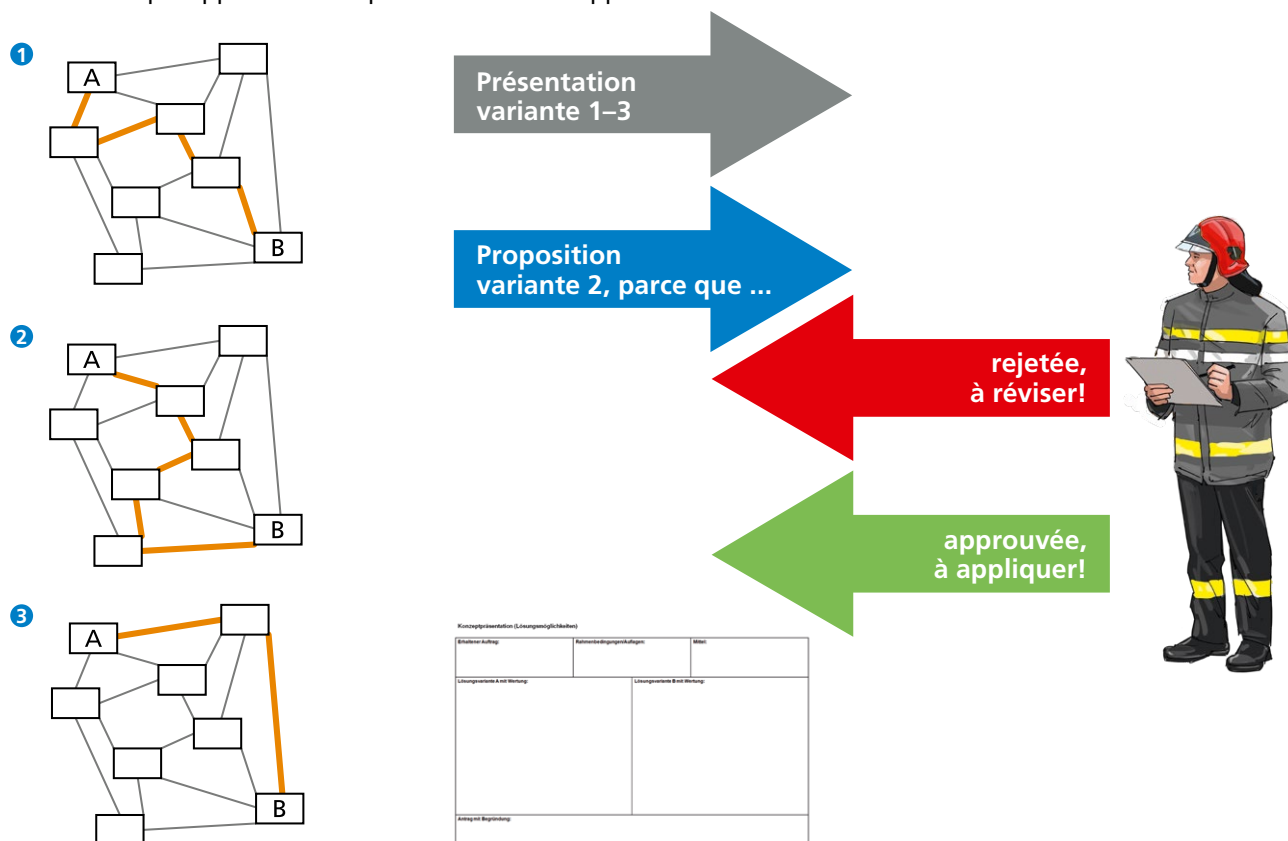
Présentation du concept

- Un bon concept se caractérise souvent par un haut degré de visualisation.

«Il s'agit de prendre une décision au sujet de ...»	
■ Mission / analyse de la mission	par ex. déviation du trafic, évacuation, ravitaillement, etc.
■ Options / bases Liberté d'action? ➔ où? Liberté d'action limitée? ➔ où?	par ex. stations de remplissage, voie de communication
■ Solutions / variantes Avantages Inconvénients	par ex. un ou plusieurs secteurs d'attente
■ Propositions / justification	
■ Décision	

Propositions de concept

- Les concepts sont présentés au chef d'intervention général avec la variante privilégiée. Ce dernier l'approuve pour l'intégrer au cadre général.
- Les concepts approuvés sont présentés lors du rapport.



3.1.8 | Application du concept

Attribution de la mission

- Un concept approuvé sert à élaborer ultérieurement un concept détaillé
- Le concept détaillé sert de base pour des missions claires aux différents secteurs ou services



O

Orientation

- Que s'est-il passé?
- Objectif de la mission
- Évolution de la situation
- Mesures déjà appliquées

I

Intention

- Quel est l'objectif?
- Comment l'atteindre?
- Quelle sont les priorités?

M

Mission

- Qui fait quoi, quand et où?

D

Dispositions particulières

- Informations nécessaires à la réalisation de la mission

E

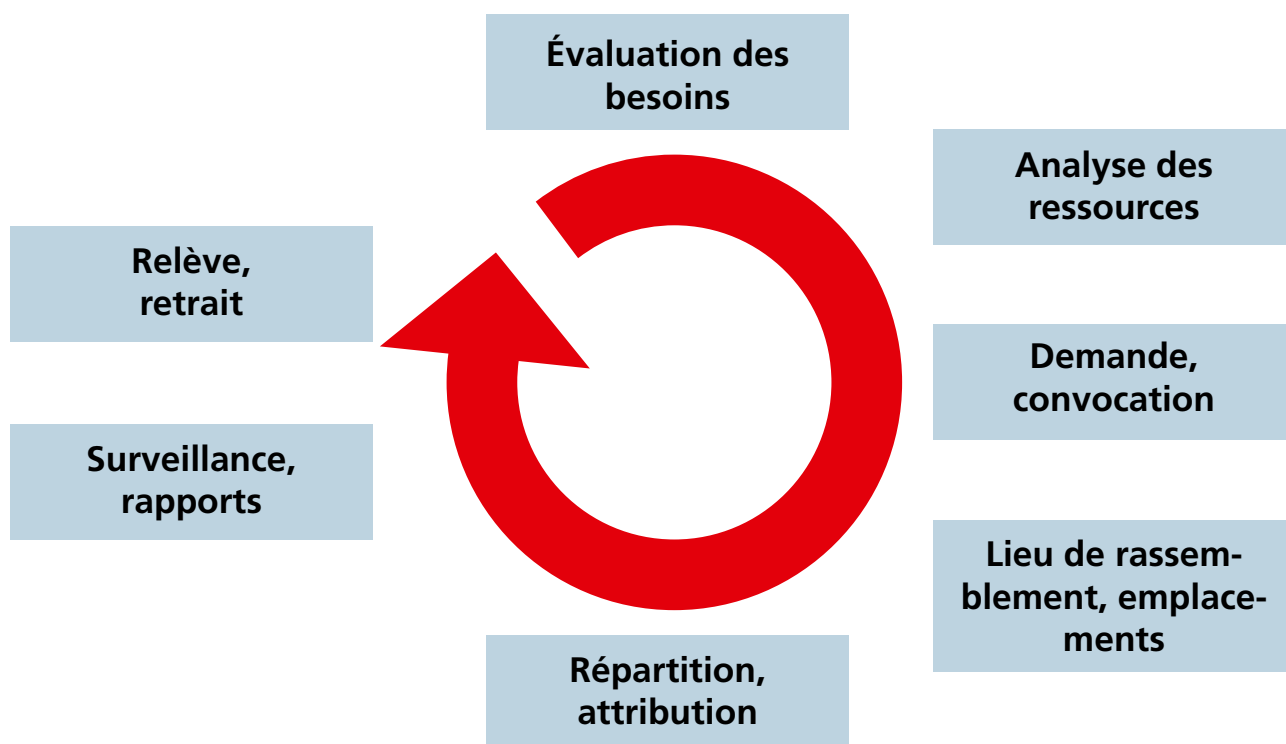
Emplacements

- Emplacements et accessibilité

3.1.9 | Capacité opérationnelle à durable

Défi organisationnel

- Les événements de grande ampleur représentent généralement un défi organisationnel. Il s'agit de planifier correctement la relève au niveau du concept et de l'organisation.



Relèves

- En général, au bout de 12 heures maximum
- Relever progressivement tous les membres de l'état-major
- Bien organiser la transmission de l'aide à la conduite
- Coordination par le biais de rapports de relève ou de passation

Disponibilité

- Visualiser la présence et la disponibilité dans le PC
- Garantir la marche du service dans le PC (ravitaillement, toilettes)



- Les relèves ne doivent pas entraver les actions.
- Les cadres doivent également être relevés.

Notes

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.



4 | Aide à la conduite

4.1 | Définition

L'aide à la conduite englobe l'ensemble des moyens et processus destinés à assurer la capacité de conduite des chefs d'intervention et des organes de conduite. Elle comprend en particulier les domaines du suivi de la situation et de la télématique.

Pour exercer ses fonctions, la direction d'intervention doit connaître la situation actuelle et son évolution ! Il s'agit d'acquérir des informations, de les évaluer et de les diffuser. Ces informations se présentent sous différentes formes. En fonction de la situation et des besoins, p. ex. au moyen du journal de l'intervention, de cartes de situation, dispositifs, aperçus des moyens, calendriers, etc.

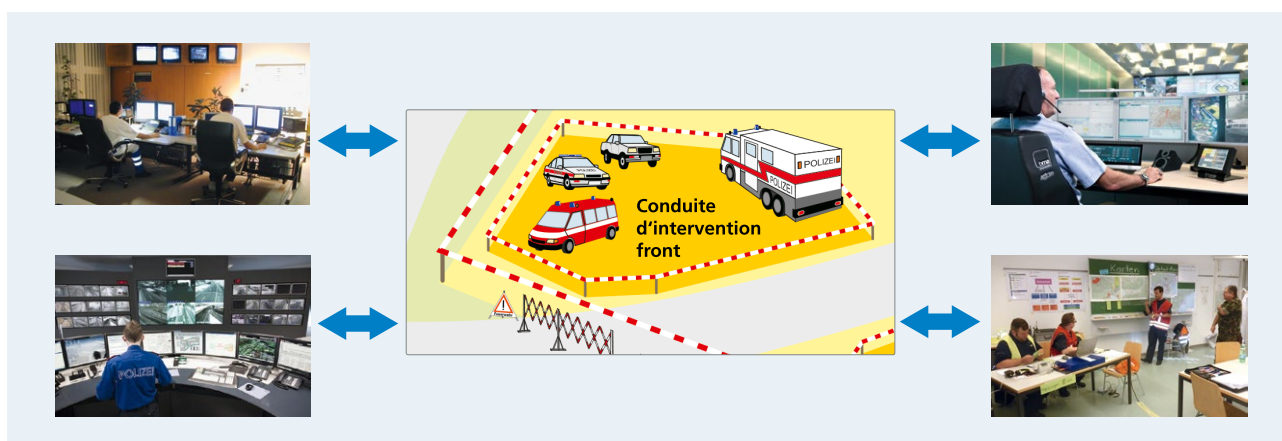
4.2 | Poste de commandement

Un poste de commandement est une installation fixe, improvisée ou mobile qui offre à la direction d'intervention une protection adéquate et des conditions favorables pour remplir ses tâches de conduite.

Le chef d'intervention général coordonne et dirige la maîtrise de l'événement depuis le poste de commandement. Les chefs des différents services gèrent l'intervention de leur organisation et assurent les liaisons vers leurs centrales d'engagement respectives.

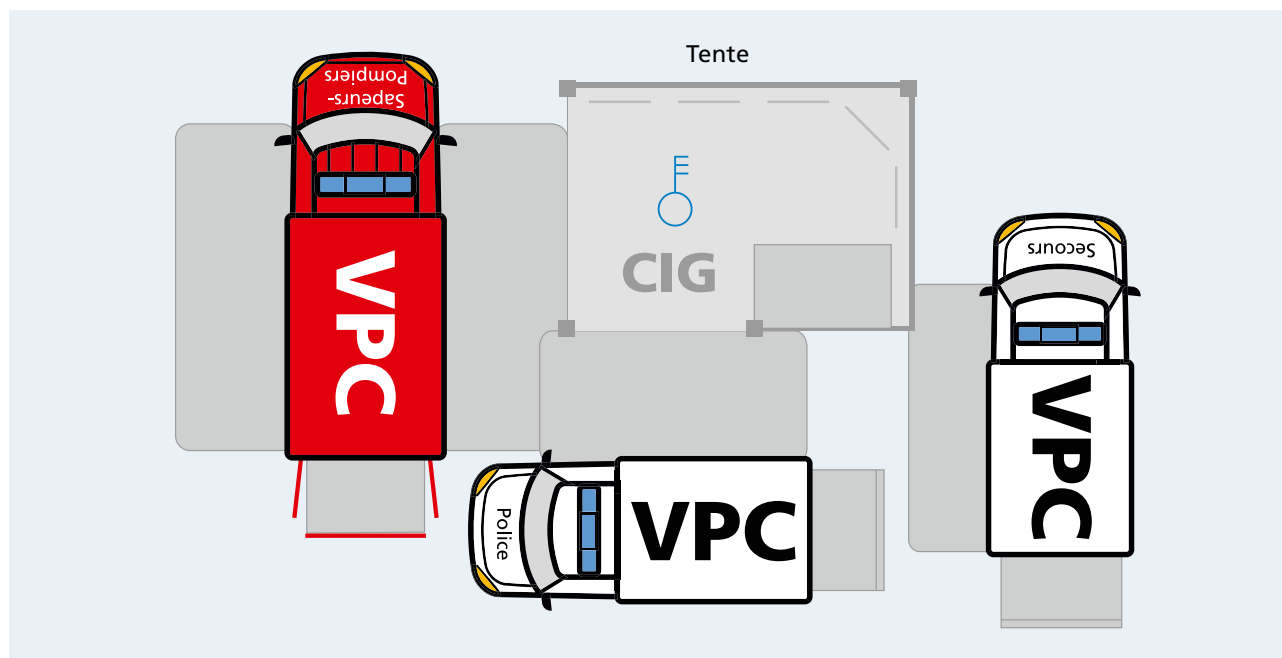
Si l'organe civil de conduite participe à l'intervention, la liaison vers son poste de commandement doit être assurée.

La télématique soutient les chefs d'intervention au moyen de l'installation, de l'exploitation et de l'entretien des moyens et des liaisons télématiques tels que le réseau radio, la téléphonie satellite et la transmission de données.



4.2.1 | Poste de commandement mobile

Un poste de commandement mobile intervient notamment lors d'un événement ponctuel. En général, il est composé des véhicules de poste de commandement des pompiers, de la police et du service de sauvetage. L'accès au poste de commandement est contrôlé et limité aux personnes autorisées.



4.2.2 | Poste de commandement fixe

Un poste de commandement fixe intervient notamment lors d'un événement étendu. Il peut être installé dans un poste de commandement de la protection civile aménagé ou comme poste de commandement improvisé dans de simples locaux tels que des salles polyvalentes, des bureaux à espace ouvert ou des halles de sport.



4.3 | Supports de conduite

En présence de situations complexes, il est absolument nécessaire pour le commandement de disposer d'une vue d'ensemble actuelle du sinistre, des moyens utilisés, des mesures ordonnées, du déroulement de l'intervention, etc. Des supports de conduite sur papier et/ou électroniques fournissent le soutien nécessaire.

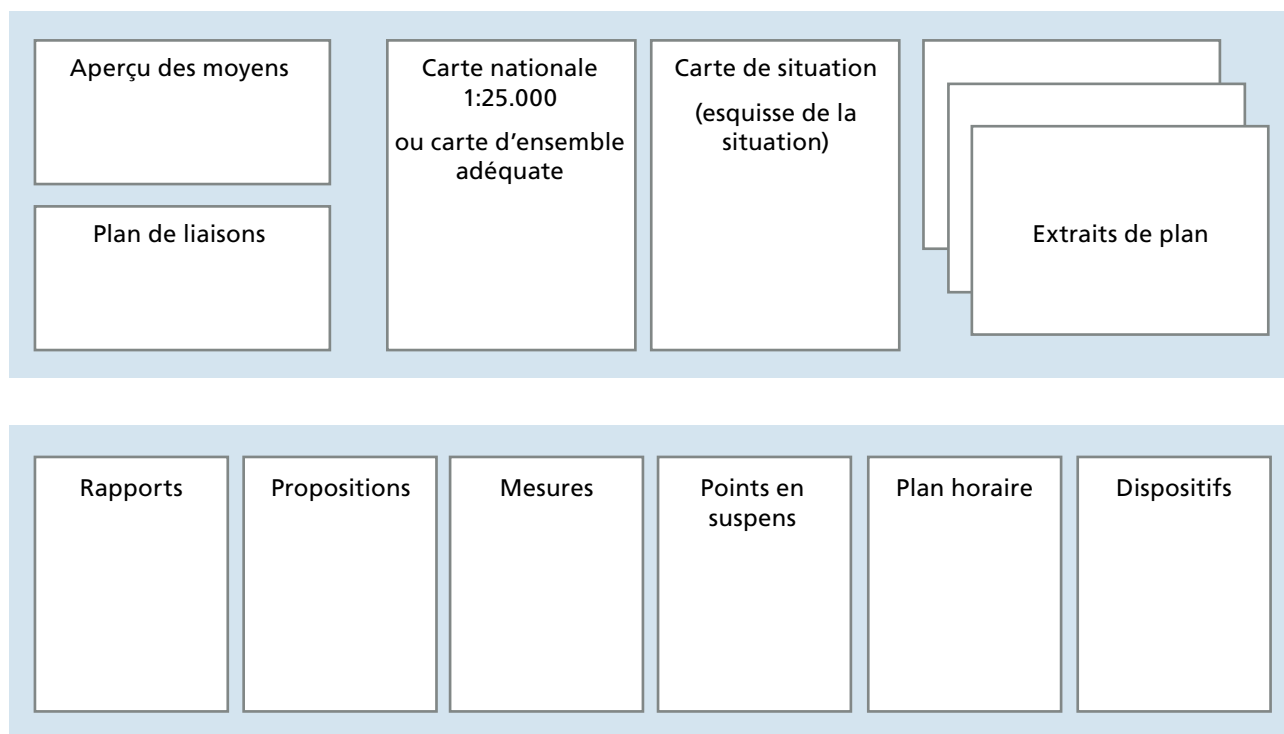
Standards minimaux de support de conduite:

- Situation/mission
- Carte de situation
- Journal d'intervention
- Aperçu des moyens
- Mesures d'urgences
- Mesures
- Points en suspens
- Planification de l'intervention
- Rapport – ordre du jour
- Liaisons
- Rapport d'accord

4.4 | Tableau de conduite

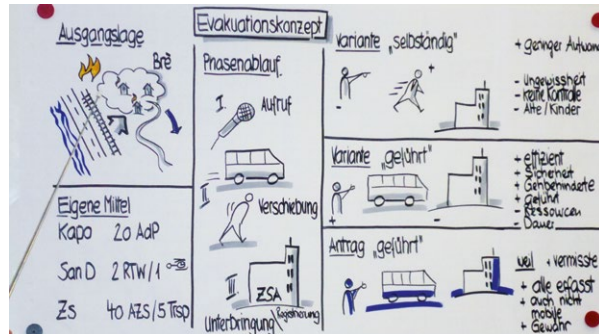
Le tableau de conduite présente un aperçu visualisé des conséquences de l'événement et de leur maîtrise. Outre l'aperçu de la situation et l'état des tâches des moyens d'intervention présentés, il présente aussi les dangers, les problèmes et le besoin de coordination.

Le tableau de conduite, dont les dimensions sont toujours adaptées à l'événement respectif, est fidèle à la devise suivante: «Le moins possible, mais autant que nécessaire pour assurer une bonne conduite».



4.5 | Visualiser / photographs

La visualisation ou l'illustration (présentation) permet de présenter des données (p. ex. textes) et les interactions abstraites sous forme de graphiques ou de dessins pertinents. Devise: «Une image vaut mille mots».

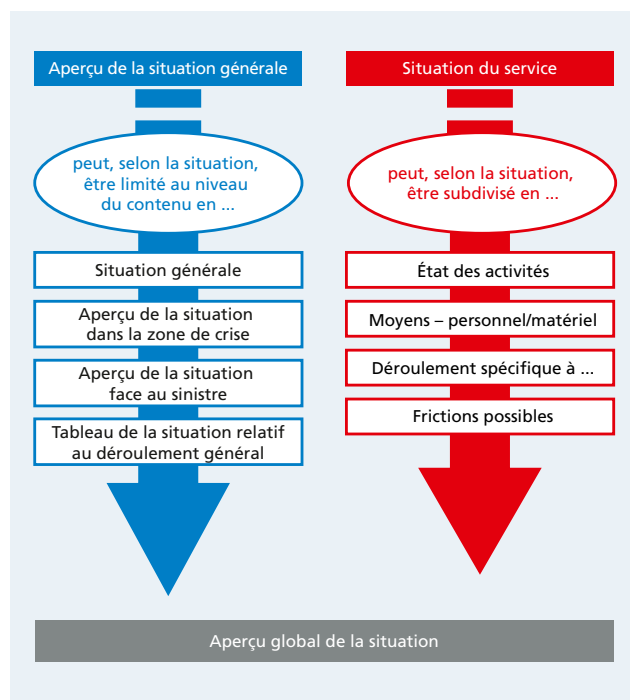
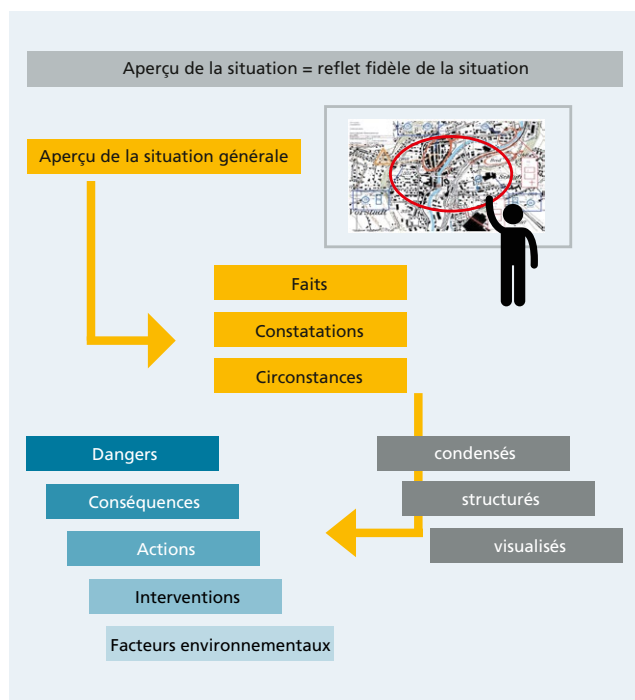


En présence d'événements étendus, le survol par drones ou hélicoptères peut fournir à la direction de l'intervention de précieuses photographies et informations en temps réel.



4.6 | Aperçu de la situation et tenue des cartes

L'aperçu de la situation est la mise en relation de faits avérés, de constatations et de circonstances. L'aperçu de la situation contient toutes les déclarations vérifiées concernant les dangers et conséquences, les actions et interventions, ainsi que les facteurs environnementaux essentiels dans le cadre d'une situation. Pour constituer l'aperçu de la situation, on ne se base plus sur des renseignements isolés mais sur des éléments de la situation condensés, structurés et visualisés.

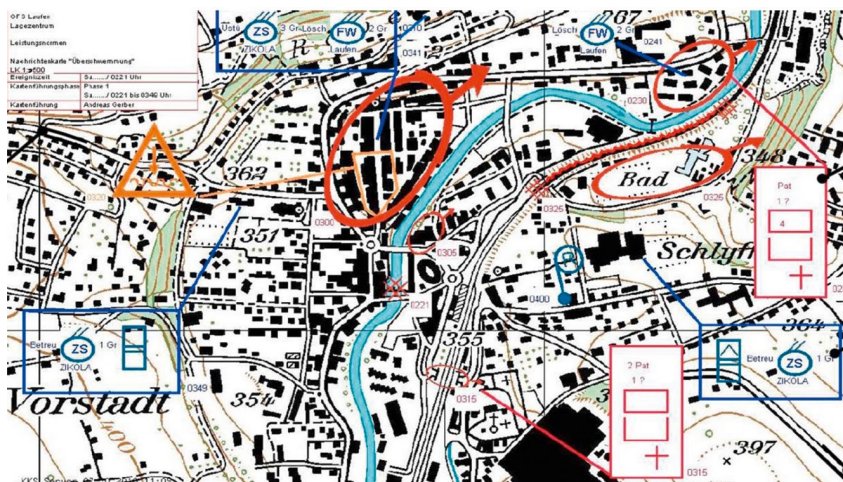


4.6.1 | Carte de situation

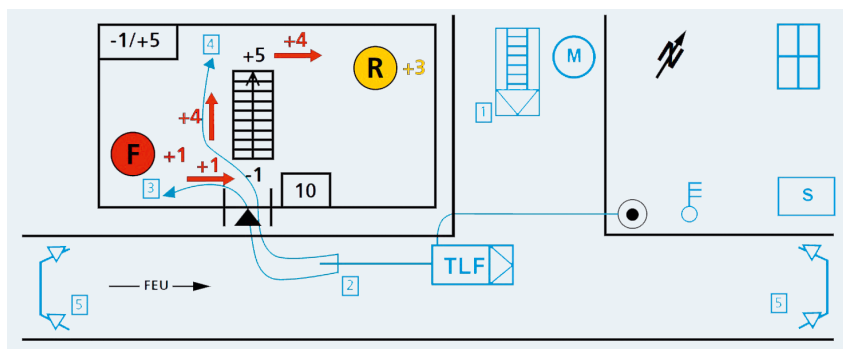
La carte de situation est un outil de travail qui sert à saisir en continu les messages pertinents sous forme de graphique et à les évaluer au sein poste de commandement.

Elle contient des informations relatives aux dommages et/ou autres conséquences résultant d'un événement (représentés en rouge) et aux renseignements sur des dangers particuliers (représentés en orange). Cette carte indique également les moyens et actions mis en œuvre pour maîtriser l'événement ainsi que les zones, les barrages, les axes et l'aménagement de la place sinistrée (représentés en bleu).

L'esquisse de la situation est une forme simplifiée de la carte de situation. Dans de nombreux cas, l'esquisse de la situation est présentée sous forme de croquis.



La condition préalable essentielle pour présenter des données sur la carte de situation consiste à utiliser des signes conventionnels, si possible intuitifs. Les signes conventionnels les plus couramment employés par l'ensemble des organisations partenaires impliquées dans la protection de la population figurent dans «Moyens auxiliaires».

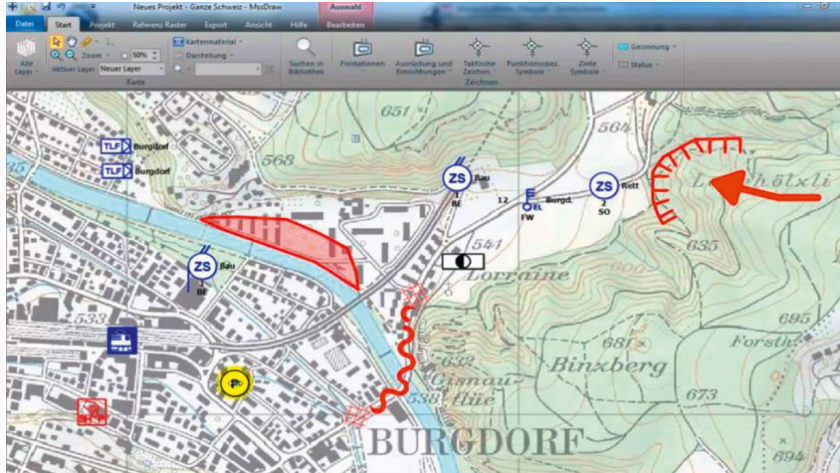


Des applications particulières permettent aux sapeurs-pompiers, de manière rapide et sans connaissances approfondies, de dresser des plans de situations du sinistre.

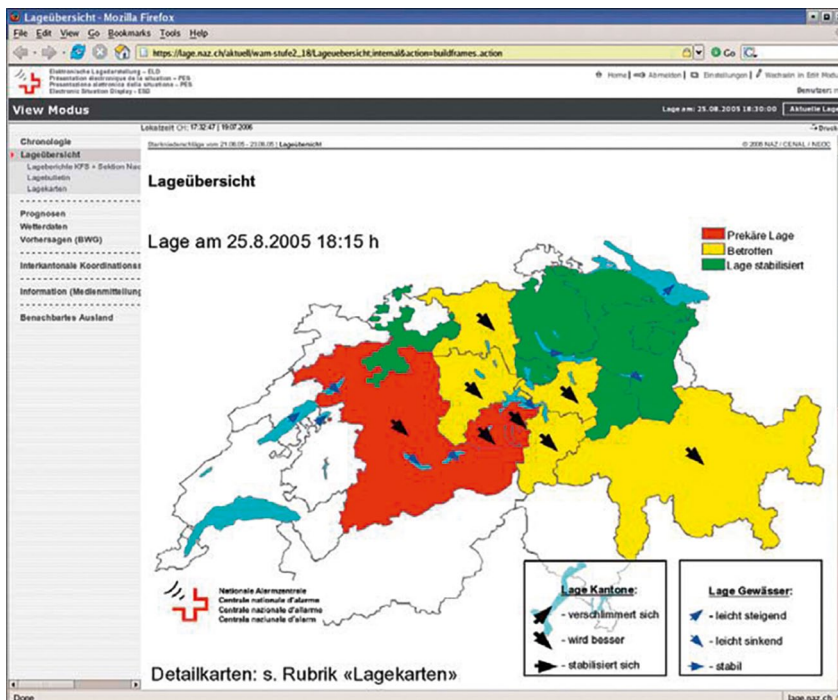
4.6.2 | Présentations électroniques de la situation

Les présentations électroniques de la situation sont principalement destinées à un poste de commandement fixe en présence d'événements étendus.

Elles sont notamment employées dans les centrales d'engagement de la police ou dans des postes de commandement de l'organe civil de conduite.



Au moyen du système de présentation électronique de la situation (PES) de la Centrale nationale d'alarme (CENAL), les services fédéraux, les organes de conduite cantonaux et les organisations d'intervention de la protection de la population peuvent échanger des informations en cas d'événement. La PES est basée sur un système à sécurité intrinsèque exploité par la CENAL. L'accès est réservé en priorité, mais toutefois pas en exclusivité, aux services de la Confédération et des cantons.



4.6.3 | Système d'information et d'intervention (SII)



SII est une plateforme informatique basée sur le web destinée à soutenir les processus des organisations de conduite et d'intervention, tant au quotidien que durant des situations particulières ou exceptionnelles. Le système SII offre une vaste gamme de fonctions: aperçu des ressources dans les domaines de la santé, de la gestion des personnes et des patients, communications et déclenchements d'alarmes, synthèse des capacités de prises en charge d'urgence, représentation de la situation par voie électronique via SIG, collaboration, échange de documents, etc.

4.7 | Télécommunications

4.7.1 | Liaisons

Le fait de disposer de liaisons sûres est l'une des conditions préalables essentielles pour assurer le déclenchement d'une alerte, la conduite et la coordination de l'intervention.

Les liaisons radio et fil utilisées pendant une intervention peuvent être réparties en trois groupes:

- Réseaux publics: p. ex. réseau fixe et réseau mobile de Swisscom
- Réseaux des autorités: p. ex. réseau POLYCOM de l'AOSS¹⁾
- Réseaux tactiques: p. ex. réseau radio du service du feu, construction de ligne

Une liste de liaisons illustre le mode de communication entre les différents participants lors d'une intervention:

Utilisateur/Fonction		Radio						Fil			
		POLYCOM				Analogique		Tél. fixe	Tél. mobile	FAX	AWITEL N° ident.
		D DIR		G Groupe		R Relais					
FRONT	PC Mobile										
	CIG										
	Chef de secteur service du feu										
	Chef de secteur police										
	Chef de secteur secours sanitaires										
	Chef de secteur protection civile										
	Zone sinistrée 1										
	Zone sinistrée 1										
	Secteur d'attente										
Autres	Entreprises techn.										
	Armée										
OrCiC ²⁾	Centre de suivi de la situation										
	Salle de conduite										
	Chancellerie										

¹⁾ AOSS = Autorités et organisations pour le sauvetage et la sécurité

²⁾ OrCiC = Organe civil de conduite

4.7.2 | Télématicque

Le terme «télématicque», formé par la fusion des mots «télécommunication» et «informatique», désigne l'ensemble des liaisons des réseaux de communication avec des systèmes informatiques. La télématicque permet de transmettre des images numérisées et autres données par l'intermédiaire de différents réseaux (téléphonie, WLAN, réseau local, etc.).

La police et les grands services sapeurs-pompiers disposent au moins d'une «centrale d'intervention mobile (CIM/MEZ)» équipée de tous les moyens télématicques nécessaires:

- Réseau radio, POLYCOM
- Téléphonie mobile GSM
- Interface pour raccordement au réseau téléphonique public
- Liaison vers les réseaux informatiques
- Téléphonie par satellite, le cas échéant
- Raccordements pour la construction de ligne
- Raccordements pour ondes dirigées , le cas échéant

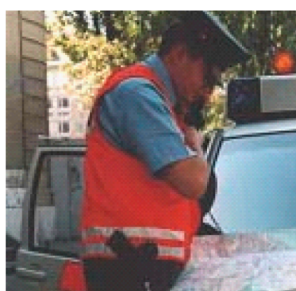
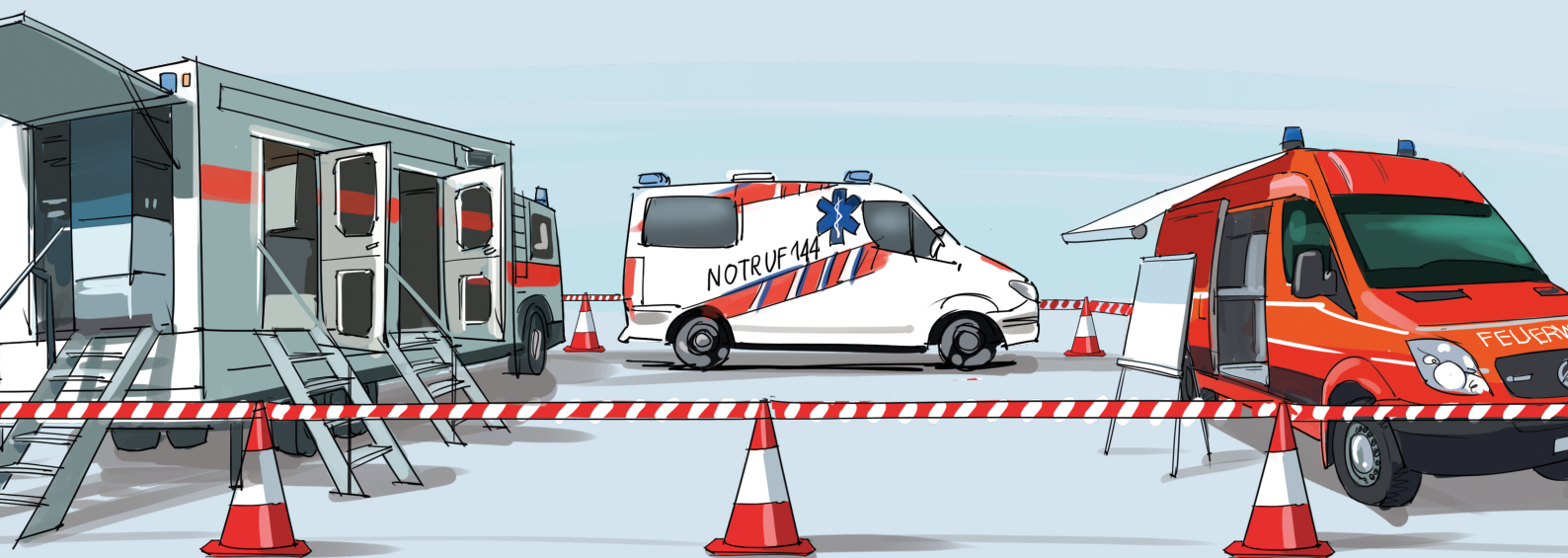




Notes

[illegible]

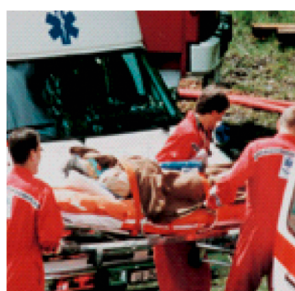
[illegible]



Police



Sapeurs-
Pompiers



Santé
publique



Services
techniques



Protection
civile

5 | Services spécialisés

5.1 | Sapeurs-pompiers

5.1.1 | Profil des prestations

	Prestations	Remarques
Événement	■ Les sapeurs-pompiers interviennent en particulier dans le cadre d'incendies, d'explosions et d'événements naturels, de la protection et du sauvetage d'êtres humains et d'animaux, d'événements qui causent des dégâts ou représentent un risque pour l'environnement et de missions de protection de la population. ■ Ils remplissent les standards de prestations temporelles et matérielles valables dans toute la Suisse.	■ Les sapeurs-pompiers collaborent entre eux et avec d'autres organisations de la protection de la population et de l'environnement. ■ Ils sont la seule organisation d'urgence à disposer des moyens d'intervention nécessaires.
Alarme	■ Les sapeurs-pompiers peuvent être convoqués pour tous les événements en groupes au moyen d'un système d'alarme propre fonctionnant 24h/24 et par une alarme généralisée.	■ En général, ils sont convoqués par des centrales d'intervention de la police, ou bien celles des sapeurs-pompiers (tél. 118).
Déplacement	■ Les sapeurs-pompiers disposent des véhicules nécessaires qui sont équipés de feux bleus et d'avertisseurs à deux sons alternés. ■ Le chef d'intervention des sapeurs-pompiers décide quel moyen est nécessaire et déclenche tout au plus des convocations supplémentaires. Le déplacement est nécessaire pour anticiper sur la conduite de l'événement.	■ Les sapeurs-pompiers disposent pour les objets importants de plans d'intervention et gagnent ainsi du temps dans la prise de décision.
Engagement	■ Le premier élément doit généralement arriver sur le lieu de l'incendie avec 8 sapeurs-pompiers et un fourgon tonne-pompe dans 80 % des cas dans les 10 à 15 min. qui suivent l'alarme et commencer l'intervention immédiatement. ■ Si l'événement devient un événement majeur, les sapeurs-pompiers s'entraident. ■ Les moyens et les standards de prestation temporels diffèrent selon le type d'événement. ■ Les sapeurs-pompiers travaillent avec les partenaires et dirigent leurs services de manière autonome sur le plan technique.	■ Les sapeurs-pompiers peuvent disposer de spécialistes, comme des conseillers en chimie, des services forestiers, etc.
Fin de l'engagement	■ A la fin de l'intervention, ils délèguent la responsabilité aux instances compétentes comme la police, l'exploitant du réseau ferroviaire ou des routes, etc.	■ Le transfert de responsabilité est réalisé au moyen d'un rapport final à la fin de l'engagement. ■ Les travaux de rétablissement et de déblaiement ne font pas partie des services des sapeurs-pompiers.

5.1.2 | Tâches spéciales pendant un événement majeur

■ Tâches des sapeurs-pompiers

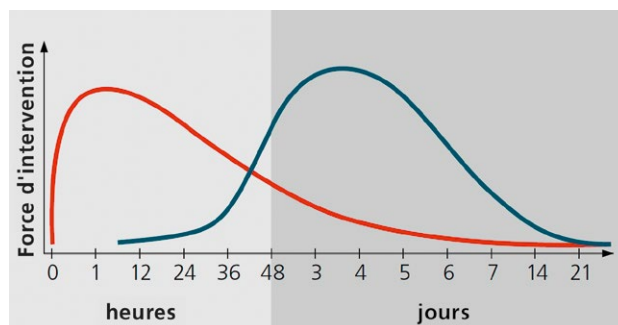
Les sapeurs-pompiers forment l'élément d'intervention important de la commune, car ils peuvent disposer sans limite et en l'espace de quelques minutes de leurs moyens. Les sapeurs-pompiers interviennent en particulier dans le cadre:

- ➔ d'incendies et d'explosions
- ➔ d'événements naturels
- ➔ de la protection et du sauvetage d'êtres humains et d'animaux
- ➔ d'événements qui causent des dégâts ou représentent un risque pour l'environnement
- ➔ d'événements ferroviaires, sur la route et autres accidents
- ➔ événements ABC
- ➔ de missions de protection de la population

Les sapeurs-pompiers collaborent entre eux et avec d'autres organisations de protection de la population afin de combattre les sinistres rapidement et avec efficacité.

■ Capacité des sapeurs-pompiers

Les sapeurs-pompiers disposent, parmi toutes les organisations d'intervention, des plus grandes ressources. Celles-ci peuvent être mises sur pied au moyen d'un propre système d'alarme en groupes jusqu'à sa totalité 24h/24 en l'espace de quelques minutes. Les organisations sont classées par standard de prestations ambitieuses et en vigueur en Suisse. La capacité de montée en puissance en un court laps de temps est une des grandes forces des sapeurs-pompiers. Cette capacité est garantie pendant un laps de temps allant de quelques heures à plusieurs jours.



■ Compétence de commandement

L'avantage indéniable des sapeurs-pompiers est leur compétence de commandement. Les tous premiers éléments de l'intervention sont conduits par des chefs d'intervention formés. Une grande partie des officiers sapeurs-pompiers disposent en plus de la formation nécessaire pour la conduite d'événements majeurs. Les sapeurs-pompiers en tant qu'élément important de la protection de la population font partie de la direction générale de l'intervention et peuvent mettre à disposition un chef d'intervention général pour certains événements.



■ Sauvetages

Les sapeurs-pompiers disposent de moyens spéciaux et efficaces pour effectuer des sauvetages de personnes même en grand nombre (sauvetages en hauteur ou en profondeur). Les équipements de protection spéciaux leur permettent d'effectuer des sauvetages dans des zones de danger de tous types.



■ Mobilité

Les sapeurs-pompiers sont un service mobile et donc autonomes. Ils peuvent transporter leurs effectifs ainsi que les moyens nécessaires rapidement sur les lieux du sinistre.



■ Compétence protection respiratoire

Les sapeurs-pompiers disposent d'appareils respiratoires autonomes à air comprimé et à circuit fermé et sont pour cette raison la seule organisation d'intervention capable d'intervenir dans des bâtiments enfumés, des installations de circulation souterraines, etc.



■ Défense ABC

Les sapeurs-pompiers disposent pour les événements ABC de moyens spéciaux et de spécialistes comme des conseillers en chimie, etc. Ils disposent, en outre, des moyens nécessaires pour l'exploitation de dispositifs de décontamination sur le lieu du sinistre.



■ Accidents sur le réseau routier, ferroviaire et autres

Les sapeurs-pompiers disposent d'outils de pionnier spéciaux pour sauver des personnes coincées dans des accidents de la circulation. Ils recourent parfois, sur mandat de prestataires de services, à des moyens spécifiques au domaine ferroviaire comme des trains d'extinction et de sauvetage ou des véhicules combinés rail-route. Par ailleurs, ils assurent la protection incendie lors de tels événements.



■ Événements naturels

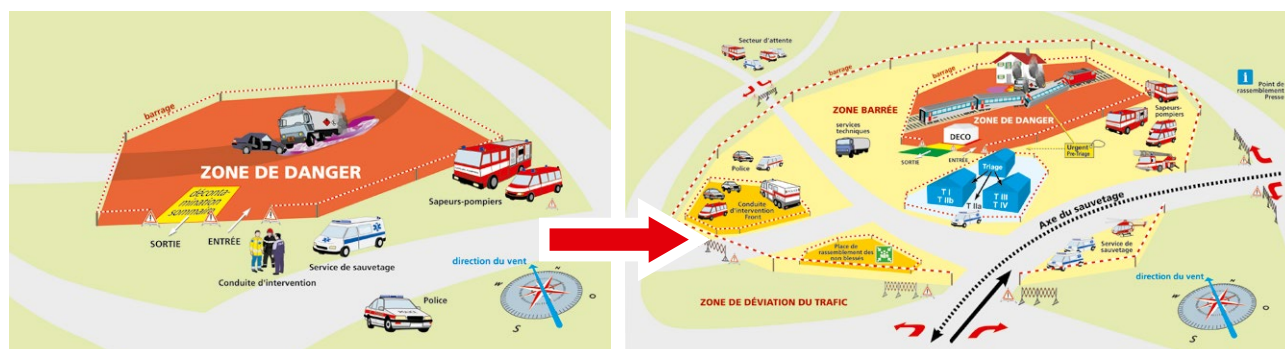
Pour combattre les événements naturels, les sapeurs-pompiers disposent de systèmes de protection mobiles contre les inondations, de pompes, de machines de remplissage de sacs de sable, etc. Lors de tels événements, le commandement est souvent transmis aux sapeurs-pompiers. Dans ce domaine, les sapeurs-pompiers réalisent un grand travail de préparation lors de la planification préventive des interventions (par ex. cartes d'intervention)



■ Organisation du lieu de sinistre

Pour les événements spécifiques aux sapeurs-pompiers, l'organisation du lieu de sinistre est réalisée par ces derniers. Cela doit s'effectuer en accord avec les partenaires et, en particulier, avec la police et le service sanitaire. Les sapeurs-pompiers décident des personnes qui ont accès aux zones respectives et avec quel équipement. Tous les sauvetages dans la zone de danger sont effectués par les sapeurs-pompiers. Les personnes sauvées sont transportées au le poste collecteur de patients (la plupart du temps au bord de la zone barrée).

Le «bouclage» du lieu du sinistre pour les personnes non autorisées est effectué par la police ou les sapeurs-pompiers. Le champ d'action des sapeurs-pompiers, la conduite de l'intervention et les services de secours se trouvent dans le secteur délimité (zone barrée).



■ Zone d'attente

La zone d'attente doit être aménagée en dehors du lieu du sinistre. Le lieu est déterminé par le chef d'intervention des sapeurs-pompiers. La zone d'attente doit être assez grande et fonctionner avec un minimum de personnel. Pour des raisons de tactique d'intervention, une seule zone d'attente est aménagée. La liaison lieu du sinistre ➡ la zone d'attente doit être garantie.

■ Communication

Les sapeurs-pompiers sont équipés d'appareils Polycom au moins pour la conduite de l'intervention (communication avec les partenaires). Pour la communication sur le lieu du sinistre, ils disposent de leurs propres appareils radio qui les rendent pratiquement autonomes.

■ Fin de l'engagement/Passation/travaux de rétablissement

Les sapeurs-pompiers peuvent effectuer des interventions allant de quelques heures à quelques jours. Les travaux de rétablissement comme le déblaiement, etc, ne sont pas prévus dans leur service. À la fin de la phase urgente, ils passent le relais au partenaire (police, commune, propriétaire, PCI, etc.)

■ Fonctions spéciales

Les tâches des organisations de sapeurs-pompiers diffèrent selon les cantons et la mission légale. Ainsi, ils interviennent également dans les régions montagneuses pour le service des avalanches, dans les régions de lacs pour le sauvetage en milieu aquatique et sur des glaciers ou, dans toujours plus de régions, pour le fonctionnement d'organisations de premiers répondants (First Responder).

5.2 | Police

5.2.1 | Profil des prestations

	Prestations	Remarques
Événement	■ La police est responsable de la sécurité immédiate et préventive de la société, de la population, de certaines installations et des biens et effets. Elle doit garantir la sécurité et l'ordre. ■ Lors d'événements, elle peut assurer, selon les bases légales, la direction d'intervention et, en tous les cas, le traitement du cas, clarification des causes incluse. ■ Différents spécialistes, unités spéciales et moyens d'aide comme des véhicules spéciaux, des chiens et des appareils techniques soutiennent la maîtrise de l'événement et la clarification de sa cause.	■ Selon le type et la taille de l'événement, une collaboration entre les concordats nationaux, voire internationaux a lieu. ■ Les bases légales indiquent la mission et cadrent l'action.
Alarme	■ La police dispose de propres centrales d'appels d'urgence pour les numéros d'appels d'urgence 117 et 112. ■ La centrale d'appels d'urgence de la police alarme souvent le numéro d'appels d'urgence des sapeurs-pompiers 118. ■ Les centrales d'appels d'urgence de la police conduisent des moyens d'engagement de manière opérationnelle et la mission est transmise sous forme d'ordres simplifiés raccourcis. ■ Les moyens d'intervention attribués (par ex. sapeurs-pompiers) sont alarmés selon leur modèle.	■ Selon les événements, les mesures et moyens d'intervention définis sont saisis dans le système de conduite d'engagement, par mots-clés.
Déplacement	■ Les moyens disponibles rapidement sont utilisés dans les cas d'urgence. ■ Lorsque la situation l'exige, le barrage, la déviation ou le signalement ont lieu pendant le déplacement.	■ Certains corps de police disposent d'installations techniques qui permettent de transmettre des indications concernant l'événement de manière électronique dans le véhicule pendant le déplacement.
Engagement	■ Coordination de tous les effectifs. ■ Responsable pour des interventions, des poursuites de malfaiteurs, la protection de traces, des barrages, des régulations de trafic et des médias. ■ Compétente pour les instructions légales de l'état d'urgence comme les déviations, les barrages, les évacuations, l'accès aux et dans les propriétés privées, les arrestations et détentions de personnes. ■ Organisation du poste collecteur de personnes non blessés. ■ Création de la structure de commandement pour la police et éventuellement pour la direction d'intervention.	■ Selon les cantons, les villes ou le type d'événement, les fonctions coordinatrices mentionnées sont assumées par d'autres organisations.
Fin de l'engagement	■ Le rapport final clôt l'engagement. ■ Après la fin de l'engagement, le lieu du sinistre est nettoyé et la réfection a lieu. ■ La police est responsable de la libération et sécurisation de voies de circulation, de bâtiments et de zones de danger. ■ La fin de l'engagement ne signifie pas la fin du traitement du cas. La clarification du cas nécessite normalement après la fin de l'engagement encore plus de temps pour les évaluations des traces, les interrogatoires, les investigations et le compte-rendu à l'instance légale.	■ Après une intervention réussie par les organisations de première intervention, la conduite peut être, selon le type d'événement, transmise à un organe de conduite civil.

5.2.2 | Tâches spéciales pendant un événement majeur

■ Service de la police pendant un événement majeur

Lors d'un événement majeur, la police exploite en général la plateforme d'alarme cantonale et reprend souvent la conduite de l'intervention. La police a toujours le devoir de prévention et de protection contre les dangers et les menaces envers les êtres humains et les animaux, envers l'environnement, les bien-fonds et les objets. La tâche de clarification des causes et de la poursuite pénale incombe à la police. Celle-ci est autorisée en cas d'urgence à réaliser sans délai des mesures telles que des déviations de trafic, des barrages, des directions de personnes, à garantir un accès aux et dans des propriétés privées, des évacuations, des interdictions et des instructions de comportement. Ceci se base sur la constitution fédérale, la constitution cantonale, le code de procédure pénal, loi relative à la police, loi sur la protection de la population et sur la protection civile et d'autres fondements juridiques cantonaux.

■ Mesures de sécurité policière

Les mesures de sécurité policière comprennent la prévention, le conseil et l'information, la présence policière, la sécurité de la circulation, la reconnaissance et la prévention de délits dans le cadre de la législation ainsi que de la protection de droits personnels, pour autant qu'ils sont vraisemblable et que la protection judiciaire ne peut pas être obtenue en temps voulu. Au sens large, ce sont des mesures qui préviennent et écartent les menaces et dangers concrets dirigés contre la sécurité et l'ordre public, contre la vie humaine et celle des animaux, contre l'environnement, les bâtiments et les objets ou éliminent des perturbations déjà existantes.

■ Compétence

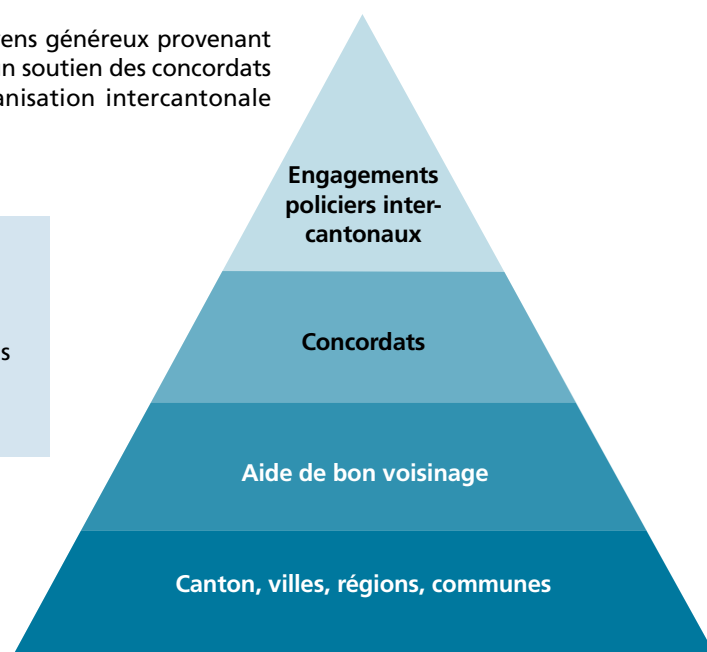
La police est généralement compétente de la sécurité et de l'ordre public sur son territoire, à savoir le canton. Cette fonction est assurée soit centralement par la police cantonale ou grâce au soutien des services de police régionaux, locaux et communaux. La police est également responsable de la clarification des causes en cas d'événements dans le canton respectif. Des accords spéciaux règlent la collaboration cantonale ou nationale. Si la police est soutenue par d'organisations partenaires (par ex. l'armée) dans les événements majeurs, ce soutien est toujours subsidiaire.

■ Moyens policiers lors d'événements majeurs

Lors d'événements majeurs, la police offre des moyens généreux provenant de son corps de métier. Elle peut également exiger un soutien des concordats (par ex., PKNW, OSTPOL, etc.), national via l'organisation intercantonale (IKAPOL) et international.



■ Sans entrer ici dans les détails de bases légales, la collaboration policière et les différents niveaux peuvent être expliqués dans le sens d'une vue d'ensemble sommaire à l'aide d'une pyramide.



5.2.3 | Transmission de l'alarme à la population

■ Orientation de la population au moyen d'ICARO

La société de télévision et de radio suisse (SRG SSR) transmet des instructions de comportement à la radio. Grâce au dispositif Icaro (Information Catastrophe Alarme Radio Organisation), les messages des autorités peuvent être transmis immédiatement en cas de situation particulière ou extraordinaire et ce, 24 heures sur 24. Les programmes de radio sont dans de tels cas interrompus. Toutes les centrales d'intervention des polices cantonales sont reliées au système ICARO.

Depuis le 1er janvier 2004, il existe encore deux types d'alarme – une alarme générale et une alarme-eau



■ Alarme générale:

Un son oscillant continu d'une minute qui est répété dans les 5 minutes qui suivent. Lorsque les sirènes retentissent en dehors du test de sirènes annoncé, vous devez:

- ➔ écouter la radio
- ➔ suivre les instructions des autorités
- ➔ informer les voisins

■ Alarme-eau:

Dans la zone proche de barrages, à savoir les zones susceptibles d'être inondées dans les deux heures qui suivent la rupture totale d'un barrage. 12 sons graves de 20 secondes espacés chacun de 10 secondes. L'alarme-eau est toujours déclenchée après l'alarme générale. Lorsque les sirènes retentissent en dehors du test de sirènes annoncé, vous devez:

- ➔ quitter immédiatement la zone en danger
- ➔ suivre les instructions et les consignes des autorités locales

La fin du danger et l'allègement des mesures sont communiqués par radio ou par les autorités locales.

■ Déclenchement – Compétences pour ICARO

C'est la police et, dans certains cas, la Centrale nationale d'alarme (CENAL) qui disposent des compétences nécessaires pour transmettre un message ICARO à la radio.

Les formulaires correspondants sont déposés auprès des centrales d'intervention de la police.

Processus:

- ➔ Si possible, rédaction du message à l'attention de la police sur les formulaires ICARO.
- ➔ Vérification du message par la police.
- ➔ Transmission du message par la police à la SRG SSR
- ➔ Coordination par la police du moment de la diffusion avec la transmission de l'alarme à la population.
- ➔ Régler la marche à suivre en cas de fausse alarme.

■ Consignes de comportement à la population

Communication importante à la population de ...

■ Événement

- ➔ QUAND? (heure exacte)
- ➔ OÙ? (désignation du lieu)
- ➔ QUOI? (type de l'événement)
- ➔ POURQUOI? (si connu)

■ Effets connus

- ➔ Dommages corporels
- ➔ Environnement (dommages aux bâtiments/voies de communication/eaux/air respiré)
- ➔ Alimentation (eau, eaux usées, électricité)

■ Effets attendus / Danger(s) imminent(s)

- ➔ A quoi doit-on s'attendre?
- ➔ Dans quel secteur/dans quelle direction?
- ➔ Dans quelle mesure?

■ Classification par endroit et leur durée de validité

- ➔ Que faut-il faire? (fermer les fenêtres/descendre à la cave/informer les voisins/apporter de l'aide aux personnes fragiles)
- ➔ A partir de quand/jusqu'à quand? (date fixée)
- ➔ Qu'est-ce qui est interdit? (par ex. actionner le commutateur électrique en cas de danger d'explosion)
- ➔ Comment procéder en cas de perturbations/difficultés? (poste d'information, «hotline»)
- ➔ Quand et comment les informations/instructions suivantes seront diffusées?
- ➔ IMPORTANT: ne téléphonez qu'en cas d'urgence.



■ A ICARO participant:

- ➔ tous les cantons (via les centrales d'intervention de la police)
- ➔ toutes les grandes villes suisses (via les centrales d'intervention de la police)
- ➔ la Centrale nationale d'alarme (CENAL)
- ➔ la Chancellerie fédérale
- ➔ d'autres instances

Informations actuelles sous:

www.srgssr.ch/de/radio/sirenenalarm-icaro/

5.2.4 | Système d'information et d'intervention (SII)

Le SII est un système basé sur Internet. Cela signifie que le programme est ouvert et fonctionne via le site Internet. Bien que le système SII provienne du SSC, la police peut en utiliser certains modules.

■ La police peut utiliser les modules suivants du SII:

- ➔ Saisie et rassemblement des victimes non blessées
- ➔ Saisie et retour des biens éparpillés
- ➔ Lors d'identification de victimes
- ➔ Pour la présentation intégrée de la situation et la conduite d'intervention

■ Système

- Les victimes non blessées sont saisies par écrit au moyen d'un formulaire. La saisie est effectuée sous la conduite et la surveillance de la police. Cela garantit que les témoins ou les malfaiteurs pourront être reconnus et respectivement questionnés ou arrêtés.
- La police a besoin d'aide pour la saisie d'un grand nombre de victimes non blessées. La plupart du temps, l'aide provient de la protection civile.
- Formulaire de saisie:



www.ies.admin.ch

Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun svizra		Personendaten - Données personnelles Dati personali - Inquiry Sheet		KSD	
Ereignis - Événement - Avvenimento - Event		Organisation - Organisation - Organizzazione - Organisation		Datum / Zeit - Date / Heure - Data / Ora - Date / Time	
Erfasser - Traité par - Elaborato da - Typist		Nr. - N° - N° - No		Etikette - Étiquette Etichetta - Label	
Betroffene Person - Personne concernée - Persona colpita - Victim		☐ Reg. Betroffene/r - Personne concernée inscrite ☐ Persona colpita registrata - Registered Victim			
Familienname - Nom de famille Cognome - Family name 		Nr. - N° - N° - No 			
Vorname(n) - Prénom(s) Nome - First name 		Geschlecht - Sexe Sesso - Sex ☐ M ☐ F ☐ ?			
Geburtsdatum - Date de naissance Data di nascita - Date of birth 		PLZ - NPA - NPA - Zip Code 			
Strasse / Nr. - Rue / N° Via / N° - Street / No 		Nationalität - Nationalité Nazionalità - Nationality 			
Ort - Lieu Località - Location 		Zivilstand - Etat civil Stato civile - Civil Status 			
Land - Pays Paese - Country 		Religion - Religion Religione - Religion 			
☒ Privat - Privé ☐ Privato - Private		☐ Geschäft - Bureau ☐ Ufficio - Business			
☒ Mobil - Cellulaire ☐ Cellulare - Mobile phone		☐ E-mail 			
Standort/Erreichbarkeit - Emplacement/accessibilité Posizione/accessibilità - Location/accessibility 		Hauptsprache - Langue maternelle Lingua madre - Mother tongue 			
☐ Pass - Passeport - Passaporto - Passport ☐ Führerausweis - Permis de circ. - Lic. di condurre - Drivers License ☐ ID - C.I. - Carta ID - ID ☐ anderer - autre - altro - other		Ausweis Nr. - N° Pièce d'identité N° Carta d'identità - No Identification 			
Kontaktperson - Personne à contacter - Persona di contatto - Contact person Beziehung - Lien de parenté - Grado di relazione - Partnership Kontaktperson ist mein/e... - La personne à contacter est mon/ma... - Persona di contatto è il mio/ma... - Contact person is my...		☐ Ehepartner - Conjoint - Coniuge - Husband/Wife ☐ Eingetragene Partnerschaft - PACS ☐ Unione registrata - Partner ☐ Kind - Enfant - Bambino - Child ☐ Elternteil - Parent - Genitore - Parents ☐ Geschwister - Frère-soeur ☐ Fratelli e sorelle - Brother-sister ☐ Verlobter - Fiancé - Fidanzato/a - Fiancee ☐ Partner - Partenaire - Partner - Partner ☐ Grosseltern - Grands-parents - Nonni - Grandparents ☐ Enkelkind - Petit-enfant - Nipote - Grandchild ☐ sonstige Verwandte - Autres proches - Altri parenti - Other relatives ☐ Bekannte - Connaissance - Amico/a - Friend ☐ Angestellter - Employé - Dipendente - Employee ☐ Arbeitgeber - Employeur - Datore di lavoro - Employer ☐ sonstige - autre - altro - other			
Familienname - Nom de famille Cognome - Family name 		Vorname(n) - Prénom(s) Nome - First name 			
Geburtsdatum - Date de naissance Data di nascita - Date of birth 		Geschlecht - Sexe Sesso - Sex ☐ M ☐ F ☐ ?			
Alter - Age Età - Age 		Alter geschätzt - Age estimé Età stimata - Age estimate ☐			
Strasse / Nr. - Rue / N° Via / N° - Street / No 		PLZ - NPA - NPA - Zip Code 			
Ort - Lieu Località - Location 		Land - Pays Paese - Country 			
☒ Mobil - Cellulaire ☐ Cellulare - Mobile phone		Nationalität - Nationalité Nazionalità - Nationality 			
Bemerkungen - Remarques - Osservazioni - Remarks: 					

Les données des personnes blessées sont en général saisies par le service sanitaire. Les données du formulaire de saisie sont en général entrées dans le système rétrospectivement.

■ Formulaire de saisie en ligne:

Meldung vermisste Person - Annonce de personne disparue
Avviso per persona dispersata - Annoucement missing person

Erreignis - Evénement - Avvenimento - Event
 Erfasser - Tratteur - Elaborato da - Typist

Organisation - Organisation - Organizzazione - Organisation
 Nr. - N° - N° - No

Datum / Zeit - Date / Heure - Data / Ora - Date / Time
 SS MM JJJJ HH MM SS

Blatt Nr. - N° feuille - Foglio N° - Sheet No
 Nr. - N° - N° - No

☐ **Anrufer - Appelant - Persona che chiama - Caller**
☐ **Zeuge - Témoin - Testimone - Witness**

Familienname - Nom de famille
 Cognome - Family name

Vorname(n) - Prénom(s)
 Name - First name

Geburtsdatum - Date de naissance
 Data di nascita - Date of birth

Strasse / Nr. - Rue / N°
 Via / N° - Street / No

Adresszusatz - Adresse suppl.
 Indirizzo suppl. - accessory address

Ort - Lieu
 Località - Location

Land - Pays
 Paese - Country

☐ **Privat - Privé**
☐ **Geschäft - Bureau**
☐ **Mobil - Cellulare**

E-mail

Standort/Erreichbarkeit - emplacement/accessibilité
 posizione/accessibilità - location/accessibility

Hauptsprache - Langue maternelle
 Lingua madre - Mother tongue

Sonstige Sprachen - Autres langues
 Altre lingue - Other languages

Vermisste Person - Personne disparue - Persona dispersata - Missing person
 Bruchung - Lien de parenté - Grado di relazione - Paravenslig

Vermisste Person (et märe) - La personne disparue est nommée - Persona dispersata è il nominata - Missing person is my...

☐ Ehepartner - Conjoint - Coniuge - Husband/Wife
☐ Ehepartnerin - Coniugata - Coniugata - Wife
☐ Kind - Enfant - Bambino - Child
☐ Elternteil - Parent - Genitore - Parent
☐ Geschwister - Fräulein - Fratelli e sorelle - Brothers and sisters
☐ Verwandte - Parente - Parente - Relative
☐ Bekannte - Conoscenza - Amica - Friend
☐ Arbeitgeber - Employeur - Datore di lavoro - Employer
☐ Sonstige - autre - other

Familienname - Nom de famille
 Cognome - Family name

Vorname(n) - Prénom(s)
 Name - First name

Geburtsdatum - Date de naissance
 Data di nascita - Date of birth

Alter - Age
 Età - Age

Strasse / Nr. - Rue / N°
 Via / N° - Street / No

Ort - Lieu
 Località - Location

Land - Pays
 Paese - Country

☐ **Mobil - Cellulare**
☐ **Religion - Religione**

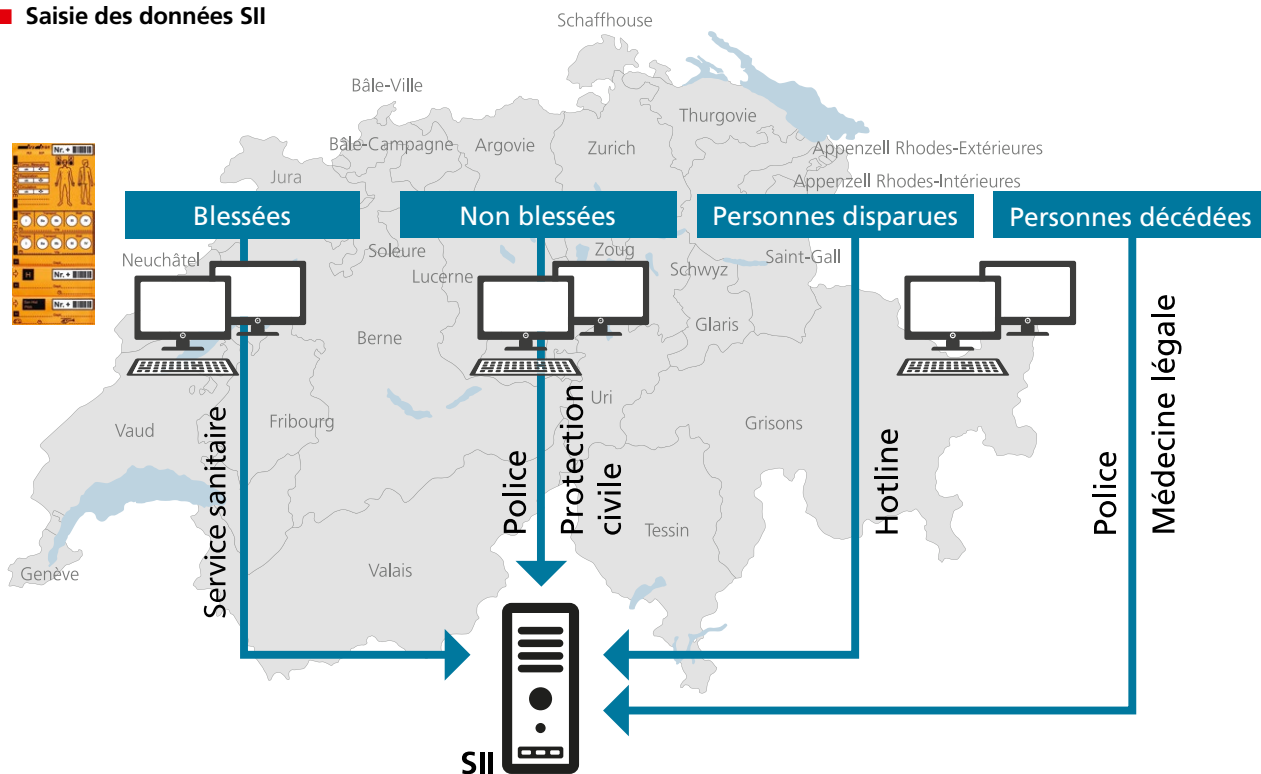
Nationalität - Nationalité
 Nazionalità - Nationality

Bemerkungen - Remarques - Osservazioni - Remarks:

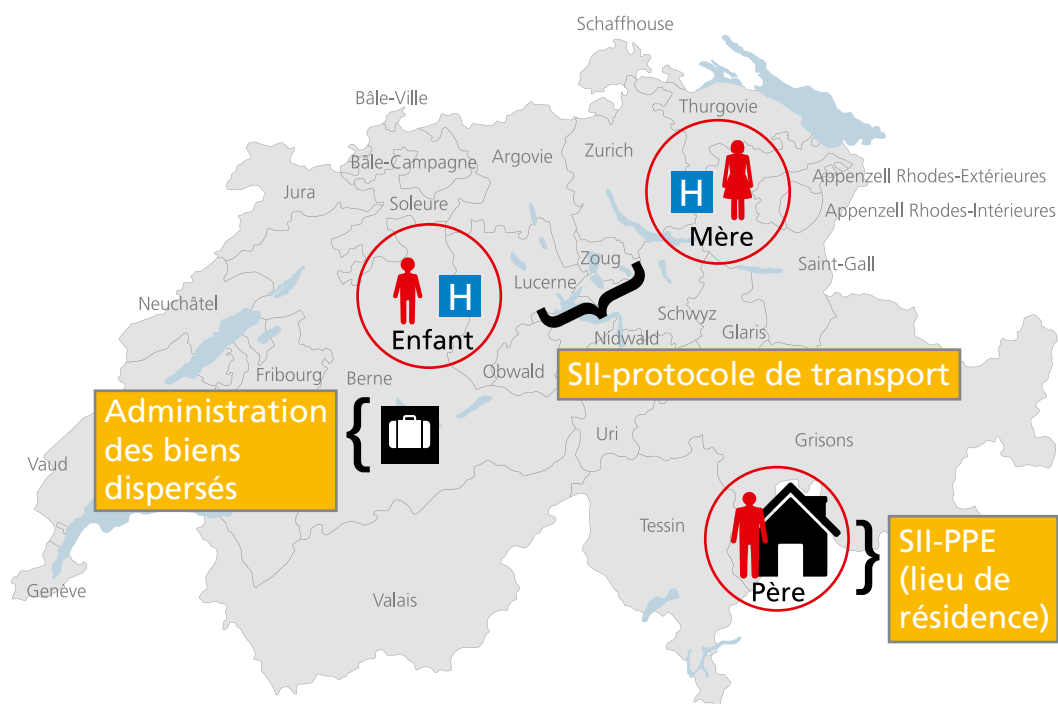
■ Emplacement de la saisie victimes non blessées



■ Saisie des données SII



Une fois le «matching» terminé, réussi, il est possible de rassembler des membres de familles et de rechercher des personnes disparues.



Saisie et retour des biens éparpillés: par les victimes, des membres des familles, via le service en ligne ou grâce aux recherches. Les biens et effets éparpillés peuvent être saisis dans le SII. Ils peuvent être alors redistribués à leur propriétaire grâce aux indications contenues dans le SII.

5.2.5 | Médias

L'information des médias a une grande importance en cas d'événements majeurs. En général, la police garantit ainsi la première information. Cependant, les conduites d'intervention des autres organisations participantes doivent être capables d'effectuer les préparatifs respectifs afin de pouvoir informer les médias elles-mêmes, le cas échéant. Les détails doivent si possible toujours être discutés avec les autorités.

■ Principe

Les compétences dans les domaines opérationnels et communicatifs reviennent toujours au même organe. Chaque organe parle pour son domaine d'activité. La communication porte sur les conséquences et les causes d'événements pertinents au niveau judiciaire et sur la compétence de l'autorité d'instruction pénale.

■ La déclaration

Une déclaration est une brève prise de position fermée, simple et avec peu de contenu.

- ➔ Aller droit au but, le début doit être expressif
- ➔ La conclusion doit être préparée et être toujours constamment gardée à l'esprit



- Tenir compte des médias en ligne – rapidement sur les lieux
- Envoyer immédiatement des photos au propre service de presse
- Attention: webcams dans le secteur d'intervention

■ L'interview

Une interview permet de refléter le savoir et les expériences d'une personne questionnée de manière la moins faussée possible; l'opinion de la personne interviewée doit être reléguée au second plan. Propos et contre-propos (question et réponse) sont opposés littéralement dans l'interview. Pour l'évaluation d'une interview, il est important de savoir quel objectif l'intervieweur poursuit.

Préparation d'une interview:

- ➔ Définir le sujet de l'interview
- ➔ Que cherche-t-on à démontrer par le biais de l'interview?
- ➔ Qui s'est déjà exprimé sur ce sujet et comment?
- ➔ Quelle est la question exacte?
- ➔ Combien de temps dispose-t-on pour l'interview?
- ➔ Un entretien préalable à l'interview est-il nécessaire et important?
- ➔ Quel est le lieu approprié pour l'interview?



■ Les brefs communiqués de presse sur les lieux

Procédure pendant l'intervention

- ➔ Désigner l'officier responsable
- ➔ Consulter les autres participants (police, commune, etc.)
- ➔ Déterminer le lieu du rassemblement – information des médias doit être réalisée en dehors du poste de commandement.
- ➔ Garantir la réception des journalistes (dresser une liste)
- ➔ Informer le personnel responsable des barrages
- ➔ Transmettre des informations brèves aux médias via le chef d'intervention ou son représentant, si possible à des intervalles réguliers d'env. 30 à 60 minutes
- ➔ Donner une première conférence de presse en accord avec les autorités 3 à 4 heures après le début de l'intervention – envoyer des invitations aux médias
- ➔ Tenir compte des horaires principaux des informations à la radio et à la télévision ainsi que de la clôture de la rédaction des journaux.
- ➔ Informer si possible les médias absents au moyen d'un communiqué de presse.



- Limiter la durée d'une interview
- Montrer de l'empathie!
- Parler de manière simple et claire
- Attention aux abréviations
- Uniquement des faits objectifs et de source sûre

Points de l'ordre du jour d'un bref communiqué de presse

1. Que s'est-il passé?

Ne dire uniquement que ce qui est sûr

- Heure de l'alarme
- Situation à l'arrivée
- Développement de la situation

2. Qui intervient?

- Nombre des intervenants
- Organisations participantes
- Moyens engagés

3. Quelle est la situation actuellement?

Répondre positivement, ne pas communiquer ce qui n'a pas encore eu lieu

- Quelles mesures ont été entreprises
- Autres informations ultérieurement

4. Information ultérieure des médias

- Quand
- Où

■ **Communiqué de presse****Forme:**

- ➔ Brefs communiqués de presse; idéalement 1 page A4
- ➔ Écrire les prénoms, noms et fonctions des personnes
- ➔ Inscrire la date (plus éventuel. l'heure) ainsi que les personnes de contact

Contenu:

- ➔ Intitulé court et expressif
- ➔ Le premier paragraphe fournit les réponses aux questions majeures (qui, quoi, quand, où, pourquoi)



- L'information transmise doit être vraie et coordonnée
- La transmission de l'information doit être préparée et brève
- Aucune supposition ne doit être formulée
- Les sapeurs-pompiers ne doivent donner aucune indication concernant la cause et le coût du sinistre

■ Liste de contrôle: création d'un communiqué de presse

Forme:

- ➔ Brefs communiqués de presse; idéalement 1 page A4
- ➔ Les informations de fond et les photos peuvent être envoyées en pièces jointes au communiqué de presse et/ou être mises en ligne
- ➔ Écrire les prénoms, noms et fonctions des personnes
- ➔ Faire attention aux abréviations qui ne sont pas courantes; de tels termes doivent être écrits la première fois (et les abréviations être ajoutées entre parenthèses)
- ➔ Dater le communiqué de presse (et y ajouter éventuel. l'heure) et y indiquer également à la fin les numéros de téléphone et les adresses e-mail des personnes de contact
- ➔ Numéroter chronologiquement les communiqués de presse échelonnés et y indiquer la date et l'heure de publication
- ➔ Même en cas d'urgence: avant l'envoi, relire le communiqué de presse et le faire vérifier par une deuxième personne (principe des 4 yeux)
- ➔ Publication sur Internet

Contenu:

- ➔ Déterminer les messages centraux avant la rédaction
- ➔ Intitulé court et expressif (message central)
- ➔ Le plus important d'abord
- ➔ Le premier paragraphe fournit les réponses aux questions importantes (qui, quoi, quand, où, pourquoi)
- ➔ Dans la partie principale du communiqué de presse, différents aspects sont approfondis
- ➔ Veiller à ce que les messages centraux soient contenus dans le texte
- ➔ Indiquer les possibilités d'information (Internet, médias sociaux)
- ➔ Moment et forme du communiqué ultérieur (aussi concret que possible)
- ➔ Selon le l'événement: prise de position de spécialistes



Attention:

- Les éventuelles premières causes ne doivent être communiquées qu'en accord avec les autorités chargées de l'enquête!

■ Communiqué de presse final:

Aperçu global de l'événement, rapports et avis d'experts, statut actuel concernant les causes (en accord avec les autorités chargées de l'enquête, mesures préventives planifiées et en cours; annonce, quand quelles instances publieront d'autres informations).

■ Conférence de presse

La liste des points de l'ordre du jour sert de fil rouge et doit être suivie.

Quoi?	Qui?
1. Salutation / Présentation des participants	
2. Événement ■ Que s'est-il passé? ■ Indications concernant les morts ou les blessés ■ Situation au début de l'intervention	Autorité, Chef d'intervention, Autorités chargées de l'enquête
3. Mesures ■ Alarme ■ Comment est-on intervenu? ■ Qui fait partie de l'intervention? ■ Quelle est la situation actuelle?	Chef d'intervention
4. Clarification des causes ■ Qu'est-ce qui a été constaté jusqu'à maintenant ■ En quoi consistent les prochaines interventions	Autorités chargées de l'enquête, Police
5. Suite des opérations	Autorité, Chef d'intervention
6. Réponse aux questions	Tous

Chaque apparition dans les médias fournit une opportunité pour transmettre des informations, donner sa perception des choses, convaincre avec son propre point de vue et si nécessaire corriger certaines déclarations.



Les propres canaux de communication doivent être aussi utilisés en sus des médias:

- Existe-t-il un site Internet sur lequel le communiqué peut être mis en ligne?
- Les organisations utilisent leurs propres canaux de réseaux sociaux



5.3 | Service sanitaire

5.3.1 | Profil des prestations

	Prestations	Remarques
Événement	■ Le service sanitaire est responsable du traitement de personnes atteintes d'une maladie aiguë et des blessés en dehors des institutions de santé publique ainsi que des transports de malades entre ces institutions (courant normal). ■ Le service sanitaire se tient, en outre, prêt à apporter une aide médicale sur place en cas d'afflux massif de blessés ou de patients.	■ Selon les structures, la collaboration a lieu au niveau régional, cantonal ou international
Alarme	■ La centrale d'appels sanitaires urgents (CASU) compétente (144) donne l'alerte et prend les premières dispositions. ■ La CASU garantit le flux permanent d'informations avec les services de sauvetage et les hôpitaux dans le secteur d'intervention, avec les CASU voisines, avec le sauvetage aérien ainsi qu'avec les décideurs prédéfinis (par ex. médecin du canton) et avec les centrales d'alarme et d'intervention des partenaires.	■ L'alarme est dans beaucoup d'endroits couplée au nombre de patients attendus (niveaux PCMV) ■ Là où il existe, le système SII du SSC est utilisé
Déplacement	■ Choix stratégique de la voie de déplacement ■ Les premières investigations et les premières concertations se font normalement par la CASU ■ En cas d'événements majeurs, une coordination du déplacement est effectuée par la CASU, car les services de secours doivent être alertés en grand nombre	■ La CASU 144 détermine, si nécessaire, un point de contact provisoire pour d'autres services sanitaires (pas trop proche du lieu de l'événement)
Engagement	■ La charge principale des soins aux patients est, la plupart du temps, au début de l'engagement. ■ Organisation du service sanitaire sur le lieu du sinistre ■ Tri (détermination de l'urgence du traitement et du transport) des patients (SAP) ■ Traitement des patients sur place, établissement de l'aptitude au transport des patients (SAP) ■ Soins et protection contre les intempéries des patients sur place ■ Organisation du transport des patients (SAP) ■ Établir l'infrastructure de conduite du service sanitaire sur place ■ Conseil spécialisé de la conduite d'intervention dans tous les besoins sanitaires.	■ L'organisation du lieu du sinistre s'oriente selon les directives IAS (Interassociation de sauvetage) correspondantes qui règlent aussi l'engagement du système d'acheminement des patients SAP ■ Selon l'événement et les besoins, les services d'aide sanitaire sont engagés, tous ou en partie.
Fin de l'engagement	■ Information des hôpitaux de la fin de l'engagement par la CASU ■ Création de listes des patients transportés en collaboration avec la CASU (SAP)	■ En cas de besoin, le service sanitaire reste sur place avec un élément de sécurisation

5.3.2 | Tâches spéciales pendant un événement majeur

L'objectif de chaque engagement du service sanitaire est de traiter autant de patients que possible de façon optimale. Le traitement des patients doit répondre si possible aux critères de la médecine individuelle

Mais les événements impliquant de nombreux patients et des situations particulières exigent, selon les circonstances, d'appliquer la médecine de catastrophe. Le retour à la médecine individuelle doit cependant avoir lieu aussi tôt que possible afin d'éviter des dommages consécutifs.

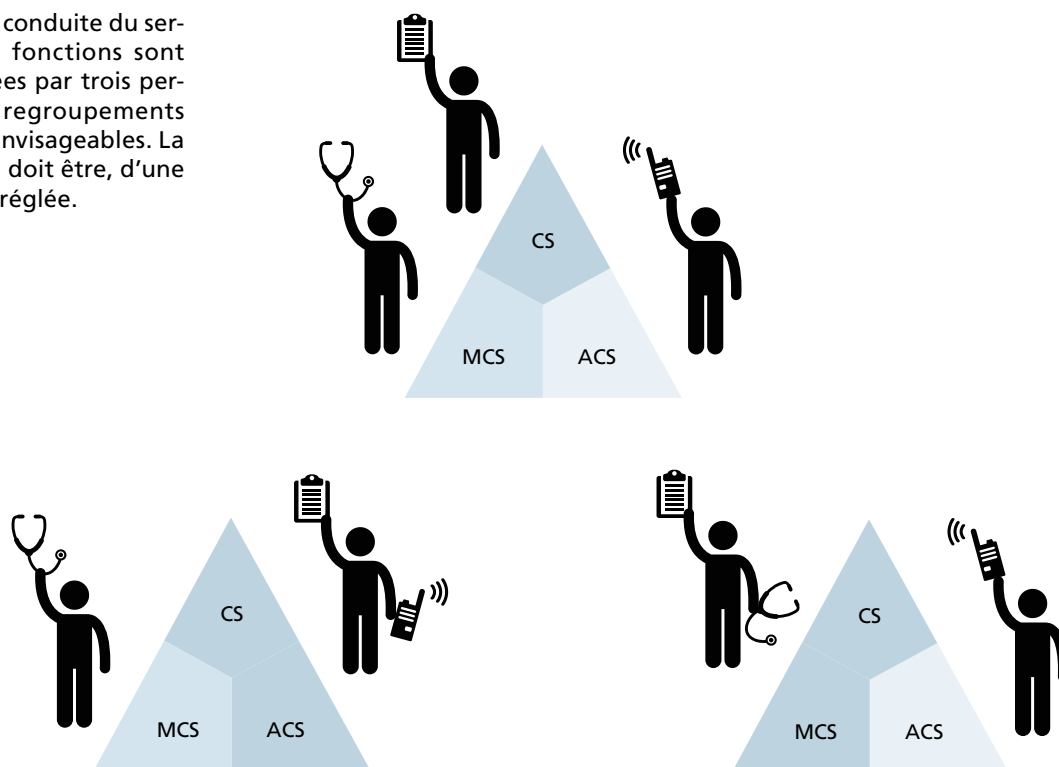
■ Structure de la conduite d'intervention sanitaire

Il existe trois perspectives pour la conduite du service sanitaire pour tous les événements et problèmes qui surgissent:

- ➔ une perspective médicale
- ➔ une perspective logique et d'organisation
- ➔ une vision globale aussi bien vers l'intérieur (service sanitaire) que vers l'extérieur (organisations partenaires)

Ces trois perspectives découlent également trois domaines de conduite qui doivent être repris (fig. 1). La base du triangle est prise en main par le médecin chef des secours (MCS) et l'ambulancier chef des secours (ACS) (organisation, logistique). La base de ce triangle est aussi décrite comme binaire (MCS et ACS). En haut de la pyramide se trouve le chef des secours (CS). Il conduit tout le service sanitaire et représente celui-ci dans la direction de l'intervention. Selon le modèle déterminé au niveau régional, soit la charge CS San de la ligne médecine est occupée, soit la ligne organisation.

Fig. 1: Structure de conduite du service sanitaire. Les fonctions sont idéalement occupées par trois personnes. Mais des regroupements de fonctions sont envisageables. La reprise de fonction doit être, d'une manière générale, réglée.



■ Mise sur pied du service sanitaire

L'alerte du service sanitaire est effectuée par la centrale d'appels sanitaires urgents compétente (CASU 144). En cas d'afflux massif de patients, des moyens sanitaires adaptés doivent être réunis en fonction du nombre de patients attendus. Dans l'espace germanophone, ces moyens sont prédéfinis dans des niveaux MANV dans la CASU. Ces niveaux ne sont pas réglés uniformément en Suisse. Un échelonnement possible et une convocation s'ensuivent comme par exemple:

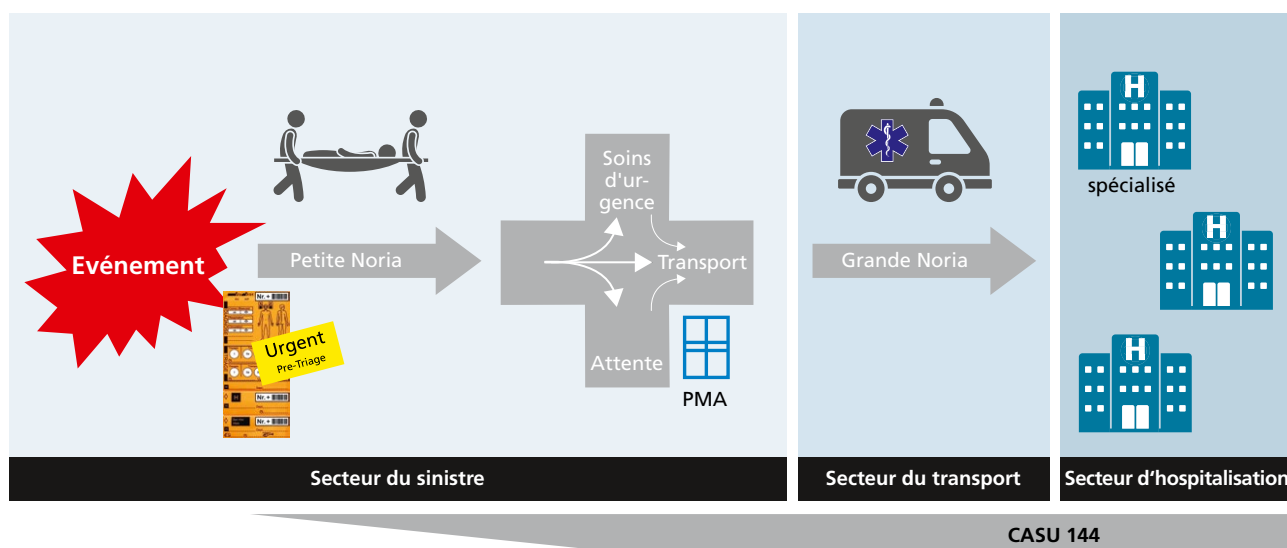
Un soutien sanitaire est convoqué par patient attendu (à partir de 11+ la plupart du temps uniquement réalisable avec retard et éventuellement adapté vers le bas):

- ➔ MANV 5 = éventuellement chef des secours et/ou médecin chef des secours
- ➔ MANV 6–10 = direction d'intervention sanitaire (CS, MCS, ACS)
- ➔ MANV 11+ = poste médical avancé (PMA) et infrastructure direction d'intervention
- ➔ MANV 50+ = autre(s) PMA

5.3.3 | L'acheminement du patient, SAP et SII

Les patients sont acheminés du lieu de la maladie/blessure vers le tri via la petite Noria (roue à eau comme symbole). Un poste collecteur de patients peut se trouver entre les deux points. Pour la petite Noria, l'aide des sapeurs-pompiers est souvent nécessaire. Tous les patients reçoivent au plus tard au moment du tri un système d'acheminement des patients (SAP, fig. 4). Le SAP sert de documentation et de pilotage du processus du flux de patients. Après le tri, les patients sont traités dans le poste médical avancé ou doivent attendre afin que des patients, dont les soins sont plus urgents, puissent être transportés sans perte de temps (dans le cas idéal, chargement immédiat dans des ambulances déjà à disposition). La mise en service d'un poste médical avancé est une décision tactique qui relève de la conduite de l'intervention sanitaire et dépend du nombre des moyens de transport à disposition et du nombre de patients (nombre/types de lésions ou de schémas pathologiques). Le transport des patients est coordonné sur place par le chef du transport avec la centrale d'appels sanitaires urgents. Le choix de l'hôpital cible (gamme de prestations) dépend de la blessure ou de la pathologie du patient et de la capacité d'accueil des hôpitaux. Pour la traçabilité de l'acheminement des patients (fig. 2), le numéro de SAP joue un rôle central car, pour des raisons d'efficacité, il permet d'identifier les patients. Pour la clarification des capacités d'accueil et les réponses des hôpitaux, le système d'information et d'intervention SII (voir chap. 05.11) est utilisé par la CASU. De même, les numéros SAP des patients sont entrés dans le SII dans beaucoup d'endroits du poste médical avancé aux hôpitaux. La CASU en tant que plaque tournante et le SII comme moyen d'aide sont pour cette raison un élément important du succès de l'intervention (fig.3)

Fig. 2: L'organisation du lieu du sinistre avec l'acheminement des patients du point de vue sanitaire.



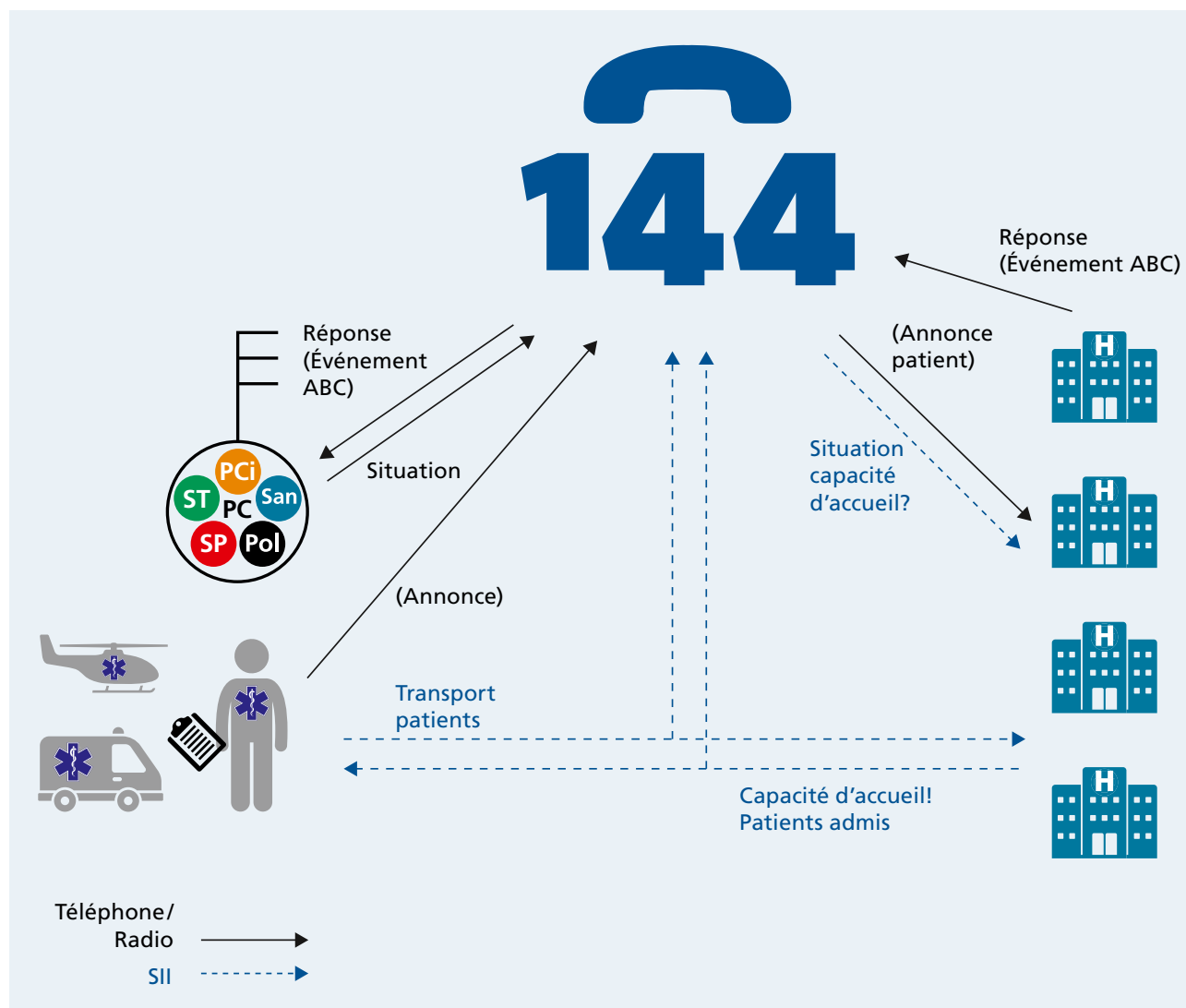


Fig. 3: La CASU avec le SII comme plaque tournante centrale du flux d'informations pour l'organisation du secteur du transport et d'hospitalisation

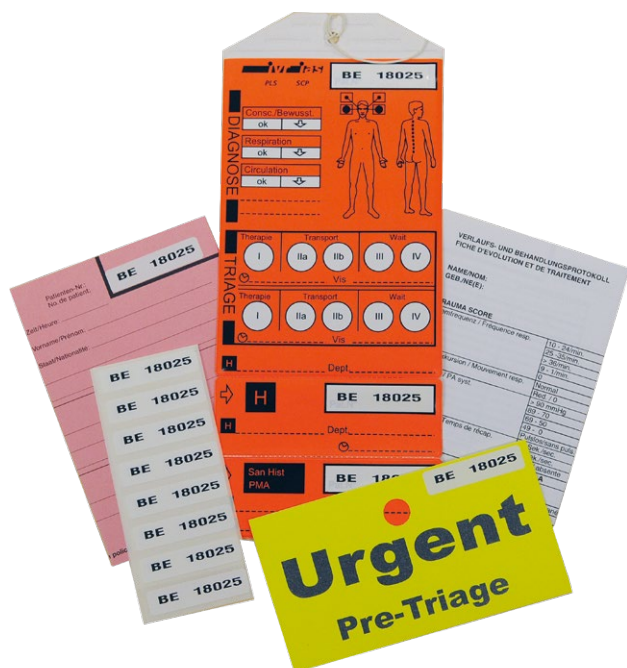
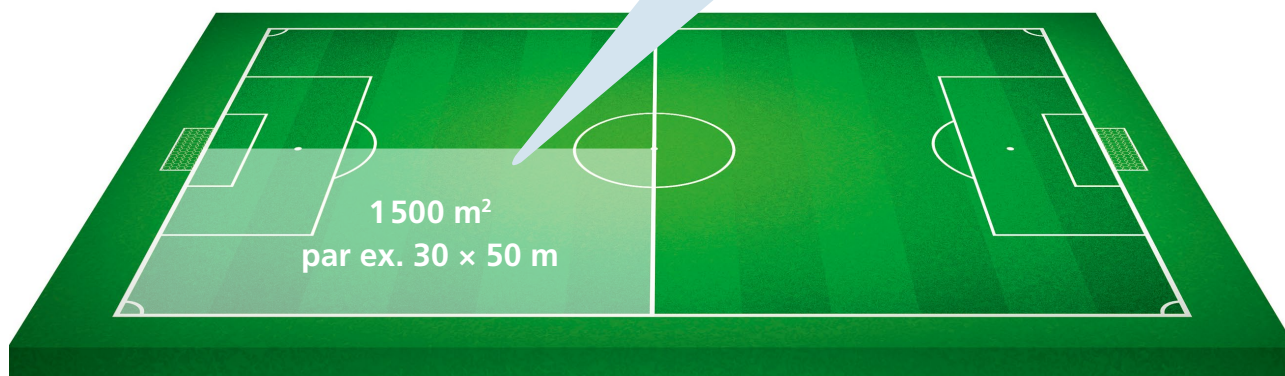
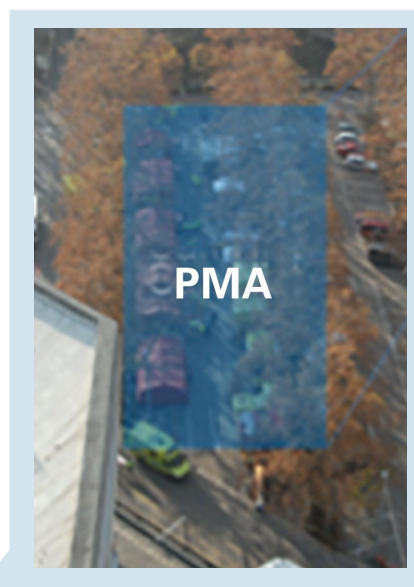


Fig. 4: Système d'acheminement des patients (SAP)

5.3.4 | Le poste médical avancé PMA

Le poste médical avancé représente, la plupart du temps, surtout en rapport avec le matériel, le besoin en place et les processus, la partie la plus complexe de l'intervention sanitaire. Le poste médical avancé est dirigé par le chef PMA. Celui-ci est le plus souvent sous la responsabilité du chef des secours. Le poste PMA est chargé soit sur des remorques, sur des modules pour le transport par véhicules ou sur un propre véhicule. Pour installer le PMA, une surface de 1500 m² est nécessaire. Cela correspond à un quart d'un terrain de foot officiel



5.4 | Protection civile

5.4.1 | Profil des prestations

	Prestations	Remarques
Événement	■ La protection civile est l'organisation civile qui garantit une capacité durable d'intervention en cas d'événements graves d'une certaine durée et qui appuie, renforce ou décharge les autres organisations sur le long terme. ■ Elle fournit ses performances lors d'événements majeurs ou de catastrophes causés par la civilisation et la nature ainsi qu'en situation d'urgence dans le secteur de la santé publique, de la migration et de l'infrastructure critique.	
Alarme	■ La protection civile n'est pas une organisation d'urgence. Dans beaucoup de cantons, des éléments d'intervention rapidement disponibles existent qui peuvent être demandés via une centrale d'intervention ou d'autres centres d'alarme. ■ La grande partie des organisations de protection civile est disponible en tant que moyen d'intervention secondaire, des heures après l'apparition de l'événement.	■ Il est possible de déléguer certaines compétences de convocation d'éléments d'intervention de la protection civile directement au commandant des sapeurs-pompiers.
Déplacement	■ La protection civile dispose de ses propres véhicules, mais ceux-ci ne sont pas équipés d'un feu bleu et d'avertisseurs à deux sons alternés.	
Engagement	■ Aide à la conduite, particulièrement dans les domaines du suivi de la situation et de la télématique. ■ Assistance de personnes qui recherchent de l'aide comme des déplacés et des sans-abris. ■ Protection de biens culturels ■ Sauvetages dans des décombres ■ Exécution de travaux provisoires de sécurisation techniques ■ Prestations de logistique de tous types	■ Formations spécialisées
Fin de l'engagement	■ La protection civile reste à disposition pour les travaux de remise en état, même après la fin de l'intervention des organisations d'urgence, en particulier lors d'événements majeurs et de catastrophes naturelles. ■ Des «pairs» formés sont à disposition pour les débriefings suivant les interventions.	

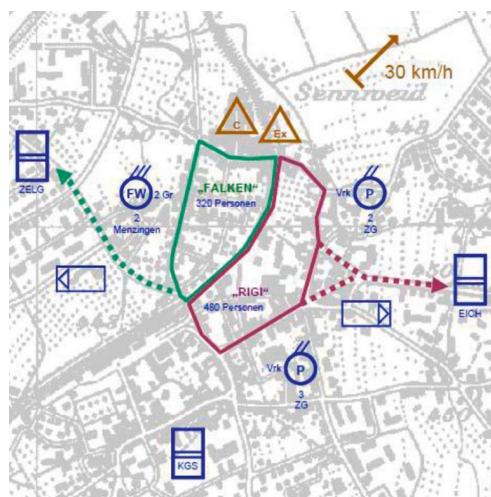
5.4.2 | Tâches spéciales pendant un événement majeur

■ Aide à la conduite

L'aide à la conduite de la protection civile comprend en particulier les domaines «Suivi de la situation» et «Télématique». Des collaborateurs d'état-major qualifiés, le matériel nécessaire et des systèmes de télématique modernes sont à disposition pour l'aide à la conduite.

■ Domaine du suivi de la situation

Les collaborateurs d'état-major disposent de journaux d'intervention, de cartes de conduite, de rapports sur la situation, de dispositifs, d'une vue d'ensemble des moyens, d'une carte des renseignements, etc. Ils peuvent fournir ces prestations dans le centre «Suivi de la situation» d'un état-major ou dans un lieu de conduite mobile pour les organisations partenaires de la protection de la population.

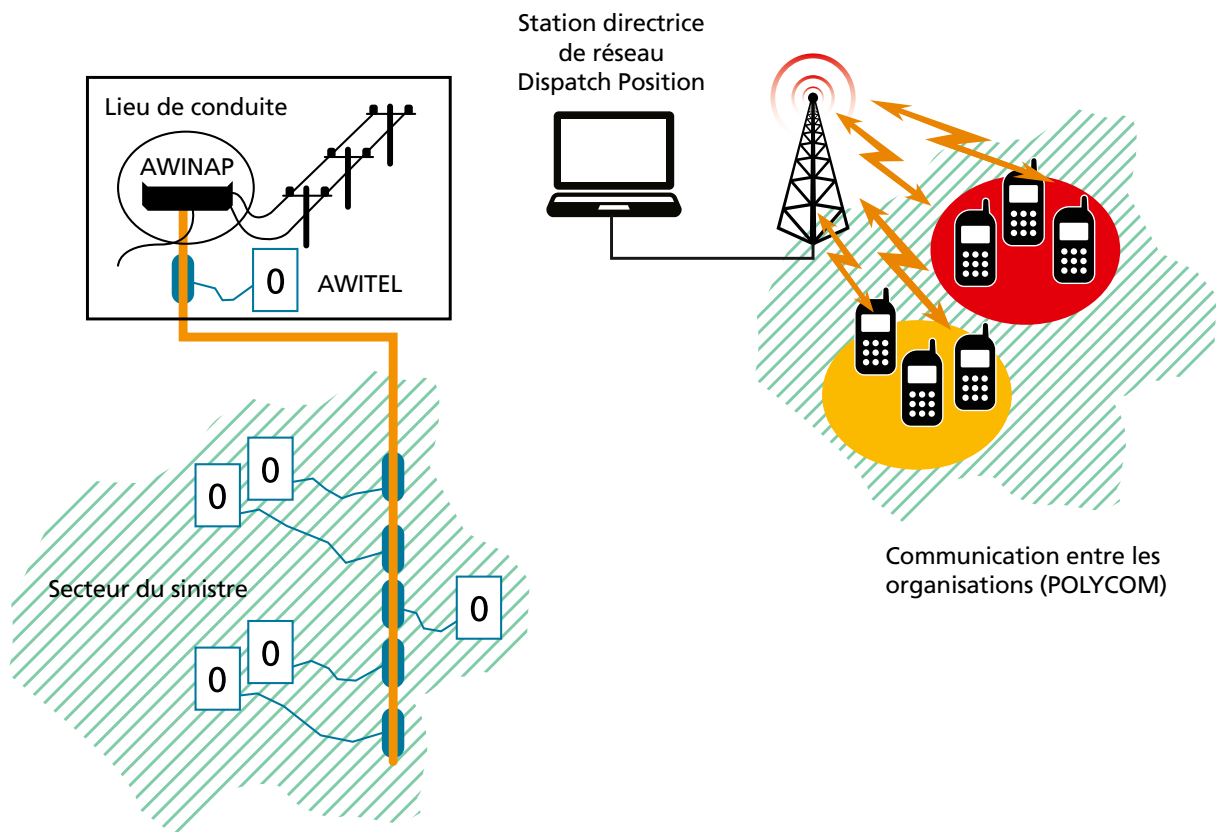


Engagement:						Bleu:	
						Date:	
Tâches / Événement			Mesures			Achevé	
Quand	De	Quoi	Quoi	Quand	À qui	Quand	Visa
Mesure immédiate / Tâches en suspens						Date:	
						Durée:	
Quoi			Qui		Date fixée		Achevé
Tableau des moyens						Date:	
						Durée:	
Formation	Personnes	Moyen			Mission	Où	Quand

■ Domaine de la télématique

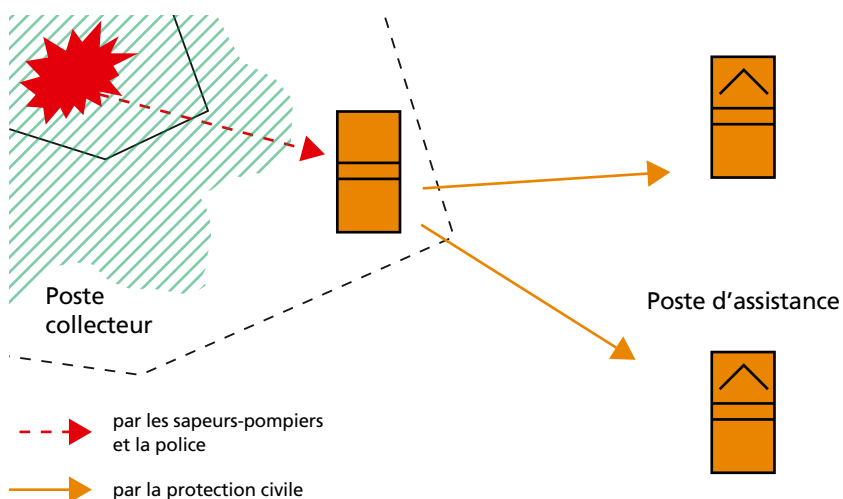
La planification, le montage, l'exploitation et l'entretien de moyens et connexions télématiques font partie des tâches principales du domaine de la télématique (transmission). Les postes de commandement dans les constructions protégées de la protection civile sont équipés d'installations normées qui permettent de garantir tous les besoins en télématique, comme l'envoi et la réception dans les domaines de la téléphonie mobile ou par satellite. La protection civile détient des parts du réseau de sécurité radio de la Suisse (POLYCOM) et dispose des appareils correspondants. POLYCOM permet le contact radio dans et entre les différentes organisations, garde-frontières, police, sapeurs-pompiers, sauvetage sanitaire et protection civile.

En plus des moyens de télématique habituels, des réseaux de connexion fils peuvent être installés sur un lieu de sinistre pour une longue durée d'intervention.



■ Assistance de personnes évacuées

L'assistance comprend toutes les mesures visant à accueillir des personnes, à les héberger, à les nourrir, à les vêtir, à les soigner et à veiller à leur bien-être. A cet effet, la protection civile dispose de personnes formées pour assurer cette prise en charge et, dans beaucoup d'organisations, de postes d'assistance dans des installations de protection civile.



La protection civile peut reprendre les postes collecteurs aménagés par les organisations partenaires, aménager et assurer le fonctionnement des postes d'assistance et garantir les transports nécessaires.

Des applications informatiques comme le SSI SSC permettent la saisie de personnes traitées après un sauvetage, évacuées et disparues et la comparaison automatique de ces données.

■ Exécution de travaux provisoires de sécurisation techniques

Des travaux provisoires de remise en état ou préventifs sur des systèmes de protection, des ouvrages ou des objets naturels doivent souvent être réalisés pour une première reconstruction, en particulier après des événements naturels. De tels travaux ne font pas partie des activités principales des organisations d'urgence et la protection civile avec ses sections de pionniers peut ici fournir un travail précieux sous la direction de spécialistes:

- ➔ Broyage et suppression de grands décombres, dégagement de voies de transport, de bâtiments, de canaux, etc. en séparant, coupant, rompant, soulevant et déplaçant
- ➔ Dégagement de passages, de tunnels, etc.
- ➔ Collaboration avec des entreprises ou l'armée pour utiliser des moyens lourds ou des appareils spéciaux (excavateur, pelleteuse, grue sur pneumatiques, carotteuses, etc.)
- ➔ Planification et constructions de soutien simples en bois (caisse en bois, treillage) pour la sécurisation d'accès, de coulées de boue ou de talus exposés aux glissements de terrain
- ➔ Mise en place de systèmes de protection contre les crues et inondations



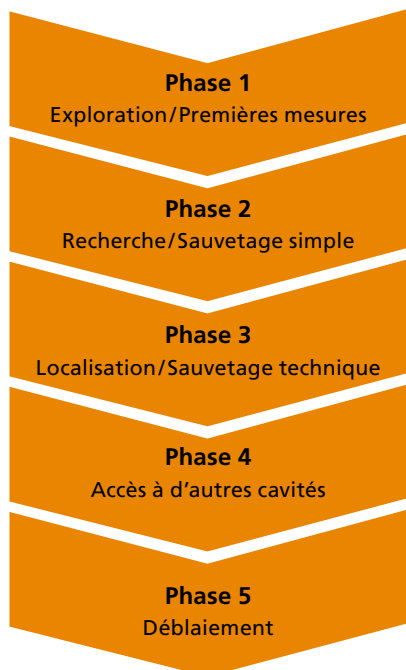
■ Prestations de logistiques de tous types

La logistique représente l'ensemble des moyens et des mesures propres à assurer l'exploitation des emplacements de formations, l'engagement des moyens de transport et des engins de chantier, l'entretien et la mise à disposition du matériel ainsi que le ravitaillement.

Les moyens logistiques de la protection civile couvrent ses propres besoins, mais peuvent aussi être utilisés au profit des organisations partenaires et de la population.

En cas de situations de sinistre prolongées, il peut être judicieux qu'un chef de coordination logistique dans l'organe de conduite civil récapitule les besoins logistiques de tous les partenaires de l'intervention et harmonise leur acquisition, leur mise à disposition et leur distribution.

■ Sauvetages dans des décombres



Des sections de pionniers spécialement formées et mises en place disposent de la capacité opérationnelle de réaliser des travaux de sauvetage dans des structures détruites. Pour la localisation technique et biologique de personnes ensevelies, une collaboration est réalisée en premier lieu avec la Société suisse pour chiens de recherche et de sauvetage REDOG.

5.4.3 | Protection de bien culturels (PBC)

Les spécialistes de la PBC de la protection civile élaborent en collaboration avec les sapeurs-pompiers des planifications et documentations d'intervention spéciales pour la protection et l'évacuation respectives de biens culturels.


Baugruppe Übersichtsplan
Schloss Musterburg, 0765 Musterwil

1.000

Erstellt: 03/2004
 Stand: 04/2004

Gemeinde: 0765 Musterwil

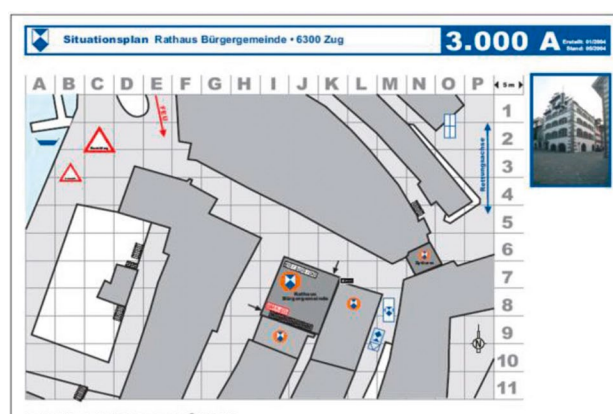
Baugruppe: Schloss Musterburg

Adresse: Schlossstrasse 54

Koordinaten: 123.456/456.789



Objekt	Priorität	Nutzung	Kulturgüter
1.000 Ritterhaus	★★★★★	Rittersaal	1.001 bis 1.020, ca. 20 Ex.
1.000 Ritterturm, Palas	★★★★★	Museum	1.050 bis 1.120, ca. 70 Ex.
1.000 Nordtrakt 1	★★★★☆	Portier, Wohnung	1.150 bis 1.170, ca. 20 Ex.



Les spécialistes de la PBC conseillent lors d'événements sur la conduite de l'intervention et aident à la mise en place de mesures de protection (évacuation, stockage, etc) pour les biens culturels.

Les documentations de sécurité permettent en cas d'endommagements ou de destruction d'un bien culturel sa restauration ou sa reconstruction.

5.5 | Armée suisse

5.5.1 | Profil de prestations

	Prestations	Remarques
Événement	■ L'un des trois mandats de base de l'Armée suisse consiste à soutenir les autorités civiles, lorsque leurs moyens ne suffisent plus: a) en cas de menaces graves; b) pour gérer d'autres situations d'exception, notamment en cas de catastrophes en Suisse et à l'étranger. ■ Les interventions se font selon le principe de subsidiarité, au profit et à la demande des autorités cantonales qui ont adressé une demande d'aide aux instances militaires.	■ Le cadre de l'aide militaire en cas de catastrophe (AMC) est donné par les interventions subsidiaires. ■ La subsidiarité signifie que l'Armée n'intervient que si les autorités civiles (commune, canton) ne sont plus en mesure de s'acquitter de leurs tâches lors de catastrophes ou en situation de crise, par manque de personnel, de matériel ou de temps.
Alarme	■ L'Armée suisse dispose de la centrale d'alarme DDPS. Elle permet d'alerter les formations d'intervention et de déclencher les actions requises. ■ Les formations d'intervention telles que le bataillon d'intervention d'aide en cas de catastrophe assurent un service de piquet tout au long de l'année et sont prêtes à intervenir.	■ L'alarme est toujours déclenchée par le Commandement Opérations (cdmt OP) de l'Armée suisse. ■ Les unités militaires impliquées sont affectées à la division territoriale (Div Ter).
Déplacement	■ L'Armée suisse dispose de ses propres moyens de transport qui ne sont néanmoins pas systématiquement équipés de gyrophares et d'avertisseurs à deux sons.	
Engagement	■ L'Armée assiste les autorités civiles sur demande. Celle-ci définit précisément les prestations attendues. ■ La responsabilité de l'intervention incombe aux autorités civiles, la responsabilité de la conduite à la direction militaire. ■ Les troupes de sauvetage assurent surtout des engagements de sauvetage en cas de sinistres graves et étendus, et d'incendies majeurs ■ Voici quelques exemples d'autres missions possibles: ■ Activités de recherche et de sauvetage depuis les airs ou au sol après des catastrophes naturelles ou d'autres événements ■ Ouvrir et maintenir ouverts les modes de transport ■ Former des ponts ou des portions de routes supplémentaires ■ Renforcer des portions de terrain ■ Assurer le maintien d'infrastructures critiques avec des moyens lourds et des spécialistes ■ Support logistique dans le domaine de l'aide à la survie (transport de matériel et d'aliments, abris et soins médicaux).	■ Avec leurs formations spécialisées, les troupes de sauvetage constituent les éléments moteurs de l'aide militaire en cas de catastrophe. Les formations regroupent: ■ Le Bataillon d'intervention en cas de catastrophe (bat aide cata), capable d'intervenir en l'espace de quelques heures. ■ Les Bataillons de sauvetage (Bat Sauv), pouvant intervenir en l'espace de quelques jours pour garantir la capacité à durer, la définition des efforts principaux et le renforcement. ■ Les Formations spécialisées des troupes de sauvetage peuvent être complétées par des éléments d'autres armes. Il s'agit essentiellement ici de moyens et de prestations des Forces aériennes, des Troupes du génie, des Troupes logistiques, des Troupes sanitaires, de la Sécurité militaire, ainsi que des Troupes de défense ABC.
Fin de l'engagement	■ L'intervention se termine en accord avec le requérant civil.	

5.5.2 | Aide militaire en cas de catastrophe (Suisse et pays limitrophes)

L'aide militaire en cas de catastrophe est en premier lieu apportée en Suisse. Les engagements à proximité de la frontière s'effectuent dans le cadre d'accords passés avec les états voisins et sur autorisation du Conseil fédéral.

L'appui apporté aux autorités civiles pour faire face aux phases de surcharge en cas de catastrophes naturelles, technologiques ou dues à la violence en Suisse s'effectue selon un concept à trois niveaux:

- **Appui préventif:** En situation normale et en dehors des services de la troupe, du matériel militaire d'aide en cas de catastrophe est mis à la disposition des partenaires civils de façon permanente.
- **Aide spontanée:** Toutes les troupes situées à proximité d'un événement fournissent, dans la mesure de leurs possibilités, une aide rapide, limitée dans l'espace et le temps (valeur indicative: 48 heures au maximum).
- **Aide militaire en cas de catastrophe:** Dans le cadre de la coopération nationale pour la sécurité, l'aide militaire en cas de catastrophe comprend en premier lieu des engagements de sauvetage lors de sinistres graves et étendus, et d'incendies majeurs. Les prestations ci-après peuvent également être fournies en complément:
 - Porter secours à la population isolée ou menacée par une catastrophe naturelle;
 - Prévenir l'extension de la région sinistrée ainsi que les dommages consécutifs;
 - Contribuer à la remise en état provisoire des infrastructures vitales;
 - Contribuer à l'évacuation;
 - Assurer le renforcement ou la relève des moyens civils et/ou militaires déjà engagés.

En dehors des engagements cités ci-dessus, la troupe ne doit pas être engagée pour des opérations de nettoyage ou des travaux de remise en état. Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) statue sur les exceptions.

L'engagement des troupes pour l'aide en cas de catastrophe se fait selon le principe de subsidiarité. Il se fait dans la mesure où les autorités civiles ne sont pas en mesure de réaliser leur engagement pour des raisons personnelles, matérielles ou temporelles. L'aide est apportée sur demande.

5.5.3 | Demande d'aide militaire en cas de catastrophe

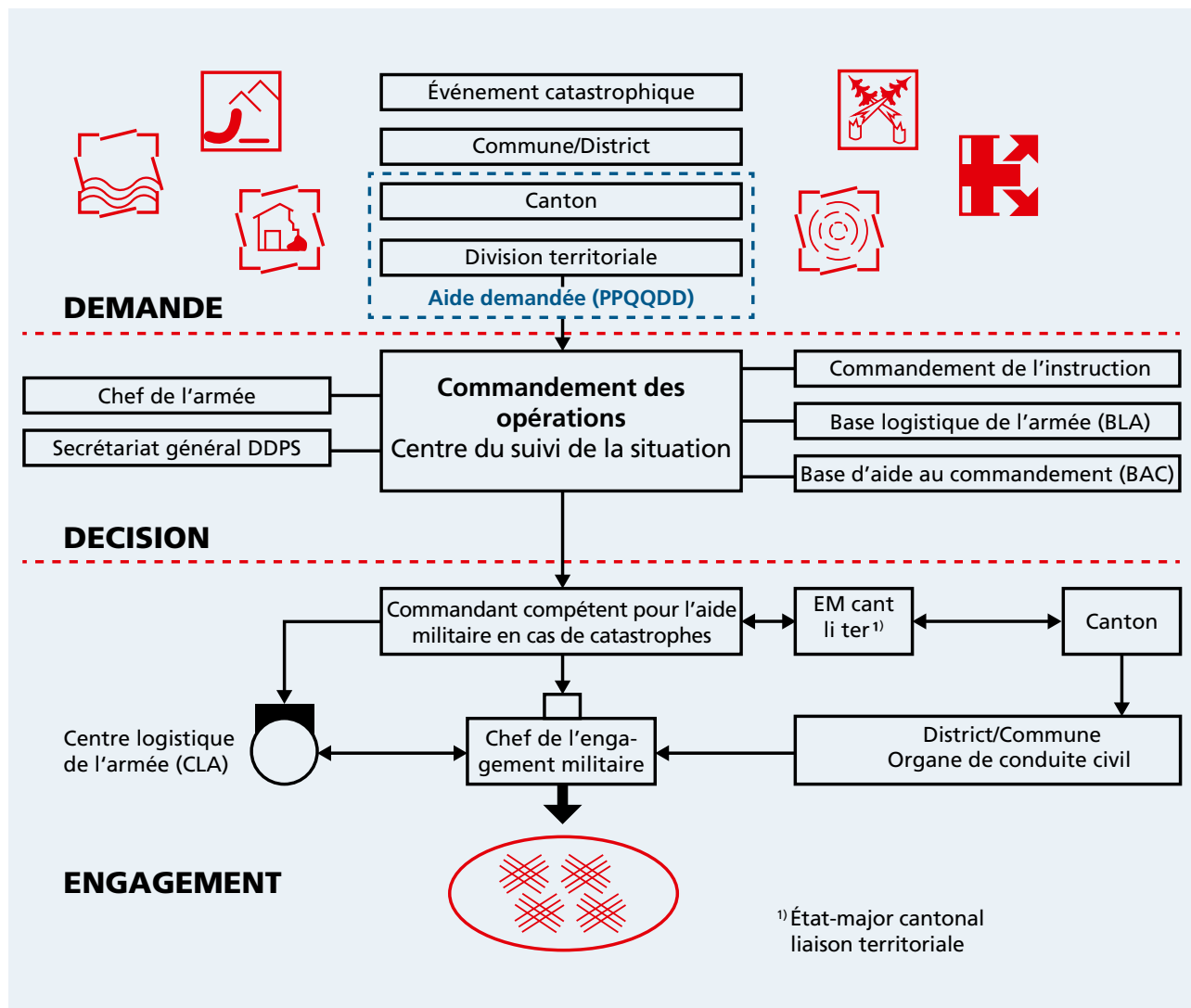


Fig. 1: Déroulement de la demande d'aide militaire en cas de catastrophe

Une demande d'aide militaire se fait toujours par écrit, selon le schéma de base PPQQDD (priorité, produit, qualité, quantité, début, durée). Lors de la création d'une demande d'aide par écrit, les officiers des états-majors cantonaux de liaison territoriaux (EM cant li ter) sont à disposition des organes de conduite cantonaux.

Prio	Produit	Qualité	Quantité	Début	Durée
1	Éclairer	Éclairer les lieux du sinistre	6 x 5000 m ²	à partir du 06.05., 21h00	au moins jusqu'au 09.05.
3	Barrer	Remplir des sacs de sable	20000 pièces	à partir du 06.05., 21h00	
1	Mobilité	Monter un pont d'urgence pour aménager la déviation XY	1 pont, 25 m pour véhicules jusqu'à 10 t	à partir du 07.05., 10h00	jusqu'à nouvel ordre
2	Sécuriser	Surveillance des zones évacuées	3 quartiers comprenant chacun 100 à 140 bâtiments	à partir du 06.05., 19h00	au moins jusqu'au 09.05.
1	Sauver	6 personnes portées disparues	2 maisons	immédiatement	jusqu'à nouvel ordre

Fig. 2: Exemple de PPQQDD

Afin de pouvoir proposer l'aide requise au demandeur, il est nécessaire que la demande porte sur la prestation attendue et non pas sur un système. Les commandants de troupes responsables décident, en fonction de leur profil de performance, de l'engagement des moyens nécessaire à l'accomplissement de la mission.

5.5.4 | Rapport de coordination entre le demandeur et les unités de l'Armée

Rapport de coordination 1ere partie

Quoi?	Qui?	Resultats attendus
Brève présentation	Participants au rapport	Connaissance mutuelle
Objectif	Directeur de l'intervention civile	Définir les objectifs du rapport
Orientation sur la situation ■ Que s'est-il passé, où et quand? ■ Obtention des documents (plan/ cartes) des autorités civiles	Directeur de l'intervention civile ■ Police ■ Sapeurs-pompiers ■ Protection civile ■ Service sanitaire	■ Gravité du sinistre ■ Dangers et effets sur la population civile ■ Routes, voies ferrées, etc. coupées ■ État dans le secteur sanitaire ■ Risques et dangers
Orientation sur les moyens utilisés lors de l'intervention ■ Quelles sont les forces impliquées, depuis quand et où?	Directeur de l'intervention civile ■ Police ■ Sapeurs-pompiers ■ Protection civile ■ Service sanitaire	■ Priorités de l'intervention ■ Zones ou objectifs de l'intervention ■ Indications sur le personnel et les moyens techniques ■ Indications sur les moyens sanitaires disponibles
Mission reçue	Commandant des troupes	■ Lieu ■ Missions ■ État
Profil de performance de sa propre formation et options par rapport au type de l'événement (PPQQDD)	Commandant des troupes	Indique les prestations possibles, la disponibilité et les conditions temporelles.
Demande de prestation au commandant des troupes	Directeur de l'intervention civile	PPQQDD

Interruption rapport

Activités du commandant de troupe

- Évaluation de la situation
- Inspection du terrain

Rapport de coordination 2e partie

Quoi?	Qui?	Resultats attendus
Moyens et possibilités de l'Armée par rapport aux prestations demandées – dialogue subsidiaire	Commandant des troupes Directeur de l'intervention civile	Présentation des variantes et des possibilités Décision (y compris priorités)
Concertation ■ Coopération ■ Désignation du directeur de l'intervention civile ■ Désignation du commandant de la zone sinistrée ■ Liaisons ■ Désignation PC, lieux de rassemblement ■ Instruction ■ Service sanitaire ■ Barrages ■ Relations hiérarchiques ■ Installations de tous types ■ Dangers présents sur la zone d'intervention ■ Règles possibles d'intervention et de comportement ■ Médias	Directeur de l'intervention civile ■ Police ■ Sapeurs-pompiers ■ Protection civile ■ Service sanitaire Commandant des troupes	■ Définition claire des responsabilités et compétences civiles et militaires (directeur d'intervention, coopération, etc.) ■ Types de liaison (téléphone, polycom, etc.) ■ Postes de contact, adresses de contact ■ Échange d'informations ■ Lieu et heure des rapports (conférences quotidiennes) ■ Lieux exacts des PC ou des dispositifs civils de conduite ■ Pilotage civil pour guider les formations militaires arrivant ■ Information des médias ■ Questions d'identification ■ Plan/cartes avec limitation des secteurs des zones d'intervention PC ■ Remise de cartes des dangers naturels de la zone d'intervention
Rapport suivant	■ Tous	■ Définir éventuellement plusieurs rapports Définir les points imposés

5.5.5 | Interlocuteurs militaires – la division territoriale

Les divisions territoriales sont des liens régionaux avec les cantons. Elles sont les interlocuteurs de l'Armée suisse pour la politique et les différents partenaires de sécurité (par ex. organe de conduite cantonal) sur les territoires relevant de leur compétence. Dans le cadre de la subsidiarité, la division territoriale mène des interventions de soutien au profit des autorités civiles dans le domaine de la sécurité et de l'aide en cas de catastrophe.

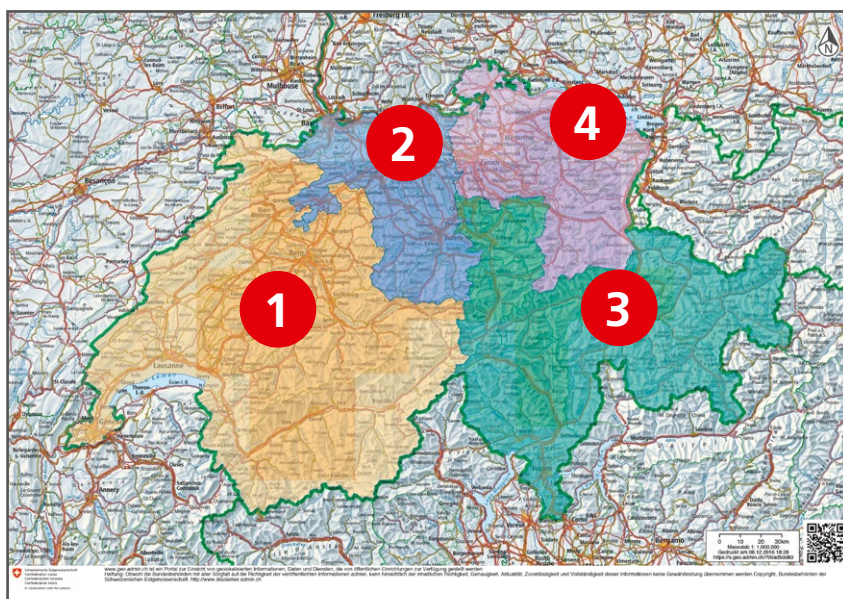


Figure 3: Vue d'ensemble des divisions territoriales

Division territoriale 1

Cantons:

GE, NE, VD, VS, FR, BE, JU

Division territoriale 2

Cantons:

AG, BS, BL, SO, LU, NW, OW

Division territoriale 3

Cantons:

GR, TI, SZ, UR, ZG

Division territoriale 4

Cantons:

ZH, GL, SH, AR, AI, SG, TG

5.6 | Services techniques / Spécialistes

5.6.1 | Profil des prestations

	Prestations	Remarques
Événement	■ Les services techniques s'assurent que l'alimentation en électricité, en eau et en gaz, l'évacuation, les liaisons de transport ainsi que la télématique fonctionnent conformément à la situation. ■ Ces spécialistes donnent des informations sur le niveau d'alimentation et d'évacuation des eaux, sur les connexions route/air/rail/eau et sur les réseaux de communication. Ils sont également capables de réaliser des installations provisoires.	■ Les services techniques interviennent selon leurs compétences et selon les besoins de l'événement.
Alarme	■ Les services techniques peuvent être convoqués lors d'événements par une centrale d'intervention.	■ Les services techniques sont enregistrés dans le système de conduite d'engagement de la centrale d'intervention selon le domaine et sa compétence.
Déplacement	■ Ils ne disposent pas de dispositifs d'avertissement particuliers. ■ En cas d'urgence, un véhicule de police ou un service de taxi doit être mis à disposition par la police ou les sapeurs-pompiers.	■ Il est recommandé de penser tôt à la convocation des services techniques, car ils ne peuvent pas être mis sur pied par une alarme
Engagement	■ Les services techniques, réalisent en toute situation, leur mission principale. Cela signifie qu'ils garantissent les alimentations et les évacuations, maintiennent les liaisons route/air/rail/eau en état ou les réparent et ont pour objectif le bon fonctionnement des liaisons de communication.	■ La direction d'intervention définit, en collaboration avec les services techniques, la priorité de certains travaux. Par exemple quelle rue doit être réouverte en premier à la circulation.
Fin de l'engagement	■ Après la fin de l'engagement, la phase de reconstruction commence pour les services techniques. ■ Les installations endommagées doivent être remises en état.	■ Il est possible que certaines prestations soient facturées. C'est pourquoi cela vaut la peine de penser aux frais supplémentaires consécutifs pendant l'événement et de se protéger financièrement.

5.6.2 | Trafic

Route nationale

- En cas d'événements ayant une incidence sur l'infrastructure d'une route nationale, la centrale d'engagement de la police informe l'exploitant respectif. Celui-ci compte parmi les services de secours et contribue aussi à la maîtrise de l'événement.
- Les principales mesures de gestion du trafic liées à des événements sur le réseau routier sont les suivantes :
 - a) Information routière
 - b) Détournement du trafic
 - c) Régulation du trafic
 - d) Fermeture de routes
- Pour l'assistance de la direction d'intervention, la police propose les services du chef d'intervention de l'OFROU (CIO) par l'intermédiaire de la centrale de gestion du trafic (VMZ).

Chemins de fer

- Lors d'événements touchant les infrastructures des chemins de fer, la centrale d'intervention met sur pied un chef d'intervention «train» qui s'intègre dans la direction d'intervention.
- Il est la personne de contact pour toutes les questions en rapport avec les chemins de fer:
 - a) Responsable pour la sécurité des intervenants sur les voies de chemin de fer
 - b) Barrer les voies de chemin de fer
 - c) Déclencher et mise à la terre des lignes de contact
 - d) Informations concernant des marchandises dangereuses
 - e) Organisation de véhicules ferroviaires comme grue, citerne de rechange

5.6.3 | Electricité

- En cas d'événement ou de danger provenant de lignes électriques, il faut impérativement informer les compagnies d'électricité du canton.
- En cas de danger imminent, les lignes aériennes et souterraines doivent être immédiatement débranchées.
- En cas de pénurie d'électricité, l'Office fédéral de l'approvisionnement économique du pays (AEP) est chargé de préparer la gestion réglementée. Les services techniques soutiennent la mise en œuvre des mesures ordonnées.

5.6.4 | Gaz naturel

- En cas d'événements ou de danger provenant de conduites de transport de gaz, il faut impérativement informer les entreprises gazières du canton.
- En cas de danger imminent, les conduites de transport de gaz doivent être immédiatement arrêtées. Cet arrêt peut durer une heure du fait de la réduction contrôlée de la pression.

5.6.3 | Dangers naturels

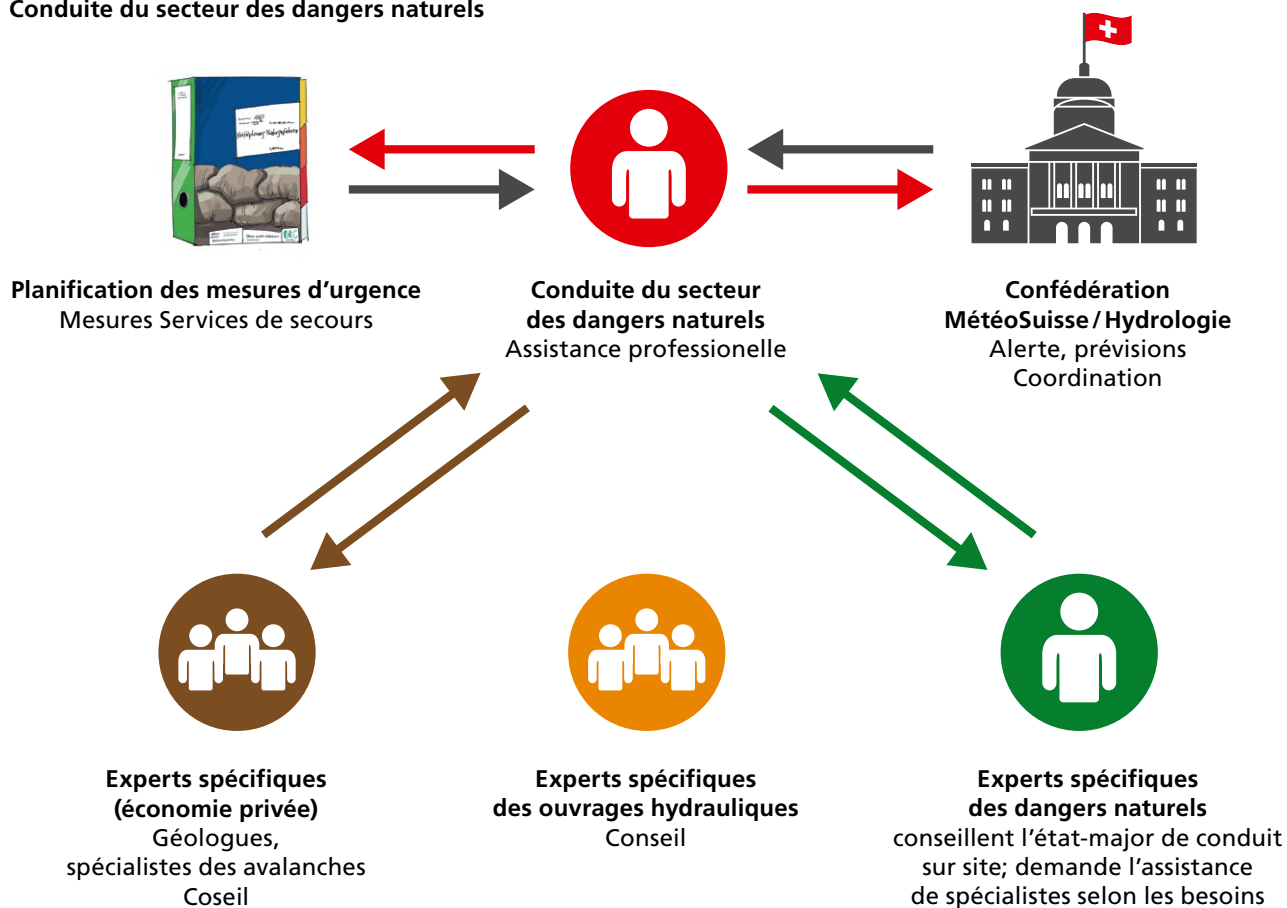
Planification des mesures d'urgence relatives aux dangers naturels

- Anticiper: La planification des mesures d'urgence anticipe sur le travail intellectuel qui, autrement, devrait être engagé en cas d'événement. Cela se traduirait non seulement par la perte d'un temps précieux, mais aussi par le risque éventuel de ne pas prendre en considération des liens essentiels.
- Les mesures envisageables sont définies et harmonisées entre elles.
- Le temps de préparation est optimisé vu que des événements menaçants sont détectés le plus tôt possible.
- Les planifications des mesures se basent souvent sur les cartes des dangers.

Experts spécifiques des dangers naturels

- Des connaissances spécifiques s'imposent pour bien maîtriser les événements liés aux forces de la nature.
- Le rôle des experts spécifiques des dangers naturels consiste à apporter leurs connaissances techniques, p. ex. expliquer ce que l'on peut lire sur une carte des dangers, indiquer quels scénarios sont affectés à une certaine carte, attirer l'attention sur la démarche à suivre pour évaluer les points faibles, etc.
- Les experts spécifiques des dangers naturels connaissent les processus liés aux intempéries et sont en mesure de détecter et d'évaluer les situations de danger actuelles.
- Les experts spécifiques des dangers naturels savent transmettre aux organes de conduite leur évaluation sous une forme adéquate et peuvent fournir à la direction d'intervention les conseils techniques nécessaires.

Conduite du secteur des dangers naturels

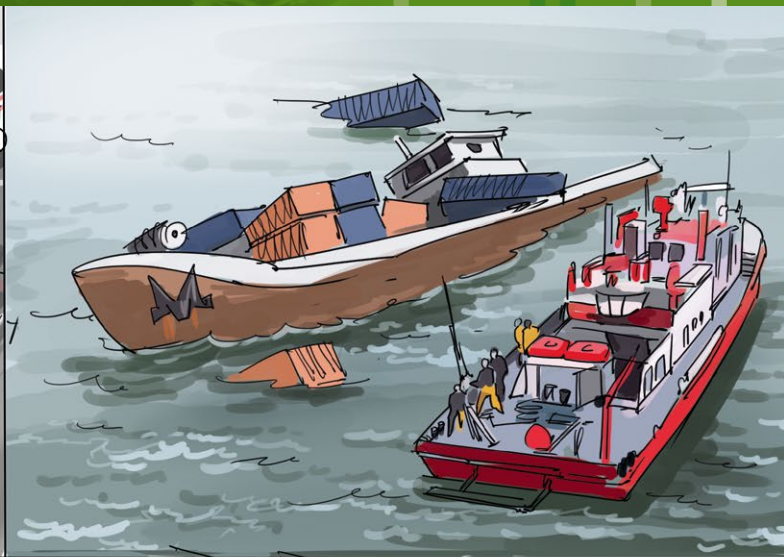


Notes

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

Notes

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.



6 | Types d'événement

6.1 | Introduction

Généralités

- Vous devez vous référer aux bases du manuel «Conduite d'un événement majeur» pour chaque type d'événement.
- Les consignes ci-après sur les différents types d'événements sont un outil complémentaire lors de la conduite d'événements majeurs.
- Les différentes énumérations et désignations n'ont pas un caractère exhaustif mais sont complémentaires aux principes de base de la maîtrise d'événements.

Liaisons

Les nombreuses forces d'intervention doivent communiquer entre elles, il est donc nécessaire d'affecter de manière cohérente des canaux de radio tout en séparant les canaux de conduite des canaux de travail. Les communications par radio doivent être limitées au minimum (communications prioritaires).

Logistique / approvisionnement

Les besoins en biens de consommation (carburant, produit extincteur, etc.) et l'usure du matériel, soumis à des conditions difficiles, étant très élevés, il est indispensable de prévoir la logistique et l'approvisionnement en amont.

Relève

Pour garantir l'efficacité dans la durée, il est nécessaire de planifier les relèves en amont. Cela s'applique à tous les niveaux et tous les postes, mais en particulier aux fonctions clés.



- L'art de gérer un événement majeur consiste à en reconnaître et appréhender l'ampleur pour pouvoir réagir rapidement et ne pas maîtriser l'événement par des réactions continues.

6.2 | Accident dans des infrastructures souterraines de circulation (ISC)



Problèmes	■ Grandes profondeurs de pénétration (>80 mètres), longs trajets d'accès ■ Les possibilités d'accès peuvent être limitées ■ Grands volumes ■ Risques d'effondrement ■ Propagation rapide de la fumée, températures élevées et contrainte thermique élevée des structures ■ Du côté de l'évacuation de la fumée, en règle générale accès difficile (températures très élevées, formation importante de fumée, mauvaise visibilité) ■ La formation de fumée peut varier (par ex. recirculation, remontée des fumées du côté d'attaque) ■ Nombre important de personnes touchées
Principes de base	■ Accès par les deux portails (tous les services) ■ Intervention, si possible, du côté de l'arrivée d'air ■ Priorité lutte contre l'incendie/refroidissement de la structure – (extinction à des fins de sauvetage) ■ Rechercher et secourir/la rapidité prévaut sur la perfection ■ Troupe de reconnaissance
Conduite	■ Définir structure de conduite (DIG + CS ou zones) ■ Site conduite d'intervention devant portail ■ Concertation avec forces d'intervention de l'autre portail ■ Échange constant d'informations sur la situation ■ Importante troupe de reconnaissance («œil» de la DI dans le tunnel)!
Partenaires	■ Exploitant ISC

6.3 | Accident ferroviaire



Problèmes	■ Accès difficile au lieu du sinistre (terrain impraticable, pas de voies d'accès par la route, tunnel, long trajet d'accès) ■ Dangers: ➔ Circulation ferroviaire ➔ Mouvements d'aiguillages ➔ Électricité (haute tension (> 1'000 Volt)) ■ Destruction importante, accès difficile aux blessés et personnes bloquées (structures massives et stables du véhicule) ■ Instabilité des véhicules accidentés
Principes de base	■ Contacter l'exploitant (centrale de pilotage du transport, centrale d'exploitation) ■ Faire cesser la circulation ■ Faire couper le courant, réaliser une mise à la terre ou ordonner une mise à la terre ■ Impliquer des spécialistes ■ Lors de la lutte contre un incendie, respecter les distances de sécurité tant que le courant n'est pas coupé ■ Pas de forces d'intervention sans mission sur les voies ■ Créer des ouvertures de sauvetage, dans la mesure du possible, aux emplacements prévus à cet effet et marqués ■ Rechercher blessés, victimes et débris dans les environs ■ Documenter, dans la mesure du possible, les modifications nécessaires de la scène de l'accident (déplacement de victimes, de débris, etc.) ■ Assurer les capacités pour le transport (longs trajets) ■ Lors du sauvetage, la masse prévaut sur l'individu
Conduite	■ Définir structure de conduite (DIG + CS ou zones) ■ Site de la direction d'intervention à un endroit facilement accessible ■ Assurer la présence constante de personnel des chemins de fer, (conduite de l'intervention service d'intervention, responsable de l'événement, responsable de la sécurité) ■ Concertation avec le responsable de l'événement/directeur de l'intervention sur la procédure
Partenaires	■ Exploitant ■ Services d'intervention de la société de chemins de fer ■ Service suisse d'enquête de sécurité (SESE) ➔ Traitement du cas

6.4 | Accident d'aviation



Problèmes	■ Accès difficile au lieu du sinistre (terrain impraticable, pas de voies d'accès par la route, long trajet d'accès) ■ Dangers: ➔ Fuite de carburant (le réservoir est souvent dans les ailes) ➔ Le cas échéant, marchandises dangereuses ou armes ➔ Systèmes balistiques de secours (parachutes), sièges éjectables ■ Grand champ de débris
Principes de base	■ Collecte d'informations (type d'avion, marchandises, nombre de passagers, risques éventuels) ■ Éteindre pour secourir ■ Pour les petits avions dotés d'un parachute balistique, dans la mesure du possible, approcher l'avion par l'avant. ■ Intervention à l'extérieur, puis à l'intérieur (une fois que la situation autour de l'avion est sûre, vous pouvez intervenir dans l'avion) ■ Créer des ouvertures de sauvetage, dans la mesure du possible, aux emplacements prévus à cet effet et marqués ■ Rechercher blessés, victimes et débris dans les environs ■ Marquer les débris, la boîte noire (boîtier orange) et éventuellement les cadavres mutilés (ne jamais les déplacer!) ■ Documenter, dans la mesure du possible, les modifications nécessaires de la scène de l'accident (déplacement de victimes, de débris, etc.) ■ Lors du sauvetage, le plus grand nombre prévaut sur l'individu
Conduite	■ Définir structure de conduite (DIG + CS ou zones) ■ Site de la direction d'intervention à un endroit facilement accessible ■ Concertation sur la procédure avec SESE et/ou spécialiste sapeurs-pompiers d'aéroport
Partenaires	■ Sapeurs-pompiers d'aéroport (à proximité des aéroports) ■ SESE ➔ traitement du cas ■ Cellule de crise aéroport

6.5 | Accident de bateau



Problèmes	■ Accès au lieu du sinistre (au milieu du lac/accès difficile au point d'amarrage, durée d'approche) ■ Dangers: réservoirs de combustibles, chargement, accumulateurs, électricité, risque d'effondrement, moteur bateau, eaux ■ Surface limitée pour maîtriser l'événement ■ Site/stabilité du bateau ■ Météo ■ Capacité de transport insuffisante pour les sauvetages, évacuations, appareils ■ Personnes dans l'eau ■ Pollution de l'eau
Principes de base	■ Collecte d'informations (type de bateau, marchandise, nombre de passagers, risques éventuels, lieu exact) ■ Affréter un bateau pour sa propre sécurité ■ Les agents extincteurs utilisés doivent être récupérés. ■ Pour les bateaux en acier, refroidissement coque du bateau par l'extérieur ■ N'évacuer les personnes du bateau que lorsque rester à bord devient une menace pour la santé ou la vie ■ Dans la mesure du possible, remorquer à un endroit accessible ou à un point d'amarrage d'urgence lorsque la situation requiert une évacuation d'urgence ■ Éviter de couler le bateau
Conduite	■ Définir structure de conduite (DIG + CS ou zones) ■ Site de la direction d'intervention à un endroit facilement accessible ■ Concertation sur la procédure avec le capitaine du bateau ou l'exploitant ■ Impliquer des spécialistes (ingénieur et architecte naval – génie hydraulique – experts en avarie)
Partenaires	■ Exploitant ■ Pour les bateaux de passagers SESE ➔ traitement de cas

6.6 | Feux de végétaux





Problèmes	■ Accès au lieu du sinistre (voies d'accès, durée d'approche) ■ Dangers: ➔ Propagation rapide de l'incendie ➔ Terrain accidenté difficile ➔ Chutes d'arbres, chutes de pierres ➔ La direction de l'incendie peut rapidement changer (vent) ➔ Propagation par feu de profondeur (feu de racines) ■ Conduites haute tension/téléphériques, etc. ■ Difficultés d'orientation ■ Approvisionnement en eau difficile ou inexistant
Principes de base	■ Définir la tactique en coopération avec l'office des forêts (questions forestières/forêt de protection) ■ Formation de zones et de lignes de démarcation selon conditions géographiques (lisières, ravins, crêtes, chemins forestiers) ■ Sur les terrains accidentés, première intervention avec hélicoptère de lutte contre l'incendie (facteur temps) ■ Définir de façon générale dans quelle direction attaquer ■ Pour la sécurité des forces d'intervention, prévoir des postes d'observation
Conduite	■ Définir structure de conduite (DIG + CS ou zones) ■ Site de la direction d'intervention à un endroit facilement accessible ■ Concertation sur la procédure avec le service forestier ■ Les interventions d'hélicoptères doivent être conduites et coordonnées
Partenaires	■ Service forestier ou office compétent ■ Propriétaire de la forêt ■ Entreprise d'hélicoptères ■ Protection civile/armée

6.7 | Événement ABC



Problèmes	■ Type de substance, quantité, état de la matière ■ Risque d'explosion/de réaction ■ Danger pour la population/l'environnement ■ Propagation (environnement/canalisation) ■ Personnes contaminées ■ Météo/vent ■ Pour les installations stationnaires: conséquences en cas d'arrêt de travail
Principes de base	■ En cas de doute sur la matière et la situation, toujours partir du plus gros risque possible ■ Tenir compte du principe IASI: I = Identifier le danger, A = Assurer les zones/barrer (zones de danger, zone de barrage, zone de déviation de la circulation), S = Sauver les personnes/animaux, I = Impliquer les spécialistes (forces ABC, police, sauvetage, spécialistes, responsable de la sécurité, autorités, etc.) ■ Respecter la règle des 4 P (Prendre ses distances, Présence temporelle réduite, protection, place à couvert, protection respiratoire) ■ Tenir compte de la direction du vent et de la topographie ■ Tenir compte des conséquences (réaction de la population, panique, météo, etc.) ■ N'engager que les forces d'intervention nécessaires et le matériel adapté à la situation dans la zone de danger ■ Utiliser l'équipement de protection/les appareils de mesure adaptés ■ Éviter la contamination par dissémination ■ Planifier le stockage de l'eau d'extinction et l'élimination
Conduite	■ Définir structure de conduite (DIG + CS ou zones) ■ Site de la direction d'intervention à un endroit facilement accessible et sûr ■ Concertation sur la procédure avec un conseiller technique ABC ■ Conduite front par des spécialistes (défense ABC)
Partenaires	■ Responsable de l'entreprise, responsable de la sécurité, expert de l'entreprise ■ Conseiller technique ABC ■ Centre national d'alarme (CENAL) ■ Autorités environnementales ■ Station d'épuration (STEP) ■ Institut Paul Scherrer (PSI) ■ Tox Info Suisse

6.8 | Événement naturel





Problèmes	■ Accès aux lieux du sinistre (voies d'accès, durée d'approche) ■ Dangers: ➔ Eau ➔ Électricité ➔ Érosion ➔ Effondrement ■ Événement à grande échelle ■ Destruction des voies de circulation (route, voie ferrée) ■ Maintien de l'approvisionnement de base ■ Rupture des approvisionnements (gaz, eau, électricité, communication) ■ Pollution (réservoirs de carburant, industrie, etc.) ■ Débris volumineux en cas de glissements de terrain ■ Problèmes de connexion
Principes de base	■ Barrage de grande ampleur, empêcher l'accès des personnes non impliquées ■ Priorisation des infrastructures (foyers, hôpitaux, infrastructure d'approvisionnement) ■ Sauvetage et évacuation uniquement en cas de danger imminent ■ Définir des axes de secours ■ Déviation de grande ampleur ■ Impliquer des spécialistes (géologues, ingénieurs, etc.) ■ Impliquer la protection civile et/ou l'armée ■ Prévoir une relève rapide des sapeurs-pompiers pour garantir la première intervention
Conduite	■ Définir structure de conduite (DIG + CS ou zones) ■ Site de la direction d'intervention à un endroit facilement accessible ■ Collaboration étroite avec l'organe civile de conduite ■ En cas de sinistre sur des lieux multiples, prévoir une direction d'intervention subordonnée (aggravation = organes de conduite civils) ■ Concertation sur la procédure avec les spécialistes tels que service forestier, conseiller local spécialisé dans les dangers naturels, autorités environnementales
Partenaires	■ Usines/sociétés privées ■ Service des ponts et chaussées ■ Service forestier ■ Conseiller local spécialisé dans les dangers naturels ■ Autorités environnementales

6.9 | Grand incendie



Problèmes	■ Accès difficile pour les gros véhicules ■ Absence de zones d'arrivée pour les moyens d'intervention clés (véhicules à nacelle élévatrice) ■ Importante charge calorifique et formation importante de fumée ■ Météo/vent ■ Comportement des parties des bâtiments: effondrement vers l'intérieur/l'extérieur, zones de décombres, baisse de la portance de constructions en acier en cas d'augmentation de la température ■ Longs trajets d'accès ■ Besoin important en agents extincteurs ■ Quantités importantes d'agents extincteurs contaminés ■ Charge physiologique des forces d'intervention
Principes de base	■ Collecter des informations (taux d'occupation, biens stockés, utilisation, plans d'intervention) ■ Utiliser les murs coupe-feu/compartiments coupe-feu comme lignes de séparation ■ Définir et mettre en place des lignes de séparation larges et anticipées ■ Engager des moyens substantiels ■ Concertation sur l'utilisation des produits extincteurs ■ Utiliser les produits extincteurs en fonction du matériau combustible et de la situation (agent humidifiant, CAFS, mousse, etc.) ■ Prévenir/retarder les effondrements, donc: évaluer constamment la statique! ■ Surveiller zones de chute de décombres ■ Dégager des espaces pour les moyens d'intervention clés ■ En cas de risque éventuel pour la population, mesurer les polluants ■ Contenir les agents extincteurs contaminés sur place ou bien les retenir ou les diriger vers une station d'épuration → concertation préalable avec la STEP! Prévenir l'infiltration dans le sol ou dans l'eau
Conduite	■ Définir structure de conduite (DIG + CS, zones) ■ Site de la direction d'intervention à un endroit facilement accessible ■ Impliquer le propriétaire/l'exploitant
Partenaires	■ Propriétaire/exploitant ■ Autorités municipales ■ Autorité environnementale ou bien service de la protection des eaux ■ Station d'épuration (STEP) ■ Ingénieur de structures

Notes

This image shows a full page of blank, lined paper. It features approximately 20 horizontal grey lines spaced evenly apart, typical of notebook paper. The lines extend across the entire width of the page, leaving small margins at the top and bottom. There are no vertical lines, text, or other markings on the page.



7 | Formation

7.1 | Principes de base

Situation de départ

- Les états-majors doivent maîtriser les défis du travail en équipe et ceux de la conduite dans des situations complexes.
- Pour cela, il faut souligner que la conduite d'événements majeurs représente un défi particulier, du fait de leur complexité et de leur dynamique, mais aussi du fait de la dimension spatiale et temporelle.

Exigences requises d'un état-major

Compétences individuelles

- Capacité de discernement
- Démarche axée sur la résolution des problèmes
- Connaissances spécialisées
- Compétence de communication
- Esprit critique
- Connaissance de ses propres limites
- Résistance au stress
- Capacité à se soumettre aux ordres

Procédure au sein de l'équipe

- Définir les rôles, les fonctions et les attentes
- Développer une conscience collective de la situation
- Définir en commun les priorités et les objectifs
- Assurer efficacement les informations et la communication

Procédure au sein de l'état-major

- Respecter les structures et déroulements imposés
- Visualisation
- Actualisation continue
- Coopération avec les experts
- Implication des différents niveaux de conduite

Objectif didactique

- Un état-major doit être formé afin de bien analyser une situation, de prendre des décisions dans les délais impartis, de planifier, de coordonner et d'utiliser les moyens à sa disposition.
- Les exercices permettent de préparer les chefs d'intervention et les membres de l'état-major à leurs tâches pour qu'ils puissent faire leur devoir et réaliser les missions qui leur sont confiées.
- L'apprentissage sera d'autant plus efficace s'il est basé sur l'expérience et si les participants sont motivés par des scénarios réalistes et un contexte pratique. Les participants sont prêts à affronter même les scénarios les plus improbables.
- La formation pour la conduite d'événements majeurs n'a de sens que si les partenaires sont impliqués et si les structures de conduite sont réalistes.
- La formation et l'apprentissage ne pourront être efficaces que si les membres de l'état-major ont une bonne connaissance de leur organisation.
- Outre la formation pratique de la conduite et du travail d'état-major, il faut également se pencher sur les processus de dynamique de groupe au sein de l'état-major.



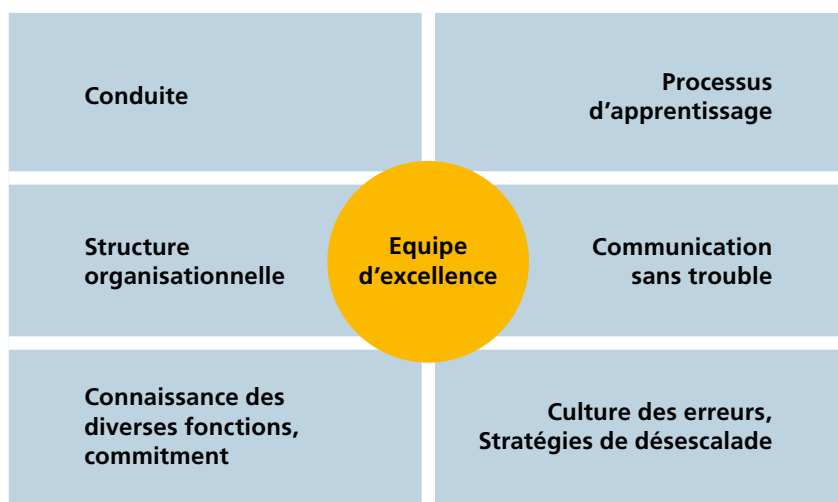
- CCPC- «En cas de crise il faut connaître les personnes et leurs compétences!»
- Parler tous le même langage!

7.2 | Un état-major efficace

Clés du succès

- Lors d'un événement majeur, il est indispensable d'avoir une conduite compétente et un travail d'équipe efficace afin de maîtriser l'événement.
- Les équipes efficaces sont capables de fournir des prestations exceptionnelles, même dans les conditions les plus difficiles.

Qu'est-ce qui distingue une équipe d'excellence?



Le travail de l'état-major est un cas particulier du travail d'équipe

- En règle générale, un état-major et son chef d'intervention général forment une équipe ad-hoc qui travaille rarement ensemble et qui n'a que peu d'expérience dans la coopération.
- Fatigue, stress et inquiétude sont des handicaps supplémentaires.
- Contrairement au monde du travail, l'état-major est régi par des processus de travail et de communication inhabituels.
- Il se retrouve souvent dans un environnement inconnu et improvisé avec des instruments inhabituels.
- Les hiérarchies sont souvent mises de côté, c'est un chef d'intervention général qui prend les décisions.

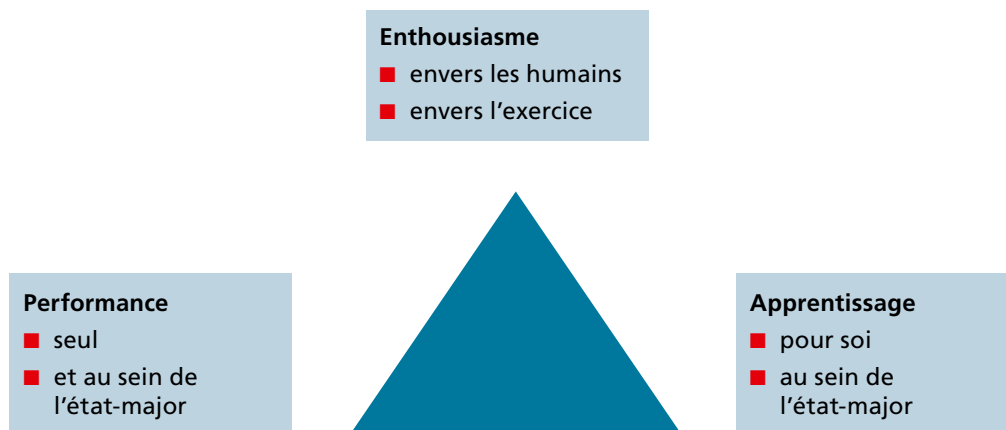


- La formation de la conduite et de l'état-major doit mettre en œuvre des processus de dynamique de groupe.
- Les membres de l'état-major apportent différentes stratégies de résolution de problèmes à l'état-major.
- Un état-major ne peut fonctionner que si chaque membre de l'état-major se sent responsable du résultat général.

7.3 | Réussite de la formation

Conditions préalables

- La réussite de la formation d'une équipe telle que l'état-major requiert un équilibre entre trois facteurs: **performance, apprentissage et enthousiasme**.
- L'endroit où des personnes coopèrent peut être un foyer de problèmes et de conflits qui risquent de déséquilibrer les trois facteurs.
- Dans ce cas, il faut absolument rétablir l'équilibre le plus rapidement possible. Pour cela, un seul leitmotiv: **«Il n'y a pas de problèmes, il n'y a que des solutions!»**



Dynamique

- Les membres d'une équipe s'encouragent mutuellement.
- Une dynamique collective permet d'instaurer et d'utiliser des synergies ciblées.

Structure

- Une équipe efficace a défini clairement la notion de rôles.
- La structure de l'équipe est clairement définie en fonction de la mission à accomplir.
- Les compétences individuelles sont coordonnées et utilisées de manière efficace.

Climat

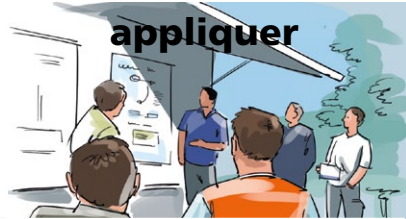
- Chaque équipe a un esprit qui lui est propre.
- Les membres s'identifient à leur équipe. Le succès et l'échec ont un impact sur l'humeur et la performance de l'équipe.



- En matière de performance et de qualité, une équipe est bien plus que la somme de ses membres.
- On peut exprimer cette vérité sous la forme d'une équation mathématiquement discutable, mais psychologiquement véridique **2 + 2 = 5**.
- Les objectifs personnels passent après l'objectif principal.

7.4 | Niveaux de formation

La formation de la conduite d'événements majeurs doit correspondre au niveau de formation des membres de l'état-major et du chef d'intervention. Le besoin en formation est fonction de la mission et dépend de l'expérience que l'on a des interventions graves et/ou des connaissances acquises au cours d'exercices en amont.

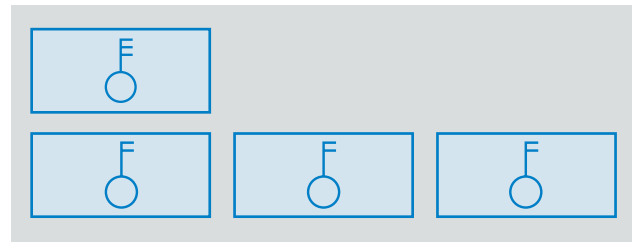
	 apprendre	 consolider	 appliquer
Conditions requises	■ Formation à la conduite dans sa propre organisation ■ Connaissances complètes de sa propre organisation et connaissance des partenaires	■ Connaissances sur le rythme de la conduite et sur le travail de l'état-major ■ Formation de chef d'intervention et de chef de secteur	■ Fonctions, moyens et lieu de conduite définis ■ Implication d'une conduite subordonnée
Objectifs	■ Reconnaissance de la nécessité d'une conduite générale structurée ■ Connaissance des termes de base et des déroulements	■ Entrainement structuré des fonctions de conduite et du travail d'état-major ■ Prise en compte du temps et de l'espace	■ Vérification de la capacité opérationnelle et de la disponibilité des états-majors ■ Définition de mesures concrètes pour améliorer la situation
Contenu	■ Organisation de la conduite ■ Activités et moyens de conduite ■ Tâches spécifiques	■ Travail d'état-major ■ Rythme de conduite ■ Prise de décision à partir de concepts ■ Style de conduite et travail d'équipe	■ Concepts de conduite et d'intervention ■ Plans d'intervention et dispositifs d'alarme définis et organisation de la zone sinistrée
Méthodologie	■ Discussions pour transmettre les bases et les termes ■ Ateliers avec des missions précises ■ Exercices pratiques pour les différents thèmes	■ Exercice d'état-major en temps réel, avec phases de formations et d'évaluations ■ Progression de l'apprentissage par des entretiens structurés et motivants et des réflexions ■ Implication de toutes les compétences individuelles par la prise de conscience de la responsabilité personnelle	■ Exercices sur l'ensemble de la protection de la population ■ Intégration d'une régie d'exercice (par ex. centrales d'intervention) ■ Implication de concepts d'urgence et planifications d'intervention ■ Exercices cadres d'état-major ■ Exercices d'intervention

7.5 | Formes d'exercices

On distingue les types d'exercices suivants:

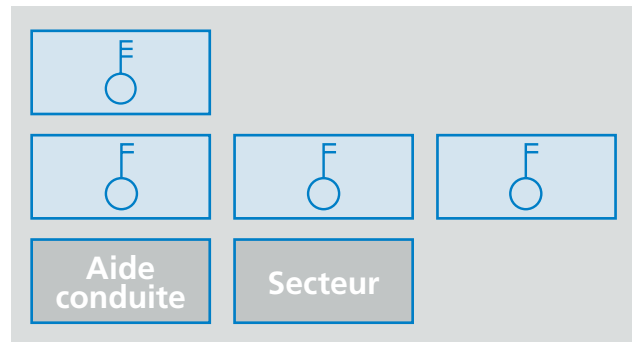
Exercices d'état-major

- Seul l'état-major s'entraîne
- Les autres parties sont jouées par la régie



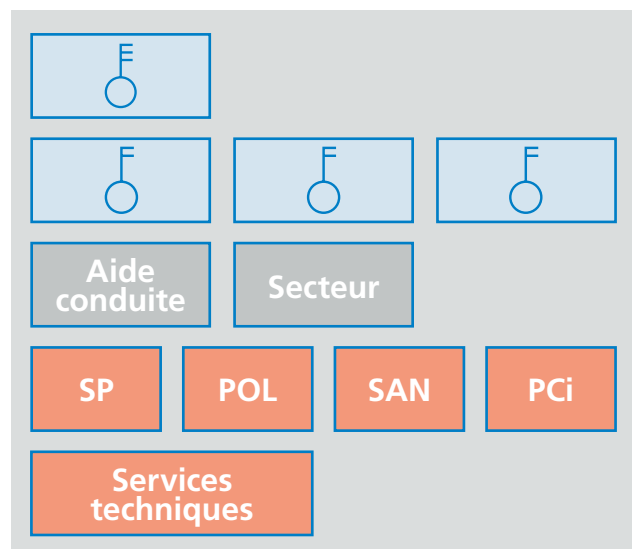
Exercices cadres d'état-major

- Outre l'état-major, l'exercice implique des éléments de l'aide à la conduite et/ou des secteurs



Exercice d'intervention (exercice de l'ensemble des troupes)

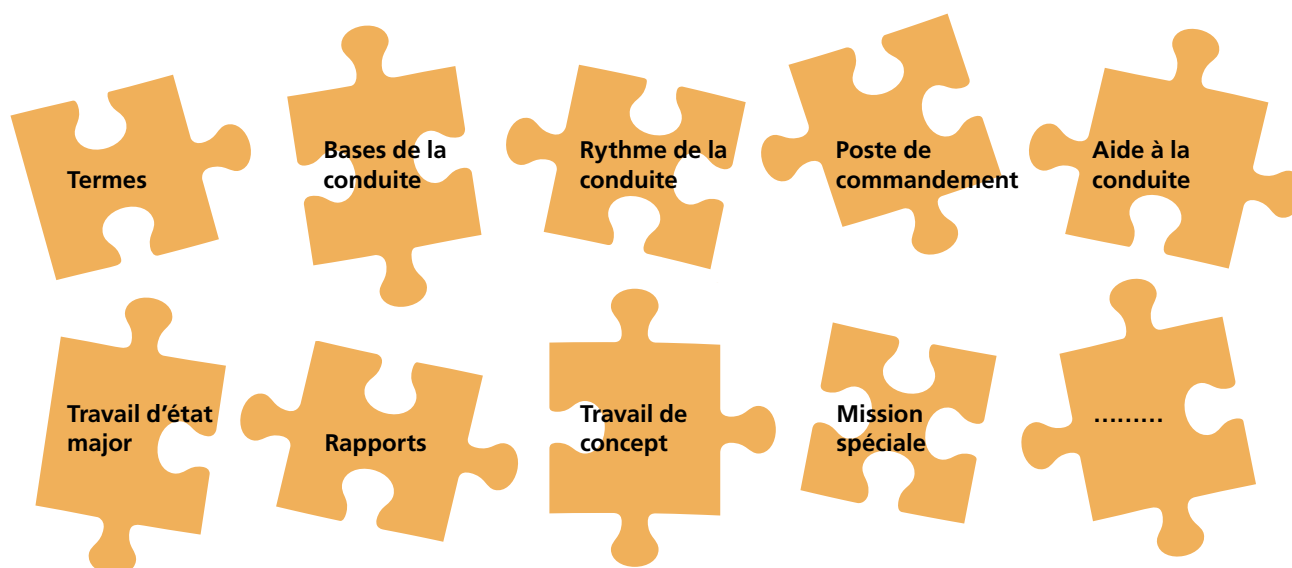
- L'état-major dirige des formations dans des conditions réalistes (avec ou sans consignes d'exercice)



7.6 | Méthodologie

Elaboration des bases

- Les connaissances du quotidien dans les domaines de la conduite d'intervention, de l'organisation, du rythme de conduite, de la communication, de l'aide à la conduite et de la coopération avec les partenaires sont la base pour aborder le thème de la conduite d'événements majeurs.
- Avant de pouvoir passer concrètement aux exercices d'état-major, vous devez élaborer les bases et acquérir d'autres connaissances.
- Lors de l'élaboration des bases, tous les partenaires de la conduite d'événements majeurs apportent leurs connaissances professionnelles et leurs compétences. Une bonne connaissance des forces et des limites du partenaire est une condition préalable importante pour une coopération optimale dans un état-major.
- Voici quelques thèmes (liste non exhaustive):

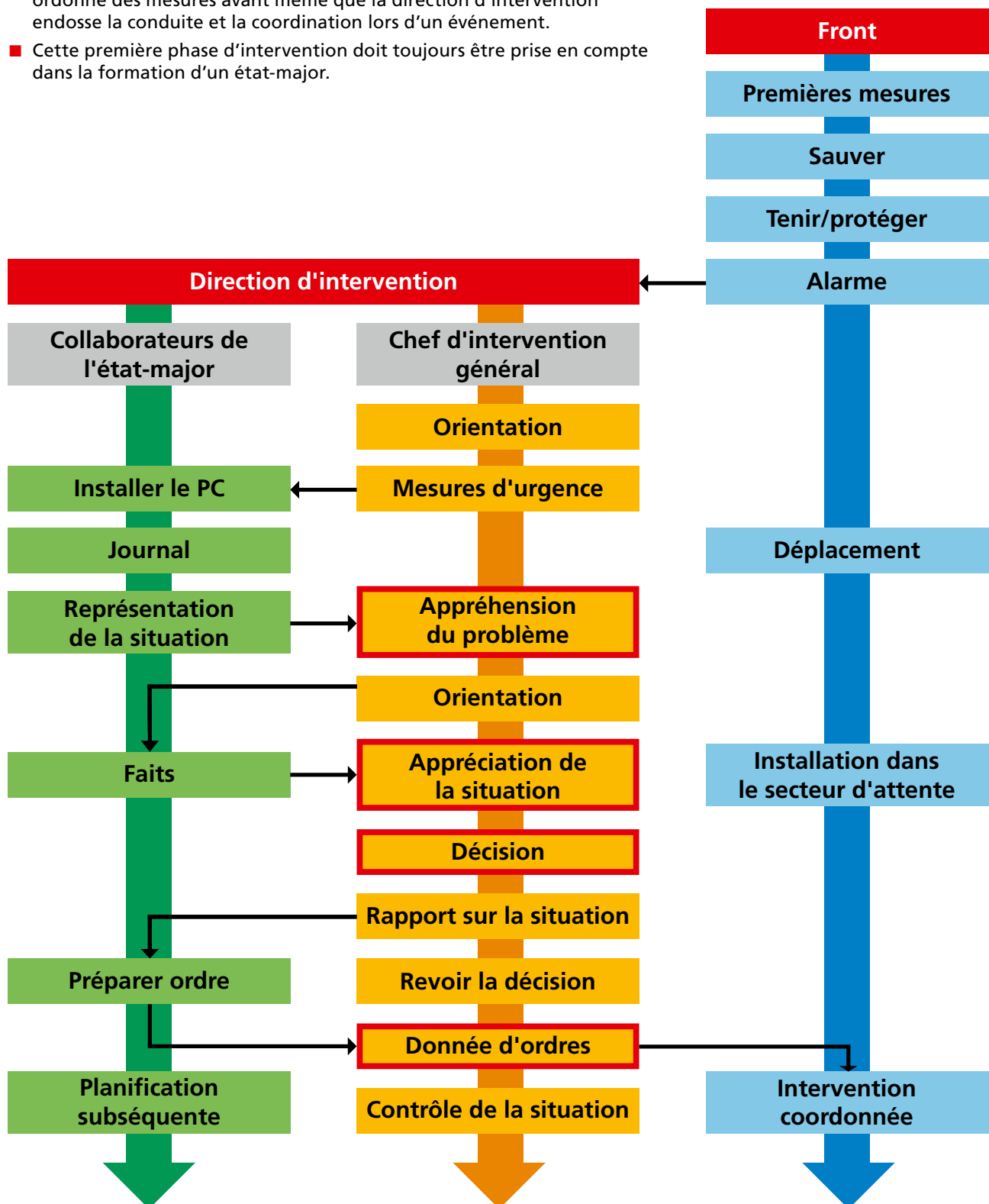


- Les exercices d'état-major permettent de travailler sur la véritable mission d'un état-major, une intervention coordonnée et ciblée.



Travailler le processus d'état-major

- Les premières forces d'intervention ont déjà mis en place ou au moins ordonné des mesures avant même que la direction d'intervention endosse la conduite et la coordination lors d'un événement.
- Cette première phase d'intervention doit toujours être prise en compte dans la formation d'un état-major.



- Le moment où la direction d'intervention prend la conduite de l'intervention varie en fonction de l'événement.
- Le front dicte le déroulement dans le temps.

Rôles du formateur

Formation ■ Apports professionnels ■ Résoudre les questions ■ Remarques des domaines ■ Mettre à niveau les connaissances ■ Définir les rôles	Exercice (en temps réel) ■ Jeu de rôle travail d'état-major ■ Flux d'informations ■ Régie ■ Coaching ■ Pilotage ■ Créer un lien avec la réalité ■ Tenir compte des contraintes spatiales et temporelles	Discussion ■ Revue après action ■ Feedback ■ Nouvelle situation de départ ■ Critères de l'évaluation ■ Objectifs de la phase suivante ■ Évaluation et contrôle du résultat

«Entraîner sans frustrer!»

- Les membres de l'état-major doivent avoir confiance dans leurs compétences. Un surmenage peut entraîner des frustrations. Le formateur doit donc veiller à diriger la formation en fonction du niveau du groupe, en intégrant des séquences de formation et des courtes discussions.
- Un feedback négatif au bout de plusieurs heures de travail engagé engendre des émotions négatives qui vont entraver le processus d'apprentissage. N'attendez pas la fin de l'exercice pour donner un feedback. Les apprentissages ne pourraient plus être mis en pratique. Les possibilités d'amélioration sont efficaces quand on peut les mettre en pratique sans attendre. En répétant des erreurs, on les intègre. Les participants doivent pouvoir corriger immédiatement leurs erreurs pour améliorer les processus.
- Plus un état-major fonctionne bien, moins le processus d'état-major sera interrompu et moins les séquences de formation et les discussions insérées seront longues.



7.7 | Direction d'exercice



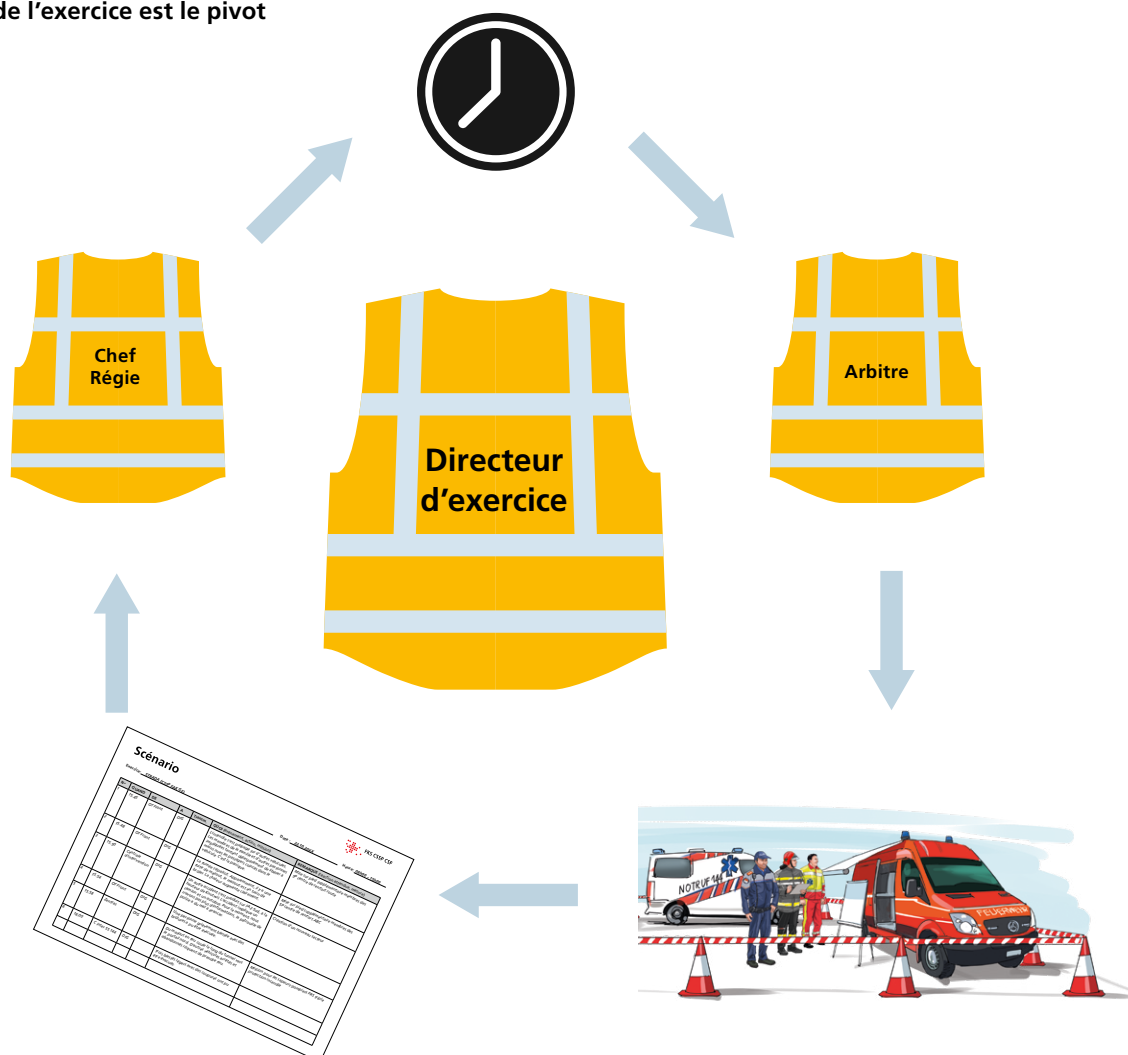
Directeur d'exercice

- est responsable de l'exercice, du concept au rapport
- anime l'exercice en fonction du scénario
- coordonne le déroulement de l'exercice entre la régie et la direction de l'intervention et est responsable de la conception méthodique
- dévoile la situation de départ, interrompt l'exercice si nécessaire et décide de la fin de l'exercice
- dirige la discussion de l'exercice finale



- La composition de la direction de l'exercice peut varier. Le nombre et la fonction de la direction de l'exercice dépendent de l'ampleur et de la complexité de l'exercice.
- Pour répondre aux exigences élevées, toutes les fonctions supposent une compétence professionnelle et sociale supérieure à la moyenne.
- Les membres de la direction de l'exercice doivent communiquer entre eux pour prendre les décisions.
- Les communications radio propres à la direction d'exercice ne doivent pas déranger l'exercice et ne doivent pas être une charge inutile pour les participants.

Le directeur de l'exercice est le pivot





Chef Régie

- est responsable de la description et du respect du scénario
- la régie lance les messages à son signalement



- La régie est responsable du lancement synchronisé des messages en fonction du scénario.
- Les instances extérieures telles que les centrales, les personnes concernées, le front, les autorités, etc., sont prises en compte par la régie et lancent également les retours au moment opportun.
- La régie doit regrouper toutes les organisations concernées représentées par des spécialistes.
- Pour la communication, utilisation de différents moyens réalistes, dans la mesure du possible.
- Dans le cas d'une grande équipe de régie, prévoir un chef régie qui gère les actions en fonction des instructions de la direction de l'exercice.
- La régie doit tenir à jour une carte de situation pour chaque état-major. Un planning aidera à placer les retours sur les mises sur pied et la recherche d'information.

Scénario

Message

Carte

Scénario

N°	QUAND	DE	PAR	QUOI (contenu des messages)	REMARQUES (à compléter)
1	15:45	OP Front	DIC	Un incendie est survenu au 123 rue de la Liberté. Les pompiers sont intervenus. Les habitants doivent évacuer. Les véhicules doivent être évacués. Les personnes doivent être évacuées. Les personnes doivent être évacuées. Les personnes doivent être évacuées.	Mise sur pied des unités de secours. Mise sur pied des unités de secours. Mise sur pied des unités de secours.
2	15:48	OP Front	DIC	Un incendie est survenu au 123 rue de la Liberté. Les pompiers sont intervenus. Les habitants doivent évacuer. Les véhicules doivent être évacués. Les personnes doivent être évacuées. Les personnes doivent être évacuées. Les personnes doivent être évacuées.	Mise sur pied des unités de secours. Mise sur pied des unités de secours. Mise sur pied des unités de secours.
3	15:50	Centre d'information	DIC	Un incendie est survenu au 123 rue de la Liberté. Les pompiers sont intervenus. Les habitants doivent évacuer. Les véhicules doivent être évacués. Les personnes doivent être évacuées. Les personnes doivent être évacuées. Les personnes doivent être évacuées.	Mise sur pied des unités de secours. Mise sur pied des unités de secours. Mise sur pied des unités de secours.
4	15:54	OP Front	DIC	Un incendie est survenu au 123 rue de la Liberté. Les pompiers sont intervenus. Les habitants doivent évacuer. Les véhicules doivent être évacués. Les personnes doivent être évacuées. Les personnes doivent être évacuées. Les personnes doivent être évacuées.	Mise sur pied des unités de secours. Mise sur pied des unités de secours. Mise sur pied des unités de secours.
5	15:58	Centre d'information	DIC	Un incendie est survenu au 123 rue de la Liberté. Les pompiers sont intervenus. Les habitants doivent évacuer. Les véhicules doivent être évacués. Les personnes doivent être évacuées. Les personnes doivent être évacuées. Les personnes doivent être évacuées.	Mise sur pied des unités de secours. Mise sur pied des unités de secours. Mise sur pied des unités de secours.
6	16:00	Centre d'information	DIC	Un incendie est survenu au 123 rue de la Liberté. Les pompiers sont intervenus. Les habitants doivent évacuer. Les véhicules doivent être évacués. Les personnes doivent être évacuées. Les personnes doivent être évacuées. Les personnes doivent être évacuées.	Mise sur pied des unités de secours. Mise sur pied des unités de secours. Mise sur pied des unités de secours.

Message

N° : 1

De : 123456789

À : 987654321

Objet : 123456789

Contenu : 123456789

Carte

Map showing a coastal area with numbered markers 1-12.

15:52 Mise sur pied Base FRS



Coach d'état-major

- soutient les participants dans le domaine de l'organisation, du côté technique et des relations humaines
- encourage les possibilités individuelles de développement et les processus de résolution de problèmes
- peut proposer de nouveaux défis par le biais d'apports supplémentaires ou bien aider à résoudre des questions (cf. chap. 7.8)

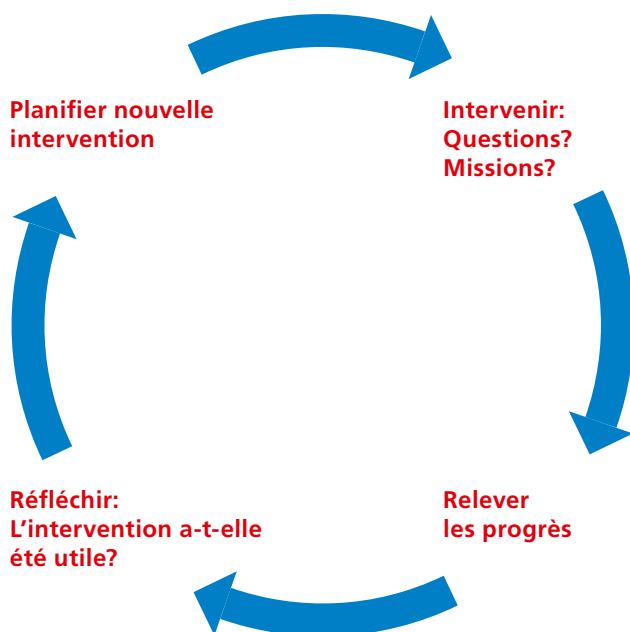


- Le terme «coach» est un terme anglais qui signifie «calèche». Ce terme décrit donc un dispositif permettant de se déplacer d'un point à un autre. Au métaniveau, on peut donc considérer le coaching comme un instrument de développement.

Pilotage

- Le coaching permet d'atteindre un objectif en influant sur le déroulement d'un exercice et du processus de conduite et de travail d'état-major.
- Le caractère du coaching n'est pas déterminé par la résolution ou la présentation de problèmes. Le coach est un partenaire neutre qui permet et accompagne un développement individuel.
- Il soutient les aspects organisationnels, techniques et humains.
- Chaque organisation partenaire impliquée a besoin d'un coach adapté.

Intervenir – observer – réfléchir



Techniques de questionnement

- Dans le processus de coaching, les questions sont l'instrument central de pilotage
- En général, les questions posées permettent de se représenter l'avenir.
Exemples:
«Que te faut-il pour résoudre ce problème?»
«Lorsque tous les problèmes seront résolus, qu'est-ce qui aura changé?»
«A quoi reconnaît-on que l'objectif a été atteint?»
«Quel est le gain de cette mesure?»



Arbitre / Observateur

- observe le travail des participants
- évalue les performances réalisées par rapport aux objectifs et critères d'évaluation définis
- discute des observations avec les participants
- note par écrit les observations et les évaluations pour le directeur d'exercice (rapport)



- Pour mieux correspondre aux besoins des participants, les arbitres ou les observateurs doivent avoir d'excellentes compétences techniques. En règle générale, ils font partie de la même formation ou de la même organisation.

Feuille de contrôle

Feuille de contrôle

Exercice:	Date/heure:
Exercées:	Observateur:

Critères d'évaluation:	Faits:	😊	☹️	Justification/conseils:

Évaluation globale/conséquences

Critères d'évaluation

- dépendent des objectifs définis
- déterminent les points précis à observer
- formulent éventuellement des attentes

Faits

- Qu'ai-je constaté par rapport aux critères d'évaluation?



Justification / conseils

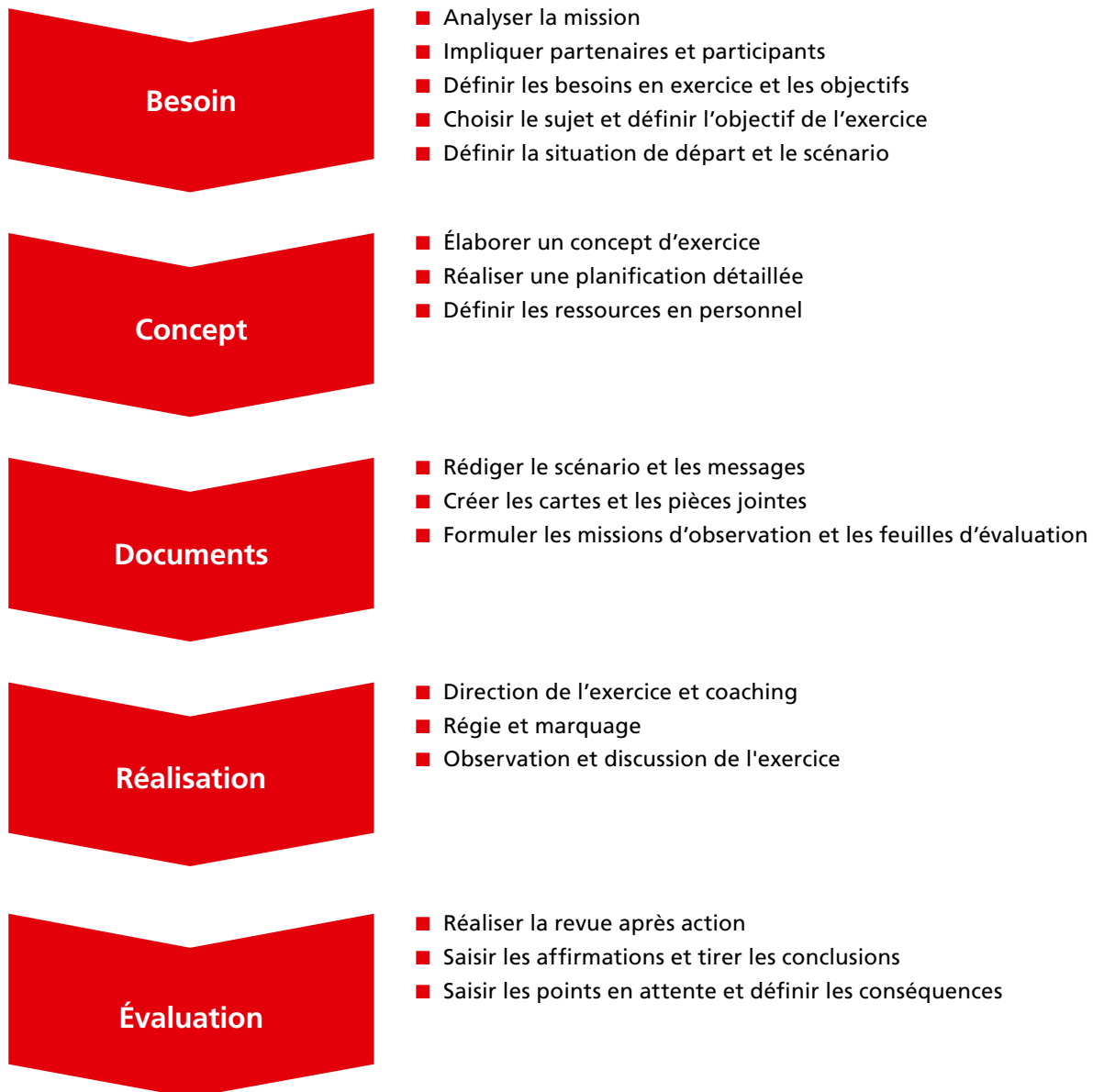
- Déviation par rapport aux attentes en matière de processus, déroulements temporels, décisions et mesures efficaces ou non
- Propositions d'amélioration ou d'alternatives, autres variantes possibles

Évaluation globale/conséquences

- Synthèse du bilan découlant de la comparaison entre la réalité et les attentes
- Conséquences possibles sur un prochain exercice, sur la formation, voire sur la planification des interventions

7.8 | Préparation de l'exercice

Préparation structurée de l'exercice



- Toutes les organisations concernées doivent être impliquées dès le début de la préparation de l'exercice.
- Les représentants concernés doivent tous participer à l'élaboration des scénarios, des pièces jointes et des messages, pour que le tout soit le plus réaliste possible.
- Tous participent à la formulation des objectifs globaux. Les objectifs des différents domaines sont formulés individuellement.

Cadre de l'exercice

- Avant de commencer par la préparation de l'exercice, il faut définir dans un concept sommaire le cadre de l'exercice.
- Ce concept sommaire prend en compte le niveau de formation et les besoins d'un exercice.
- Ces points peuvent se déduire à partir du contrat de prestation de l'organisation et des points de bilan d'exercices antérieurs.
- Un concept sommaire comprend généralement les points suivants: sujet, objectifs, situation de départ et prescriptions d'exercice.
- Le planning et l'équipe de préparation font partie intégrante du concept sommaire.

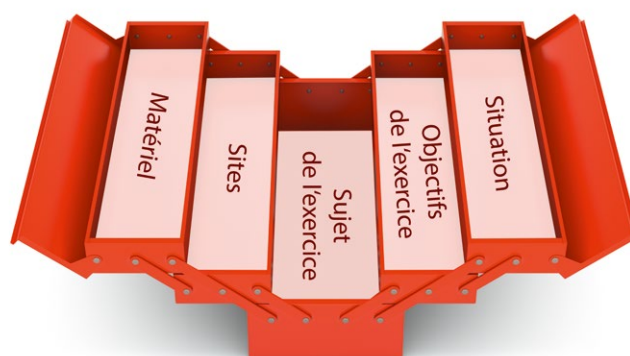


Concept de l'exercice

- Les points définis dans le concept sommaire sont repris dans le concept de l'exercice et serviront de base pour la planification détaillée.

Un concept d'exercice comprend généralement les points suivants:

- Sujet de l'exercice
- Objectifs de l'exercice (critères d'évaluation)
- Situation générale
- Situation au début de l'exercice (situation particulière)
- Plan de phases
- Sites
- Discussions de l'exercice
- Matériel, documents
- Prescriptions d'exercice
- Déroulement de l'exercice
- ...



Exemple de concept d'exercice

FKS CSSP CSP																							
Exercice:	Jour/date:	jeudi 22 octobre 20XX																					
STRADA	Heure/durée:	08h00 - 13h00/6 h																					
	Participants:	Participants au cours SP/Pol/Sauv/etc.																					
	Directeur exercice:	Commandant du cours																					
Site:	Coach d'état-major:	Chefs de classe spécialistes																					
Aire de repos A2, direction sud	Régie:	Conformément à la liste séparée																					
	Arbitre:	Conformément à la liste séparée																					
1. Sujet de l'exercice ■ Collision massive par l'arrière impliquant des voitures et des camions ■ Fuite de mazout et véhicule en feu ■ Plusieurs blessés et personnes coincées ■ Accidents consécutifs																							
2. Objectifs de l'exercice Les participants doivent ■ gérer un événement au sein d'un état-major, dans un poste de conduite mobile sur place ■ intégrer la planification de l'intervention, ainsi que le dispositif d'intervention prévu sur l'A2 dans la planification de l'intervention ■ utiliser le rythme de conduite dans l'intervention																							
3. Situation générale Fin d'après-midi avant un jour férié; trafic dense sur l'axe nord-sud, en direction du sud; temps froid et par moments fortes averse																							
4. Situation au début de l'exercice Une collision massive par l'arrière s'est produite sur l'A2, dans le tunnel Eich, direction Sempach. Selon les premières notifications, 12 véhicules et trois camions avaient impliqué. Un camion citerne transportant du mazout s'est renversé et une fuite de mazout est constatée. Un véhicule est en feu. Plusieurs personnes sont blessées, certaines sont coincées dans les véhicules.																							
5. Plan de phases <table border="1"> <thead> <tr> <th>Quand</th> <th>Quoi</th> <th>Remarques</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>08:00</td> <td>Début de l'exercice en séance plénière</td> <td>Cours entier</td> </tr> <tr> <td>08:30</td> <td>Déplacement en salle de cours</td> <td>Coach d'état-major</td> </tr> <tr> <td>09:00</td> <td>Début de l'exercice</td> <td>Mise sur pied par radio</td> </tr> <tr> <td>12:00</td> <td>Déjeuner</td> <td>Répartition sur le terrain</td> </tr> <tr> <td>14:00</td> <td>Interruption Ex.</td> <td>Rapport DE</td> </tr> <tr> <td>14:30</td> <td>R&A</td> <td>Après du Vhc côté</td> </tr> </tbody> </table>			Quand	Quoi	Remarques	08:00	Début de l'exercice en séance plénière	Cours entier	08:30	Déplacement en salle de cours	Coach d'état-major	09:00	Début de l'exercice	Mise sur pied par radio	12:00	Déjeuner	Répartition sur le terrain	14:00	Interruption Ex.	Rapport DE	14:30	R&A	Après du Vhc côté
Quand	Quoi	Remarques																					
08:00	Début de l'exercice en séance plénière	Cours entier																					
08:30	Déplacement en salle de cours	Coach d'état-major																					
09:00	Début de l'exercice	Mise sur pied par radio																					
12:00	Déjeuner	Répartition sur le terrain																					
14:00	Interruption Ex.	Rapport DE																					
14:30	R&A	Après du Vhc côté																					
6. Sites 																							
7. Discussions de l'exercice ■ Le chef de classe interromp l'exercice pour les discussions, de préférence après les rapports ■ 14:30 discussion finale de l'exercice																							
8. Matériel / documents ■ Situation générale, situations particulières 1 et 2 ■ Rapport de reconnaissance et messages ■ Présentation PPT Planification de l'intervention ■ Cartes site et environs, plans d'intervention tunnel A2 ■ Outils pour le site de conduite ■ Liste des moyens sapeurs-pompiers, police, service de sauvetage, OPC																							
9. Prescriptions pour l'exercice La planification de l'intervention et le dispositif de la mise sur pied défini (première mise sur pied) doivent être pris en compte.																							
10. Déroulement de l'exercice <table border="1"> <thead> <tr> <th>La planification écrite de l'intervention ne garantit pas la réussite de l'intervention - elle est un outil.</th> <th>■ Présentation PPT: conduite et coopération des organisations partenaires sur la route nationale ■ Classeur Plans d'intervention A2 tunnel Eich</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>→ Analyse de la situation</td> <td>■ Situation générale ■ Infos traités et limitation pour les points lourds</td> </tr> <tr> <td>Information de l'alarme CI police Déplacement vers le versant A2 118 Base FRS 117 1 patrouille police 144 1 ambulance Montage état-major mobile</td> <td>■ Alarme ■ Collision par l'arrière tunnel Eich, direction Sempach ■ Véhicule de commandement</td> </tr> <tr> <td>Conduite niveau 2 événement majeur → Travail d'état-major Temps réel - discussion formation</td> <td>■ Situation particulière 1 ■ Situation particulière 2 ■ Messages 1 - 10</td> </tr> <tr> <td>Événement parallèle accident de bus</td> <td>■ Messages 11 - 35 ■ Rapport de reconnaissance accident de voiture</td> </tr> <tr> <td>Montage et organisation du poste médical avancé → Visite poste médical avancé</td> <td>■ Poste médical avancé canton BL service sanitaire</td> </tr> <tr> <td>Préparation et réalisation discussion de l'exercice → Revue après action Objectif de l'exercice Déroulement chronologique Comparaison objectif / résultat effectif Apprentissage</td> <td>■ Formulaire Discussion de l'exercice (revue après action)</td> </tr> </tbody> </table>			La planification écrite de l'intervention ne garantit pas la réussite de l'intervention - elle est un outil.	■ Présentation PPT: conduite et coopération des organisations partenaires sur la route nationale ■ Classeur Plans d'intervention A2 tunnel Eich	→ Analyse de la situation	■ Situation générale ■ Infos traités et limitation pour les points lourds	Information de l'alarme CI police Déplacement vers le versant A2 118 Base FRS 117 1 patrouille police 144 1 ambulance Montage état-major mobile	■ Alarme ■ Collision par l'arrière tunnel Eich, direction Sempach ■ Véhicule de commandement	Conduite niveau 2 événement majeur → Travail d'état-major Temps réel - discussion formation	■ Situation particulière 1 ■ Situation particulière 2 ■ Messages 1 - 10	Événement parallèle accident de bus	■ Messages 11 - 35 ■ Rapport de reconnaissance accident de voiture	Montage et organisation du poste médical avancé → Visite poste médical avancé	■ Poste médical avancé canton BL service sanitaire	Préparation et réalisation discussion de l'exercice → Revue après action Objectif de l'exercice Déroulement chronologique Comparaison objectif / résultat effectif Apprentissage	■ Formulaire Discussion de l'exercice (revue après action)							
La planification écrite de l'intervention ne garantit pas la réussite de l'intervention - elle est un outil.	■ Présentation PPT: conduite et coopération des organisations partenaires sur la route nationale ■ Classeur Plans d'intervention A2 tunnel Eich																						
→ Analyse de la situation	■ Situation générale ■ Infos traités et limitation pour les points lourds																						
Information de l'alarme CI police Déplacement vers le versant A2 118 Base FRS 117 1 patrouille police 144 1 ambulance Montage état-major mobile	■ Alarme ■ Collision par l'arrière tunnel Eich, direction Sempach ■ Véhicule de commandement																						
Conduite niveau 2 événement majeur → Travail d'état-major Temps réel - discussion formation	■ Situation particulière 1 ■ Situation particulière 2 ■ Messages 1 - 10																						
Événement parallèle accident de bus	■ Messages 11 - 35 ■ Rapport de reconnaissance accident de voiture																						
Montage et organisation du poste médical avancé → Visite poste médical avancé	■ Poste médical avancé canton BL service sanitaire																						
Préparation et réalisation discussion de l'exercice → Revue après action Objectif de l'exercice Déroulement chronologique Comparaison objectif / résultat effectif Apprentissage	■ Formulaire Discussion de l'exercice (revue après action)																						

1. Sujet de l'exercice

2. Objectifs de l'exercice

3. Situation générale

- Description de l'environnement dans lequel se situe l'exercice.

4. Situation au début de l'exercice

- Situation particulière et description de l'événement et des mesures déjà prises

5. Plan de phases

Points fixes importants par ordre chronologique:

- Début de l'exercice
- Mise à disposition
- Convocations
- Fin de l'exercice
- Discussion de l'exercice
- ...

6. Sites

Schéma de la situation avec situation de l'exercice:

- Lieux d'intervention
- Sinistres et conséquences
- Emplacement des formations
- ...

7. Discussion de l'exercice (cf. 7.9)

8. Matériel, documents

Liste des documents:

- Concept
- Ordre de l'exercice
- Situations particulières
- Rapports de reconnaissance
- Messages
- Cartes
- Listes des moyens
- ...

Plus un exercice est complexe, plus la documentation de l'exercice sera détaillée et complète.

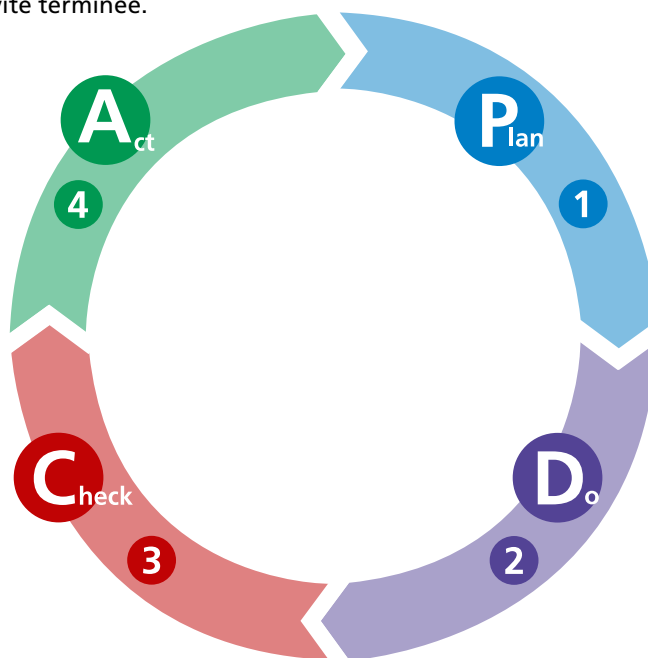
9. Prescriptions d'exercice

10. Déroulement de l'exercice

7.9 | Discussion de l'exercice

Revue après action (AAR)

- La revue après action (AAR) est un échange systématique d'expériences et de connaissances et une rétrospective sur une activité terminée.
- Une revue après action se déroule en quatre étapes:
 1. Objectif
 2. Déroulement chronologique
 3. Comparaison situation effective et objectifs fixés
 4. Enseignement



1 Objectif	2 Déroulement chronologique	3 Comparaison objectif-fait réel	4 Enseignement
On réfléchit sur l'ensemble du plan, ses objectifs, suppositions et attentes envers l'action. Il est capital que tous les participants aient bien conscience des objectifs de départ. Personne n'est en mesure d'évaluer correctement ce qui se passe et de déceler les écarts sans connaître le contexte cible.	Le déroulement chronologique de l'exercice est relevé en tenant compte des faits réellement appliqués. Les participants doivent particulièrement tenir compte des moments clés. Le directeur d'exercice doit disposer des compétences d'évaluation nécessaires lui permettant de ne retenir que l'essentiel.	La comparaison d'objectif-fait réel permet d'analyser les écarts entre le plan et la réalité. Cela permettra de mettre en avant les causes des échecs et des réussites.	La dernière partie permet de déduire des recommandations d'action après analyse des réussites et des échecs. Ces Lessons Learned ou Best Practices ont pour but d'empêcher la reproduction de mesures erronées ou non optimales dans des situations comparables.



- La revue après action est un instrument d'apprentissage mis au point par l'armée américaine (After Action Review, AAR), permettant l'échange systématique d'expériences au sein d'une unité militaire. Elle a lieu directement après l'intervention sous forme de réunion d'équipe.
- L'objectif de cette revue est de visualiser les erreurs et facteurs de réussite d'une intervention pour tous les membres de l'unité, de détecter les potentiels, de développer les forces et de prévenir les faiblesses.
- Entre-temps, la revue après action s'est imposée dans le développement du personnel et dans le travail des équipes de projets.

Notes

[illegible]



8 | Moyens auxiliaires

8.1 | Appréhension du problème

Problème / événement	Accident de la route avec des blessés et personnes coincées, fuite d'essence, circulation bloquée				
Principaux aspects	Risque d'incendie - Danger pour l'environnement - Vapeurs dangereuses	Embouteillage - Prévenir les accidents en cascade - Organiser l'axe de sauvetage	Blessés - Personnes coincées	Traitement du cas - Cause - Interroger témoins + personnes impliquées - Sécuriser les indices	
Problèmes partiels	Prévenir les dangers	Circulation	Sauvetage Dégagement	Analyse des événements	
Tâches	Stopper la fuite - Pomper l'essence - Bloquer les évacuations - Risque d'incendie - Ne pas respirer les vapeurs	Sécuriser l'accident - Dévier la circulation - Organiser l'axe de sauvetage	Blessés ↳ sauvetage ↳ suivi ↳ soins	Interroger ↳ personnes impliquées ↳ témoins - Aptitude à la conduite - Préservation des traces - Faire appel à des spécialistes	
Responsables	sapeurs-pompiers / lutte contre accidents d'hydrocarbures	sapeurs-pompiers police / centrale d'engagement	sapeurs-pompiers / services sanitaires	Cas pour le chef d'intervention Police	
Mesures d'urgence	Convocation	Convocation Info trafic	Convocation	Convocation	



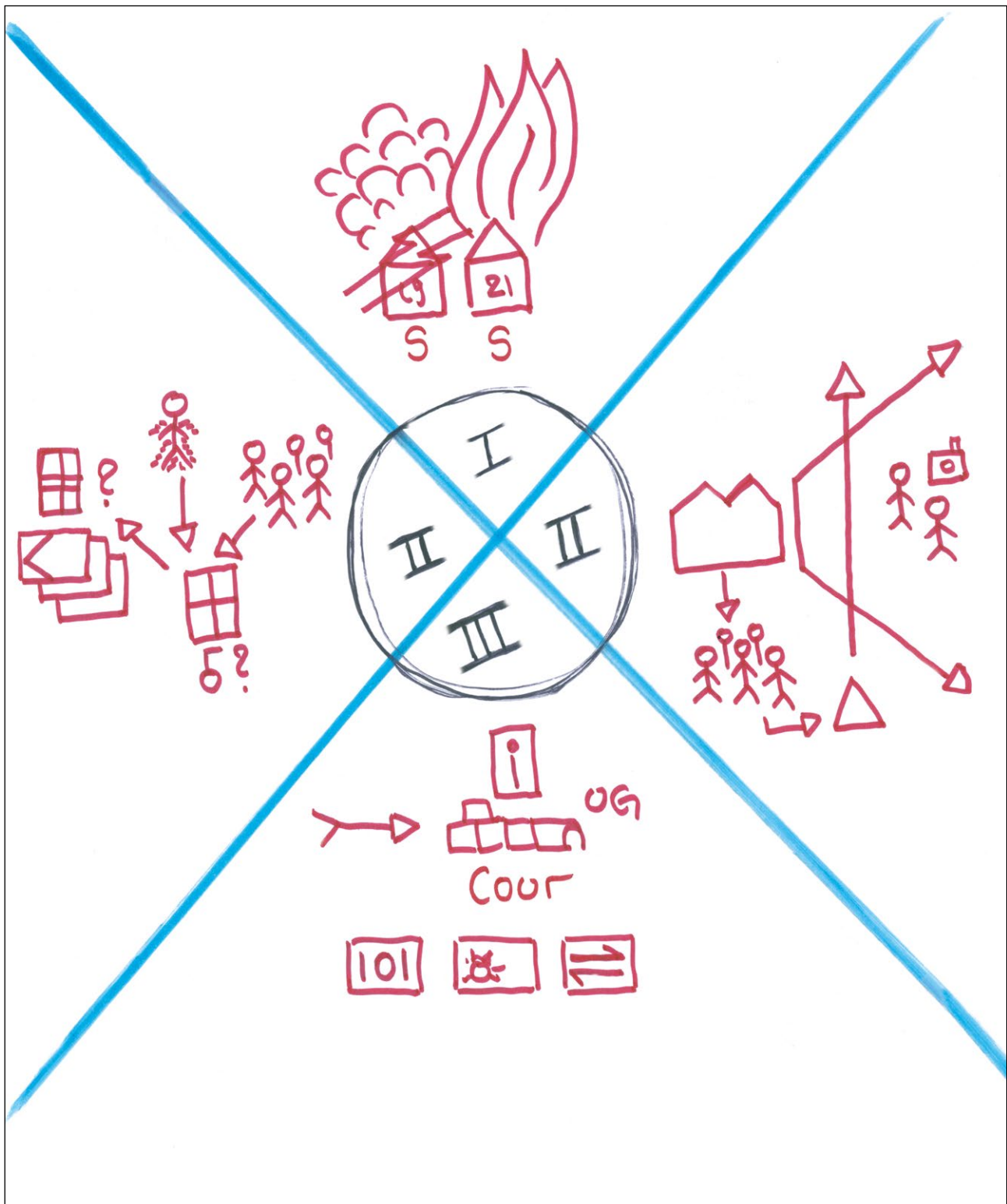
Problème / événement	Principaux aspects				
Problèmes partiels	Tâches				
Responsables	Mesures d'urgence				

Problème / événement	Tendance évolution ↗ = ↘	Réaction requise	Priorité
Incendie véhicule citerne Explosion Propagation hangar société de vêtements usagés Propagation sur d'autres bâtiments	= = ↗ ↗	interdire l'accès, éteindre interdire l'accès contenir contenir, protéger	2 2 2 1
Personnes blessées	=	vue d'ensemble, encadrer, transport	1
Fuite d'huile Substances dangereuses pour l'environnement Canalisation à rénover, directement vers la rivière	↗ = / ↗ =	endiguer analyse de la substance, recherche d'informations, éviter dommages collatéraux	2 3 3



Priorité					
Réaction requise					
Tendance évolution ↗ = ↘					
Problème / événement					

Front	Ordre
Sauvetage maison 19 Sauvetage maison 21 Incendie maison 21 Risque de propagation 19 Fumée Transport eau	Dégager l'axe de sauvetage Badauds Barrages Assistance Relevé des indices
Service sanitaire	Problèmes spéciaux
Brûlés >5 patients Point de rassemblement de patients Longue «petite Noria» Poste médical avancé	Médias Entrepôt - Sous-sol - Cour Vent d'ouest Obscurité 1830 Ravitaillement



Front	Ordre
Service sanitaire	Problèmes spéciaux

8.2 | Première Conduite

Saisie du problème	
Front	Ordre
Service sanitaire	Problèmes spéciaux

Carte de situation

Mesures		
Quoi/Où	Qui	Quand

Moyens			
Formation	Pers./Moyens	Mission/Où	Quand

Liaisons			
Fonction/Site/Nom	Canal	Nom d'appel/N° de tél.	Quand

Accord		
Sapeurs-pompiers – police – secours		
Signature	Désignation	Lieu
	Poste collecteur de patients	
	Poste médical avancé	
	Axe de sauvetage	
	Poste de commandement	
	Poste collecteur de personnes non blessées	
	Zone d'attente	

8.3 | Mesures d'urgence

[illegible]

8.4 | Points en suspens

[illegible]

8.5 | Mesures

[illegible]

8.6 | Moyens

[illegible]

8.7 | Journal d'intervention

Intervention: _____
 Date: _____
 Page: _____

[illegible]

8.8 | Plan des liaisons

[illegible]

8.9 | Concept

Mission:

Moyens propres:

Contraintes:

Variante 1

+

-

Variante 2

+

-

Proposition:

Justification:



8.10 | Plan horaire

23:00											
22:00											
21:00											
20:00											
19:00											
18:00											
17:00											
16:00											
15:00											
14:00											
13:00											
12:00											
11:00											
10:00											
09:00											
08:00											
07:00											
06:00											
05:00											
04:00											
03:00											
02:00											
01:00											
00:00											
Temps Qui											

8.11 | Rapport

Points de l'ordre du jour

Qui

1

Ouverture du rapport et objectif du rapport

.....

2

Information situation générale

.....

3

Information des différents secteurs

.....

4

Information des différents services

.....

5

Adapter l'appréhension du problème

.....

6

Propositions et décisions

.....

7

Questions

8

Rapport suivant

Date:

Heure:

8.12 | Conférence de presse

Points de l'ordre du jour

Qui

- 1** Salutation
 - Présentation des participants

.....
- 2** Événement
 - Que s'est-il passé?
 - Indications sur les victimes tuées ou blessées
 - Situation au début de l'intervention

.....
- 3** Mesures
 - Alerte
 - Quelles mesures ont été prises?
 - Qui est sur l'intervention?
 - Quelle est la situation actuelle?

.....
- 4** Identification des causes
 - Ce qui a été constaté jusqu'à présent
 - Ce qui va être entrepris

.....
- 5** Suite des opérations

.....
- 6** Réponses aux questions

.....

8.13 | Demande d'aide

de:	à:

	1	2	3
Produit			
Prio			
Qualité			
Quantité			
Début			
Durée			

Rapport de coordination: (quand, où)	
Interlocuteur: (qui, n° de tél.)	

8.14 | Signes conventionnels

Zone d'intervention / zone de la catastrophe avec installations

Poste d'information 	Centre de presse 	Poste de contrôle 
Centre de contrôle 	Poste collecteur de personnes non blessés 	Poste d'assistance 
Poste collecteur de patients 	Poste médical avancé 	Poste collecteur de cadavres 
Poste sanitaire de transfert 	Poste de debriefing 	Poste collecteur de cadavres d'animaux 
Poste collecteur des objets trouvés 	Dépôt de matériel 	Place pour véhicules 
Piste d'atterrissage pour hélicoptère 	Place de décontamination et de désintoxication 	Poste de distribution de moyens de subsistance 
Poste de distribution d'eau potable 	Poste de distribution de carburant 	Porte 
Surveillance 	Zone d'attente 	

Dangers

Explosion 	Gaz (naturel/propane) 	Produits chimiques 
Substances radioactives 	Électricité 	Danger en cas d'extinction avec de l'eau 
Danger pour les eaux de surface et/ou nappes souterraines 	Accident 	Plaque de danger avec numéros ONU 
Danger particulier 	Dangers ABC en général 	Danger biologique 

Conséquences des sinistres

Zone radioactive		Zone contaminée		Zone empoisonnée	
Zone inondée ou submergée		Glissement de terrain		Zone de dégâts	
Dégât		Destruction partielle		Destruction totale	
Zone sinistrée impraticable à l'intérieur d'une localité		Foyer d'explosion		Incendie isolé	
Zone en feu		Patients (blessés)	Pat	Personnes disparues	?
Sans-abris		Personnes enfermées, ou retranchées		Personnes décédées	

Postes civils de conduite

Organe de conduite cantonal		Organe de conduite de district		Organe de conduite régional	
organe de conduite communal		Organe civil de conduite		Centrale d'engagement	
Direction de l'intervention		Poste de commandement «Front»		Poste de commandement «Arrière»	
Poste de conduite		Chef d'intervention		Officier	



8.15 | Concept de l'exercice

Exercice:	Jour / date:	
	Heure / durée:	
	Participants:	
	Directeur de l'exercice:	
Site:	Coach :	
	Régie:	
	Arbitre:	

1. Sujet de l'exercice

--

2. Objectifs de l'exercice

--

3. Situation générale

--

4. Situation au début de l'exercice

--

5. Plan de phases

	Quand	Quoi	Remarques

6. Sites**7. Discussions de l'exercice****8. Matériel / documents****9. Prescriptions pour l'exercice**



10. Déroulement de l'exercice			

Exercice: STRADA	Jour / date:	<i>jeudi 22 octobre 20XX</i>
	Heure / durée:	<i>08h00 – 15h00/6 h</i>
	Participants:	<i>Participants au cours SP/Pol/Sauv/etc.</i>
	Directeur exercice:	<i>Commandant du cours</i>
Site: Aire de repos A2, direction sud	Coach d'état-major:	<i>Chefs de classe: spécialistes</i>
	Régie:	<i>Conformément à la liste séparée</i>
	Arbitre:	<i>Conformément à la liste séparée</i>

1. Sujet de l'exercice

- Collision massive par l'arrière impliquant des voitures et des camions
- Fuite de mazout et véhicule en feu
- Plusieurs blessés et personnes coincées
- Accidents consécutifs

2. Objectifs de l'exercice

Les participants doivent

- gérer un événement au sein d'un état-major, dans un poste de conduite mobile sur place
- intégrer la planification de l'intervention, ainsi que le dispositif d'intervention prévu sur l'A2 dans la planification de l'intervention
- utiliser le rythme de conduite dans l'intervention

3. Situation générale

Fin d'après-midi avant un jour férié; trafic dense sur l'axe nord-sud, en direction du sud; temps froid et par moments fortes averses

4. Situation au début de l'exercice

Une collision massive par l'arrière s'est produite sur l'A2, dans le tunnel Eich, direction Sempach. Selon les premières notifications, 12 véhicules et trois camions seraient impliqués. Un camion citerne transportant du mazout s'est renversé et une fuite de mazout est constatée. Un véhicule est en feu. Plusieurs personnes sont blessées, certaines sont coincées dans les véhicules.

5. Plan de phases

Quand	Quoi	Remarques
08:00	Début de l'exercice en séance plénière	Cours entier
08:30	Déplacement en salle de cours	Coach d'état-major
09:00	Début de l'exercice	Mise sur pied par radio
12:00	Déjeuner	Répartition sur le terrain
14:00	Interruption Ex.	Rapport DE
14:30	RAA	Auprès du Vhc cdmt

6. Sites



7. Discussions de l'exercice

- Le chef de classe interrompt l'exercice pour les discussions, de préférence après les rapports
- 14:30 discussion finale de l'exercice

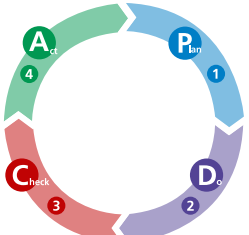
8. Matériel / documents

- Situation générale, situations particulières 1 et 2
- Rapport de reconnaissance et messages
- Présentation PPT planification de l'intervention
- Cartes ville et environ, plans d'intervention tunnel A2
- Outils pour le site de conduite
- Liste des moyens sapeurs-pompiers, police, service de sauvetage, OPC

9. Prescriptions pour l'exercice

La planification de l'intervention et le dispositif de la mise sur pied défini (première mise sur pied) doivent être pris en compte.

10. Déroulement de l'exercice

	La planification écrite de l'intervention ne garantit pas la réussite de l'intervention – elle est un outil.	■ Présentation PPT: conduite et coopération des organisations partenaires sur la route nationale ■ Classeur plans d'intervention A2 tunnel Eich
	→ Analyse de la situation	■ Situation générale ■ Infos trafic et limitation pour les poids lourds
	Information de l'alarme CI police Déplacement vers le restoroute A2 118 Base FRS 117 1 patrouille police 144 1 ambulance Montage état-major mobile	Alarme: Collision par l'arrière tunnel Eich, direction Sempach ■ Véhicule de commandement
	Conduite niveau 2 événement majeur → Travail d'état-major Temps réel – discussion – formation 	■ Situation particulière 1 ■ Situation particulière 2 ■ Messages 1 – 10
	Événement parallèle accident de bus	■ Messages 11 – 35 ■ Rapport de reconnaissance accident de voiture
	Montage et organisation du poste médical avancé → Visite poste médical avancé	■ Poste médical avancé canton BL service sanitaire
	Préparation et réalisation discussion de l'exercice → Revue après action Objectif de l'exercice Déroulement chronologique Comparaison objectif/résultat effectif apprentissage	■ Formulaire discussion de l'exercice (revue après action)

8.16 | Scénario

Exercice: _____

Date : _____

Durée: _____

[illegible]

Exercice: STRADA (CSSP FAK GE) Date : 22.10.20XX Durée: 08h00 – 15h00

N°	Quand	De	A	Transm.	Quoi (événement, action, mission)	Remarque (réaction attendue, mesure)
1	15:45	Of Front	DIG		L'incendie s'est propagé sur d'autres véhicules. Les membres de la famille et d'autres personnes impliquées tentent désespérément de libérer à mains nues les passagers coincés dans le véhicule. C'est la panique.	Mise sur pied supplémentaire membres des SP centre de renfort route
2	15:48	Of Front	DIG		La fumée s'épaissit. Apparemment, il y a une fuite de mazout, le mazout est en train de brûler. La chaleur augmente nettement.	Mise sur pied supplémentaire membres des SP centre de renfort ABC
3	15:50	Centrale d'intervention	DIG		Un autre accident s'est produit sur l'A2 Sud, à la hauteur de Knutwil. L'accident implique un camion et un autobus. Pour le moment, nous n'avons pas plus d'informations, la patrouille de police a du mal à avancer.	Création d'un nouveau secteur
4	15:54	Of Front	DIG		Une personne grièvement blessée, avec des brûlures, a pu être évacuée.	
5	15:58	Zentras	DIG		Du mazout en feu coule le long du tunnel vers le portail nord. D'autres véhicules arrêtés et abandonnés risquent de prendre feu.	Mission pour les sapeurs-pompiers FRS triple protection incendie
6	16:00	C inter SS 144	DIG		Trois blessés légers avec des coupures ont pu être évacués.	

8.17 | Message

	Entrée	Date: _____	N° _____
	Sortie	Heure: _____	

Expéditeur:						Destinataire:							
Transmission:			Téléphone		Radio			E-mail			Fax		
N° de tél / ..@../ Canal													
Questionnaire: Quoi? Quand? Qui fait quoi? Comment? Où? Quelle est la situation? Quel est l'environnement?													
Message:													
Visa: (auteur)													

Suite du traitement

Évaluation:		Message clé				Autre message		
Canal d'info:	Chef		Journal	Carte	Journal		Carte	Chef
Visa:								


☒ Entrée
Date: 22.10.20XXN° 3
☐ Sortie
Heure: 15:50

Expéditeur: <i>Centrale d'intervention Police cantonale Beat Muster</i>				Destinataire: <i>Chef d'intervention général Sapeurs-pompier FRS</i>			
Transmission:	☐ Téléphone	☒ Radio	☐ E-mail	☐ Fax			
N° de tél / ..@../ Canal	<i>Polycom 458</i>						
Questionnaire: Quoi? Quand? Qui fait quoi? Comment? Où? Quelle est la situation? Quel est l'environnement?							
Message: <i>Un autre accident s'est produit sur l'A2 direction Sud, à la hauteur de Wil. L'accident implique un camion et un autobus. Pour le moment, nous n'avons pas plus d'informations, la patrouille de police a du mal à avancer.</i>							
Visa: <i>Kurt Schreiberling Aide Conduite PC</i> (auteur)							

Suite du traitement message

Évaluation:	☒	Message clé			Autre message	
Canal d'info:	Chef	Journal	Carte	Journal	Carte	Chef
Visa:						

8.18 | Feuille de contrôle

Exercice:	Date / heure:
Participants:	Observateur:

Critères d'évaluation:	Faits:			Justification / conseils:

Évaluation globale / conséquences

8.19 | Discussion de l'exercice

REVUE APRÈS ACTION

Exercice: _____

Date: _____

Durée: _____

1. Objectifs de l'exercice: _____ _____ _____			
2. Déroulement chronologique	3. Comparaison OBJECTIF – RÉSULTAT EFFECTIF	4. Enseignements	

8.20 | Organisation de la place sinistrée

6 points d'accord



1 Poste collecteur de patients



- Il se trouve juste en dehors de la zone de danger, laquelle est généralement délimitée par le chef d'intervention des sapeurs-pompiers.
- Il doit être choisi en fonction du flux de patients à venir.
- Les sapeurs-pompiers transportent les patients hors de la zone de danger jusqu'au poste collecteur de patients. Ensuite, le prétriage est effectué par le service de sauvetage, lequel n'a ainsi pas besoin d'équipement de protection.

2 Poste médical avancé (PMA)



- Il se trouve dans la zone de barrage. Lors de choix de l'emplacement, on tiendra compte des risques évolutifs.
- La surface nécessaire est d'env. 1500 m² (¼ de terrain de football).
- Le PMA est un élément du service de secours. Il a sa propre structure de conduite.

3 Axe de sauvetage (accès et sortie)



- Ils permettent l'entrée et la sortie de la zone de barrage.
- Les axes de sauvetage doivent être déterminés en fonction de l'emplacement du PMA.
- Les axes de sauvetage sont maintenus praticables par la police. C'est une priorité absolue pour l'arrivée des renforts.

4 Poste de commandement



- PC police, sapeurs-pompiers, service de sauvetage sanitaire placés au même emplacement dans la zone de barrage.
- L'emplacement ne doit pas être trop proche du chemin empruntés par les patients ni du poste collecteur de personnes non blessées.
- Il doit être à l'abri du regard des médias. L'entrée est contrôlée.

5 Poste collecteur de personnes non blessées



- Les personnes non blessées nécessitent néanmoins de l'assistance. Certaines d'entre elles peuvent donner des informations précieuses.
- L'emplacement est en général déterminé par la police bien que des soins médicaux doivent pouvoir y être donnés.
- Ultérieurement, l'assistance peut être assurée par la protection civile.

6 Zone d'attente



- Il se situe dans la zone de déviation du trafic. Il dépend des axes de sauvetage.
- La direction d'intervention définit la zone d'attente. Il est peut-être nécessaire de guider les forces d'intervention dans le/ depuis le secteur d'attente.
- La centrale d'intervention propose aux forces d'intervention impliquées une base de départ.
- La gestion de la zone d'attente doit être effectuée avec un minimum d'effectif.

7 ...



8 ...



9 ...



Notes

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.



9 | Glossaire

Glossaire

A

4 P (règle)	Prendre ses distances, Présence temporelle réduite, Protection, place à couvert, Protection respiratoire
AAR	After Action Review (Revue après action)
ABC	Atomique-Biologique-Chimique
AG	Argovie
AI	Appenzell Rhodes-Intérieures
Aide cdmt	Aide au commandement
AMC	Aide militaire en cas de catastrophe
AOSS	Autorités et organisations chargées du sauvetage et de la sécurité
AR	Appenzell Rhodes-Extérieures
ASSPP	L'Association suisse des sapeurs-pompiers professionnels
ASTRA	Office fédéral des routes
AWINAP	Jonctions AWITEL vers d'autres réseaux
AWITEL	(= Albis Wired Telephone) Système câblé de communication de campagne, à intelligence

B

Bat interv aide cata	Bataillon d'intervention en cas de catastrophes
Bat Sauv	Bataillons de sauvetage
BL	Bâle-Campagne
BS	Bâle-Ville

C

CASU	Centrale d'appels sanitaires urgents
CCPC	«En cas de Crise il faut Connaître les Personnes et leurs Compétences»
Cdt	Commandant
Cen intv	Centrale d'intervention
CENAL	Centrale nationale d'alarme
Cgfr	Corps des garde-frontières
CI	Chef d'intervention
CIG	Chef d'intervention général
CIM	Centrale d'intervention mobile
CSISP	Conférence suisse des inspecteurs sapeurs-pompiers
CSSP	Coordination suisse des sapeurs-pompiers

D

DBC	Domaine de base de conduite
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
DIR	Communication directe (Polycom)

E

EM	État-major
EM cant li ter	État-major cantonal de liaison territoriale
EMC	État-major de conduite communal
EMCC	État-major de conduite cantonal
EMCR	État-major de conduite régional
EMF ABCN	État-major fédéral ABCN

F

FR	Fribourg
FSSP	Fédération suisse des sapeurs-pompiers

G

GE	Genève
GL	Glaris
GR	Grison
GSM-Téléphonie	Global System for Mobile téléphonie

I

IAS	Interassociation de sauvetage
IASI (règle)	Identifier le danger, Assurer les zones, Sauver, Impliquer les spécialistes
ICARO	Information Catastrophe Alarme Radio Organisation
IKAPOL	Concordat réglant la coopération en matière de police en Suisse
ISC	Infrastructures souterraines de circulation

J

JU	Jura
-----------	------



L		Présentation PPT	Présentation Powerpoint
LAN	Local Area Network (réseau local)	PSI	Institut Paul Scherrer
LATIN	Inspecteurs sapeurs-pompiers de Suisse romande et du Tessin	R	
LU	Lucerne	rég ter	Région territoriale
M		S	
MANV	Afflux massif de patients (Massenanfall von Verletzten)	S san	Service sanitaire
MCS	Médecin chef de secours	SAN	Sanitaire
MINOWE	Inspecteurs sapeurs-pompiers du Mittelland et du nord-ouest de la Suisse	SAP	Système d'acheminement des patients
N		sauv	Sauvetage
NE	Neuchâtel	Sect	Secteur
NW	Nidwald	SESE	Service suisse d'enquête de sécurité
O		SG	Saint-Gall
OFPP	Office fédéral de la protection de la population	SH	Schaffhouse
OIMDE	Orientation-Intention-Mission-Dispositions particulières-Emplacements	SIG	Système d'information géographique
OrCoC	Organe de conduite communal	SII	Système d'information et d'intervention
OrCoD	Organe de conduite de district	SII-PPE	Système d'information et d'intervention, module «management personnes et patients»
OrCoR	Organe de conduite régional	SO	Soleure
OrCtC	Organe cantonal de conduite	SP	Sapeurs-pompiers
OSFIK	Inspecteurs sapeurs-pompiers de Suisse orientale	SSC	Service sanitaire coordonné
Ostpol	Concordat de police Suisse orientale	STEP	Station d'épuration des eaux
OW	Obwald	subs	Substance
P		SZ	Schwyz
PBC	Protection des biens culturels	T	
PC	Poste de commandement	TED	Traitement électronique des données
PC front	Poste de commandement front	TG	Thurgovie
PCi	Protection civile	TI	Tessin
PES	Présentation électronique de la situation	U	
PKNW	Concordat de police Suisse nord-ouest	UR	Uri
PMA	Poste médical avancé	V	
POL	Police	VD	Vaud
PPQQDD	Priorité, Produit, Qualité, Quantité, Début, Durée	VMZ	Centrale de gestion du trafic (Verkehrsmanagement-Zentrale)
		VS	Valais

W

WLAN Wireless Local Area Network

Z

ZFIK Inspecteurs sapeurs-pompiers de
Suisse centrale

ZG Zoug

ZH Zurich

[illegible]

[illegible]